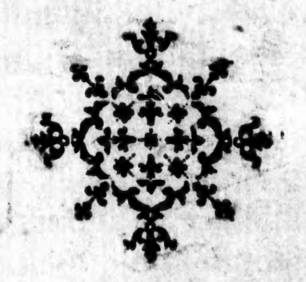
M

E

D

Chez J

MÉMOIRES
SUR LA VIE
DE M. DE LAVAL,
PREMIER ÉVÊQUE
DE QUEBEC.



A COLOGNE,
Chez JEAN-FREDERIC MOTIENS.

M. DCC. LXI.

O
matie
comm
une h
histoir
point
des co
mens
de l'E
les pl
lieu de
une co
mens
mortif
Dieu
siecles.
ont lo
mais
& san
corps
bonne
de la g
ébauch
Quebe
val, q

PREFACE.

On a tant écrit sur le Canada, qu'il semble inutile de traiter encore une matiere si peu étendue, & qu'on regarde comme épuisée. Cependant il nous manque une histoire sur ce vaste pays : c'est une histoire ecclésiastique. Sans doute on n'aura point à y traiter des Conciles, des hérésies, des conversions des Princes, des renversemens d'Empire, qui remplissent les fastes de l'Eglise ; mais on y trouvera les vertus les plus édifiantes, un zele soûtenu au milieu de tout ce qui devoit le plus le rebuter, une constance inébranlable dans les tourmens les plus horribles, une humilité, une mortification, une charité, qui aux yeux de Dieu ne cede en rien à l'héroïsme des premiers siecles. Les lettres annuelles des Jésuites en ont long-temps fourni une foule d'exemples ; mais ce sont des matériaux épars sans ordre & sans liaison, dont il faudroit faire un corps d'histoire. En attendant que quelque bonne plume mette au jour ces trésors cachés de la grace, on entreprend d'en donner une ébauche dans la vie du premier Evêque de Quebec, François de Montmorenci-Laval, *que personne encore n'a donnée. Cette*

vie tient à tout ce qui s'eſt paſſé de remarquable dans la Nouvelle France pendant près de cinquante ans. C'eſt ſur de bons mémoires & ſur le rapport d'un grand nombre de perſonnes qui avoient connu le ſaint Evêque, que l'Auteur pendant ſon ſéjour à Quebec a raſſemblé les divers faits dont il rend compte au public. On en trouvera même de plus importans dans d'autres ouvrages, quoique d'une maniere moins détaillée.

Perſonne n'ignore combien eſt illuſtre la maiſon de Montmorenci. Elle compte ſix Connétables, douze Maréchaux de France, de Grands Chambellans, de Grands Bouteilliers, une foule d'Evêques, &c. Elle a mêlé ſon ſang à celui de tous les Souverains de l'Europe, ſon origine ſe perd dans les ſiecles les plus reculés. Un Montmorenci fut le premier des Grands du royaume qui reçût le baptême des mains de S. Remi avec Clovis premier Roi chrétien de France. Dieu a voulu que la même maiſon qui a donné le premier Seigneur chrétien à l'ancienne France, donnât le premier Evêque à la nouvelle. Cette maiſon s'eſt diviſée en pluſieurs branches. L'Evêque de Quebec eſt ſorti de la branche de Montmorenci-Laval. Voici ce qu'en dit le P. Anſelme dans ſon hiſtoire généalogique de la Maiſon Royale de Fran-

ce, des Pairs & des grands Officiers de la Couronne, tom. III. ch. 36. p. 626. & ſuiv. Gui de Montmorenci, dit de Laval, ſixieme du nom, Chevalier, Seigneur de Laval, de Gaigni, Haronville, Attiche, &c. fils puîné de Matthieu de Montmorenci, ſecond du nom, & de Dame de Laval ſa ſeconde femme, ſuccéda à ſa mere dans la ſeigneurie de Laval, dont il prit le nom, & le transmit à ſa branche. Il mourut en 1267. Il commença dans le treizieme ſiecle la branche de Montmorenci-Laval, qui depuis s'eſt ſous-diviſée en pluſieurs branches de Pairi, Chaloneau, Châtillon, Coné, Lezai, la Saigne, Tortigni, Montigni, &c.

La maiſon de Montmorenci porte à ſon écuſſon d'or à la croix de gueules cantonnée de ſeize alerions d'azur. Elle n'en portoit d'abord que quatre; mais Matthieu de Montmorenci, deuxieme du nom, ayant gagné, à la bataille de Bouvines, douze enſeignes impériales ſur les ennemis, il ajoûta douze alerions aux quatre. La branche de Laval porte Montmorenci; mais pour la diſtinguer, la croix eſt chargée de cinq coquilles d'argent, une au milieu, & une à chaque côté.

C'eſt de la branche de Laval-Montigni qu'eſt venu l'Evêque de Quebec. Hugues de Laval-Montmorenci ſon pere, Seigneur de

Montigni & de Monbaudri, se maria le premier octobre 1617 avec Michelle Pericard, de laquelle il eut six enfans. Les deux premiers sont morts sans postérité, les deux derniers se firent Religieux, le quatrieme soûtint la famille, qui vient de s'éteindre dans la personne de Gabriel, dit le Marquis de Laval, Capitaine de Dragons, mort sans enfans au mois d'août 1720. Le troisieme fut François de Laval-Montigni, Evêque de Quebec, dont nous écrivons la vie. Le P. Anselme ne le met que le quatrieme; mais il se trompe: par la tradition constante & commune dans le Canada, il fut le troisieme, à qui par conséquent appartenoit le droit d'aînesse, par la mort des deux premiers enfans, droit qu'il céda à son frere puîné, en embrassant l'état ecclésiastique, par une renonciation expresse à tous ses biens.

La maison de Montmorenci étoit connue en Canada depuis le commencement du dernier siècle. Le Duc de Montmorenci, grand Amiral & Maréchal de France, en avoit été Vice-Roi après M. le Prince de Condé, avec qui il traita de cette charge pour onze mille écus. M. de Champlain, qui a jeté les fondemens de la ville de Quebec, prit possession du pays pour le Roi en 1618, au nom de M. de Montmorenci Vice-Roi, qui l'avoit

établi son Lieutenant géné al ; & pour y perpétuer la mémoire de son bienfaiteur, il appela le saut de Montmorenci une chûte d'eau de plus de cinquante pieds de haut qui est à une lieue au-dessous d'une pointe aux environs de laquelle on a depuis bâti la ville de Quebec, & où est aujourd'hui le fort & le château, qui sert de demeure au Gouverneur. On ne pensoit pas alors qu'un Montmorenci devoit être trente ans après le premier Evêque de ces vastes régions.



SUR

FRA
M
nom
de Q
du Ca
le 30
la Flê
grand
l'âge
Son
après
étant
pour
fiaſtiqu
par dé
rappel
rentra
ſa thé
avec
En
d'Evre
après
dont
la pié



MÉMOIRES SUR LA VIE DE M. DE LAVAL, premier Évêque de Quebec.

LIVRE PREMIER.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI-LAVAL-MONTIGNI, connu dans le monde ſous le nom de l'Abbé de Montigni, premier Evêque de Quebec, fondateur du Séminaire, & Apôtre du Canada, naquit dans le dioceſe de Chartres le 30 avril 1623. Il fit ſes premieres études à la Flêche, dans le College des Jéſuites, avec un grand ſuccès, & reçût la tonſure en 1631, à l'âge de neuf ans.

Son oncle, Evêque d'Evreux, lui donna trois ans après un canonicat de ſa cathédrale; mais ſes aînés étant venus à mourir, ce même oncle l'engagea, pour ſoûtenir ſa famille, à quitter l'état eccléſiaſtique. Ce changement, qui ne fut fait que par déférence, ne dura pas long-temps. La grace rappela l'Abbé de Montigni à ſa vocation. Il rentra dans le Clergé à dix-neuf ans, fit à Paris ſa théologie, & y reçût la prêtriſe à vingt-cinq avec la ferveur la plus édifiante.

En 1647 ſon oncle le nomma Archidiacre d'Evreux. Il garda peu ce bénéfice : cinq ans après il le réſigna à M. Boudon, ce ſaint Prêtre, dont la calomnie & la vertu ont fait connoître la piété éminente, & qui a enrichi l'Egliſe par

plusieurs ouvrages de dévotion, où la simplicité du style ne dérobe pas à des yeux chrétiens les trésors de grace que Dieu avoit prodigués à l'auteur. L'Abbé de Montigni fit à même temps une renonciation expresse à tous les droits de sa naissance, que la mort de ses freres avoit réunis sur sa tête. De là vient que quoique chef d'une maison illustre, il n'a jamais eu de biens de patrimoine.

Pendant le cours de ses études il se forma deux établissemens de piété auxquels il eut tant de rapports pendant sa vie, que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner une idée, l'un chez les Jésuites à Paris, l'autre à Caen chez M. Bernieres de Louvigni.

L'an 1640 le Pere Bagot Jésuite, Religieux rempli de mérite & de zele, fit à la Congrégation des Ecoliers de la Flêche, dont il étoit Directeur, une exhortation pathétique sur les conférences spirituelles. Plusieurs écoliers, touchés de ce discours, prirent la résolution de s'assembler chaque semaine sous la direction du P. Bagot, pour s'instruire de choses saintes & s'animer à la vertu. Dieu donna une si grande bénédiction à ces petites assemblées, qu'un grand nombre de Congrégations des Jésuites dans le royaume suivirent cet exemple, & formerent des associations particulieres qui subsistent encore en bien des endroits, la plûpart sous la conduite des Jésuites. Quelques-unes s'en sont séparées. Toutes ces assemblées se tiennent aujourd'hui en secret.

Le P. Bagot ayant passé de la Congrégation de la Flêche à celle du College de Paris, inspira le même goût à ses éleves. Plusieurs d'entr'eux furent très-distingués par la piété, les dignités, la naissance. Tels M. de Laval, Evêque de Quebec; M. Pallu, Evêque d'Héliopolis; M.

Chevreuil, Vicaire apoſtolique à la Chine ; M. Boudon, Archidiacre d'Evreux (dont M. Collet vient de donner la vie) ; M M. de Meurs & Fermanès, deux des Fondateurs du Séminaire des Miſſions étrangeres ; M M. Ango-Deſmezerets, dont l'un fut Carme déchauſſé, l'autre vint en Canada avec M. de Laval, & eut part à tous les événemens de ſa vie ; M. Gautier, Archidiacre & grand Vicaire à Dijon, celui de tous qui avoit le plus d'habileté, d'inſinuation & de talent, qui quoique jeune entroit dans toutes les bonnes œuvres qui ſe faiſoient à Paris, & y laiſſa un regrèt univerſel lorſqu'il alla ſervir ſon bénéfice dans ſa patrie, où il continua juſqu'à la mort de faire des biens immenſes. Croiroit-on que le Prince de Conti, ſi célebre par ſa piété, & par ſon traité contre la comédie, étoit de ces aſſemblées, & en pratiquoit les exercices ?

Aux entretiens de piété qui en avoient été le premier objet, on joignit des auſtérités, des pélerinages, & la viſite des hôpitaux & des priſons, où l'on menoit toûjours quelque ami qui n'étoit pas de l'aſſemblée, pour l'engager & le gagner à Dieu. Les jours de congé ils ſe réuniſſoient au fauxbourg S. Marceau, dans un jardin appartenant à l'un d'eux, où après l'oraiſon on prenoit des recréations innocentes. C'eſt là que M. de Laval ſe lia étroitement avec M. Deſmezeretz. On étoit encore dans l'uſage de faire le jeudi ſaint une communion générale, de laver les pieds & de faire une exhortation à quarante pauvres, de leur donner à dîner, & de les ſervir à table. Enſuite ces pieux Congréganiſtes mangeoient enſemble, & avant de ſe ſéparer s'embraſſoient, en ſe diſant, comme les premiers Chrétiens, *cor unum & anima una.*

Plusieurs de ces pratiques subsistent dans les Congrégations particulieres, comme la visite des malades de la paroisse, des hôpitaux & des prisons. Outre les assemblées secrettes de chaque semaine, il s'en tient deux extraordinaires & générales chaque année, appelées la renovation, parce qu'on y renouvelle ses engagemens. On y dit la messe, on y fait une communion générale & une exhortation. On termine la séance par les embrassemens & les paroles, *cor unum & anima una.* Chaque Congrégation a d'ailleurs des pratiques qui lui sont propres. On comprend bien que M. de Laval & la plûpart des Prêtres qui le suivirent, étant de l'assemblée, elle fut établie en Canada, & y a long-temps subsisté. Nous en parlerons ailleurs.

En 1651 M. de Meurs, un des plus fervens, forma le projet de demeurer ensemble. Il y en eut une vingtaine qui se réunirent & formerent une espece de Communauté. Ils louerent une maison dans le fauxbourg S. Marceau, la meublerent, & s'y logerent le 25 septembre. On y vécut dans la plus étroite union & la plus édifiante piété, d'abord sans supérieur & sans regle écrite, bientôt avec des reglemens & un supérieur. Le P. Bagot voulut que chacun d'eux, sans rien communiquer aux autres, donnât par écrit ses idées. De tous ces projets, qui se trouverent à peu près semblables, M. Pallu par son ordre dressa des regles qui furent approuvées de tous.

Les conférences spirituelles qui en avoient été l'origine, s'y multiplierent. Chacun y rendoit compte de ce qu'il avoit fait, & y recevoit de salutaires avis. On se concertoit pour les bonnes œuvres qui se présentoient à faire. C'est ce qui fit la conquête de M. Dudouit, un des plus grands Ecclésiastiques que M. de Laval ait employés en Canada.

Les Janséniſtes, qui déjà commençoient à manœuvrer pour s'inſinuer par-tout, ayant eu connoiſſance de la petite aſſemblée, firent bien des tentatives pour s'y introduire. Le fameux Abbé de Bourzeis, croyant la gagner par l'intérêt, fit des offres conſidérables pour y être admis. Il étoit trop connu pour n'être pas ſuſpect, & il connoiſſoit mal les éleves des Jéſuites. Il fut rejeté avec indignation, & l'on prit la réſolution d'être bien en garde contre des gens ſi dangereux.

Le déſordre des guerres civiles de 1652 ſe fit ſentir à la petite Communauté. Elle ſe ſépara. Pluſieurs allerent en Normandie ſe réfugier à Argenton, dans le château de M. Deſmezerets, maiſon riche, où ils furent bien reçûs & paſſerent trois ou quatre mois. Après quoi ils eurent le courage, malgré leur famille, de revenir à Paris, & de ſe raſſembler comme auparavant. Cet intervalle fut rempli par les mêmes exercices: on y ajoûta la récitation du bréviaire en commun, quoique ſans obligation, & le ſoin des égliſes de campagne des environs, qu'on alloit balayer & orner, où même quelquefois on paſſoit la nuit devant le ſaint Sacrement. On fit encore un pélérinage à Notre-Dame de la Délivrance, éloignée de quinze lieues.

En paſſant par Caen on viſita le fameux Pere Eudes, frere de l'hiſtorien de France Mezerai. Ce ſaint fondateur de deux Ordres qui font beaucoup de bien dans l'Egliſe, reçût avec diſtinction ces pélérins. De là vient l'union qui a toûjours ſubſiſté entre les Eudiſtes & le Séminaire des Miſſions étrangeres. Ils firent encore connoiſſance avec M. de Bernieres; ce qui a eu bien des ſuites qu'il faut expliquer, & reprendre la choſe de plus haut.

M. de Bernieres de Louvigni, Tréſorier de France de la généralité de Caen, s'étoit bâti au milieu de la ville une maiſon qu'il appeloit l'hermitage, où avec quelques amis choiſis il vivoit en ſolitaire & édifioit tout le monde par la vie la plus chrétienne. Cet homme extraordinaire, ſi fameux par ſes bonnes œuvres, ſa haute ſpiritualité, ſes ouvrages & ſes vertus, avoit formé ſa Communauté aux exercices de la vie intérieure, & la dirigeoit ſelon les ſublimes maximes répandues dans ſes livres. Ses éleves l'ont beaucoup aidé dans cette multitude de fondations auxquelles il a travaillé, & ont fait après lui des biens infinis.

M. Ango-Deſmezerets fut celui qui d'abord goûta le plus cette vie. Après avoir fait ſon pélérinage avec les autres, il s'arrêta chez M. de Bernieres, & y demeura huit à dix jours, pour y faire une retraite ; ce qui l'y attacha entierement. De retour à Paris, il entretint toûjours commerce avec lui, & prit ſi bien ſes meſures, que malgré le regret de ſes confreres & l'oppoſition de tous ſes parens, il s'y retira tout-à-fait en 1653. MM. Dudouit freres, paſſant par Caen, vinrent l'y viſiter, & formerent la réſolution qu'ils exécuterent après leurs études, de s'y retirer avec lui. Enfin M. de Laval s'y réunit à ſes anciens confreres, après avoir réſigné ſon bénéfice & renoncé à ſon patrimoine.

Comme tous ceux qui depuis compoſerent le Séminaire de Quebec, avoient été formés à l'école de M. de Bernieres, & porterent dans le nouveau monde l'eſprit qu'ils y avoient pris, il eſt bon de donner ici les maximes ſpirituelles ſur leſquelles ce ſaint homme l'avoit établi. Voici les principales.

I. Il ne faut pas ſe produire avant le temps.

Ceux qui s'expoſent à travailler pour le prochain, ſans être morts à eux-mêmes, ſont peu de fruit, & riſquent de ſe perdre.

II. On ne trouve la vie que dans la mort, l'être que dans le néant. Il avoit fait graver ces mots, qui ſont dans le goût de S. Jean de la Croix, ſur une repréſentation du ſaint ſépulchre, qu'il avoit placée au milieu du jardin.

III. Fuyons tout ce qui a de l'éclat, tout ce qui nourrit l'orgueil & l'amour propre, dont nous avons un fonds dans nous-même, qui eſt une carriere inépuiſable.

IV. L'abjection eſt comme le fumier de la vie ſpirituelle, qui engraiſſe la terre & la rend féconde.

V. Nous n'avons point de meilleur ami que Jeſus-Chriſt. Suivons tous ſes conſeils, ſur-tout ceux de l'humiliation & de la déſapropriation du cœur.

VI. Le propre intérêt eſt le plus grand obſtacle à l'eſprit d'oraiſon. Sans la pauvreté & le dégagement, l'union avec Dieu eſt impoſſible. Cette union eſt le terme, le reſte eſt le moyen : gardons-nous de prendre le moyen pour le terme.

C'eſt ſur ce grand ſyſteme de déſapropriation que fut établie la communauté des biens, la dépendance du Séminaire, l'union étroite, en un mot l'eſprit & le gouvernement du Clergé de Canada : prodige de perfection, qui fut d'abord la conſolation & la gloire de M. de Laval, mais qui depuis ſa démiſſion devint ſous un nouvel Evêque, dont les vûes étoient fort différentes, l'occaſion de toutes ſes croix, & de bien des troubles dans le dioceſe : ce que nous expliquerons en ſon temps.

M. de Laval demeura quatre ans chez M. de Bernieres, & y mena la vie la plus recueillie &

la plus austere. L'oraison, l'étude, les conférences spirituelles n'y étoient interrompues que par les visites qu'il rendoit assidûment aux malades de l'Hôtel-Dieu. Les jeûnes, les veilles, les macérations, les pélérinages, préparoient ce pieux Ecclésiastique, sans qu'il le sût, à la vie apostolique qu'il a depuis menée en Canada. Il trouva dans cette Communauté M. de Mezi, avec lequel il se lia étroitement, & qui fut depuis Gouverneur de la Nouvelle France, d'abord l'ami, ensuite le persécuteur le plus déclaré du saint Evêque.

Ces exercices étoient communs à tous ces pieux solitaires, mais l'Abbé de Montigni s'y signaloit; on le voyoit dans les hôpitaux panser les plaies les plus dégoûtantes & rendre les plus bas services, & par une mortification semblable à celle de S. François Xavier, porter à sa bouche, serrer avec ses levres, & succer lentement les épingles & les bandages pleins de pus, faisant semblant, par humilité, de le faire sans attention, & seulement pour les tenir, tandis que ses mains travailloient ailleurs. On l'a vû faire plusieurs longs pélérinages à pied sans argent, mendiant son pain, & cacher à dessein son nom, afin de ne rien perdre de la confusion, du mépris, & des mauvais traitemens ordinaires dans ces occasions, & qui ne lui furent pas épargnés; il s'en félicitoit comme les Apôtres, & remercioit Dieu d'avoir quelque chose à souffrir pour son amour.

Un éleve de M. de Bernieres ne pouvoit manquer d'avoir beaucoup de goût pour la théologie mystique. L'Abbé de Montigni la porta en Canada, & l'inspira à tous les Prêtres qui l'y suivirent, dont plusieurs avoient été formés par le même maître. Il la trouva déjà établie parmi les Jésuites qui y travailloient depuis plusieurs années

& y vivoient comme des Saints, chez les Hoſpitalieres venues de Dieppe, conduites par la Mere S. Auguſtin, une des épouſes du Seigneur les plus privilégiées, & chez les Urſulines, fondées par Madame la Peleterie, & formées par la Mere de l'Incarnation, la Thérefe de la Nouvelle France. L'erreur & le vice n'avoient pas encore enfanté ces monſtrueux excès d'une ſpiritualité mal entendue, que le ſaint Siege a ſi juſtement frappé d'anatheme dans les ouvrages de Molinos. Ce goût de ſpiritualité, auquel on ſe livroit avec autant de fruit que de confiance, s'eſt conſervé long-temps en Canada, & quoiqu'il paroiſſe aujourd'hui diminué, il y reſte toûjours un fonds d'eſtime pour la vie ſpirituelle, bien éloigné des injuſtes préjugés que les eſprits forts ſe font gloire d'avoir en France, ſans ſavoir même de quoi il s'agit.

Le ſéjour de l'Abbé de Montigni chez M. de Bernieres ne fut pas inutile au public, on le chargea de deux commiſſions importantes : la premiere, de réformer une Communauté Religieuſe de Caen, qui étoit tombée dans le relâchement ; ſes exhortations, ſes exemples, ſes prieres, ſa ſageſſe, y rétablirent entierement le bon ordre : la ſeconde, de ſoûtenir les intérêts des Hoſpitalieres de la même ville. Les Adminiſtrateurs de l'Hôpital, mécontens de ces filles, vouloient les congédier pour mettre en leur place des domeſtiques à gages. Ce deſſein fit naître un procès entre l'adminiſtration & la Communauté, qui fut porté au Conſeil. L'Abbé ſe chargea d'en faire la pourſuite : ſon zele, ſes ſollicitations, ſon crédit, obtinrent tout. Par arrêt, les Religieuſes furent maintenues ; il fut à ſon retour nommé Confeſſeur de cette Communauté dont il venoit d'être le protecteur, il la dirigea avec fruit.

Ce voyage le fit connoître à la Cour, son nom lui ouvrit les avenues, & sa vertu lui gagna tous les cœurs. La Cour pensoit depuis quelques années à donner un Evêque à la Nouvelle France ; les missions avoient besoin d'ouvriers, il falloit y en former. L'Europe ne pouvoit pas en fournir toûjours, le vice commençoit à s'y répandre, il falloit une autorité supérieure pour en arrêter le cours. La Reine Anne d'Autriche avoit offert cet Evêché aux Jésuites, comme plus propres que d'autres à y maintenir le bien qu'ils avoient heureusement commencé ; mais ils le refuserent, parce que leur institut les exclut de toutes les dignités ecclésiastiques. On parla d'y nommer l'Abbé de Caylux, qui même fit un voyage en Canada en qualité de grand Vicaire de l'Archevêque de Rouen, & y séjourna quelques années ; mais divers événemens ayant rendu son gouvernement peu agréable, la Reine mere revint aux Jésuites, & les chargea de chercher un sujet qui eût assez de zele pour se consacrer à une mission si difficile, & assez de capacité pour en soûtenir le poids.

Les Jésuites connoissoient depuis long-temps l'Abbé de Montigni, ils savoient que depuis son enfance il avoit senti de l'inclination pour les Missions étrangeres, & qu'il avoit paru des plus empressés pour l'établissement de cette nouvelle espece de College apostolique que la petite Congrégation venoit de former. Ce fut donc sur lui qu'on jetta les yeux, le Pere le Jeune Jésuite le proposa, il fut agréé de la Cour avec de grands éloges.

C'étoit beaucoup compter sur la vertu d'un homme à qui la naissance & le mérite promettoient les premieres places, que de lui proposer des terres barbares à défricher, & une Eglise si

éloignée à fonder ; mais c'étoit encore trop à son gré que le caractere épiscopal, il répondit qu'il étoit prêt à partir pour le Canada en qualité de simple missionnaire, mais qu'il ne pouvoit accepter la qualité d'Evêque, dont il se jugeoit indigne. La Cour, édifiée & surprise du refus & de la raison qu'il en donnoit, ne se rendit pas. Ses amis & ses directeurs parlerent ; on consulta M. de Bernieres, il recommanda beaucoup cette affaire à Dieu, & plein de zele pour le Canada, il détermina M. de Laval, & lui fit comprendre que le bien de cette Eglise demandoit absolument le caractere Episcopal. Ce saint Prêtre crût enfin connoître la volonté de Dieu, & consentit à être Evêque, mais à condition qu'il ne seroit que Vicaire apostolique, & non pas Evêque titulaire, afin qu'on pût le rappeler, si dans la suite on l'y jugeoit inutile, & qu'il pût lui-même s'en décharger, s'il s'en trouvoit incapable. Comme il toit sans biens depuis sa renonciation à ses droits, eut recours à ses amis, & se fit, par leur libéalité, un petit revenu de mille livres, qui lui arut suffisant pour aller au-delà des mers exercer on apostolat : il donna depuis cette rente au Séminaire de Quebec, pour ne plus subsister que sur fonds de la providence.

Ces vûes, que son humilité lui avoient inspirées, toient justes : il falloit bien connoître le pays, rendre des mesures, préparer & ébaucher en uelque façon une Eglise, avant que de l'ériger ns les formes. On s'y conforma. Le Pape lexandre VII en 1657 l'élût Evêque de Péée *in partibus infidelium*, & Vicaire apostolique ns toute la Nouvelle France.

Il y eut d'abord quelque difficulté à Rome à ccasion de cette qualité. Comme les Vicaires ostoliques chez les Idolâtres sont du choix du

Pape, & ne dépendent que de lui, ils ne prêtent serment de fidélité à aucun Prince. La Cour de Rome agréoit la personne de M. de Laval, mais ne vouloit pas s'assujétir à la nomination du Roi, ni assujétir le Vicaire apostolique à la prestation du serment; cependant comme dans ce pays idolâtre il se trouvoit une colonie Françoise, & que le Roi s'étoit rendu maître du Canada, on n'insista pas beaucoup sur le serment, & la difficulté de la nomination fut levée, parce qu'on se proposa d'ériger cet Evêché en titre, & de demander un bref au Pape, pour accorder au Roi la présentation, comme il en a été accordé plusieurs pour les Evêchés des pays conquis qui ne sont pas compris dans le concordat.

Dès que les bulles furent venues de Rome, l'Abbé de Montigni revint à l'hermitage de M. de Bernieres pour se préparer à la consécration. M. l'Evêque de Bayeux devoit la faire, assisté de M. l'Evêque d'Ardue, suffragant & pensionnaire de M. l'Archevêque de Rouen, qui, comme nous l'allons dire, étoit très-opposé à l'envoi d'un Evêque en Canada, qu'il prétendoit de son diocese. Le jour même qu'on avoit pris pour la cérémonie, M. d'Ardue reçût, par un courier exprès, défense de l'Archevêque de Rouen de s'y trouver; ce qui rompit toutes les mesures, & obligea M. de Laval de venir se faire sacrer à Paris.

Il fut sacré Evêque de Pétrée à l'âge de trente-six ans, dans l'Eglise de S. Germain des Prés par le Nonce du Pape, assisté de deux illustres Evêques, de M. Abelli Evêque de Rodez, & de M. du Saussai Evêque de Toul, le 8 de décembre 1658, jour de l'immaculée conception de la Sainte Vierge, à laquelle il a toûjours eu beaucoup de dévotion, & qu'il a depuis choisie pour patrone de sa cathédrale avec S. Louis Roi de France.

Ce

Ce sacre dans une Eglise exempte, fait par un Nonce du Pape, cette qualité de Vicaire apostolique pour un pays dépendant de Sa Majesté, firent ombrage aux Archevêques de Paris & de Rouen. A leur sollicitation les Parlemens de ces deux villes s'en mêlerent, & rendirent contre l'Evêque de Pétrée deux arrêts célebres, rapportés dans les œuvres de Deshenris, tom. 2. l. 1. q. 139. p. 71. En voici le fondement.

L'Abbaye de S. Germain des Prés se prétend exempte de la jurisdiction épiscopale, & comme si l'enceinte de l'Abbaye & tout le fauxbourg S. Germain formoient une espece de diocese particulier, l'Abbé se croit en droit d'y exercer ou d'y faire exercer sa jurisdiction par le Prieur sur toutes les personnes qui y demeurent. Ces prétentions ont donné lieu à divers procès entre les Abbés & les Archevêques de Paris, qui ont été terminés par une transaction provisionnelle du 20 septembre 1668, entre M. Hardouin de Pérefixe Archevêque de Paris, & Henri de Bourbon, Duc de Verneuil, Abbé de S. Germain, par laquelle on reconnoît l'exemption de l'Abbé & des Religieux, soit pour le gouvernement, la confirmation, la tonsure, & les saints ordres, qu'on pourra leur faire donner par l'Evêque qu'on jugera à propos, même l'exemption des laïques habitans dans l'enclos de l'Abbaye, à l'exception des sacremens de confirmation & de mariage, pour lesquels il faut avoir recours à l'Archevêque ou au Curé. Mais quant à la jurisdiction sur le reste du fauxbourg, on prend un tempérament. L'Abbé cede sa jurisdiction & la soûmet à l'Archevêque, mais on dédommage l'Abbé, en établissant le Prieur, &, à son absence, le Sous-prieur, ou autre tenant sa place, grand Vicaire né du Prélat, perpétuel & irrévocable,

pour tout le fauxbourg & territoire de S. Germain, à condition de ne faire aucun acte de jurisdiction qu'au nom de l'Archevêque, en qualité de son grand Vicaire, & que d'un autre côté les mandemens des grands Vicaires qui regarderont le fauxbourg seront toûjours signés de concert avec le Prieur de l'Abbaye.

Sur le principe de cette exemption on a toûjours crû à S. Germain pouvoir prêter territoire aux Evêques pour donner la confirmation & conférer les saints ordres sans la permission de l'Ordinaire, pourvû que ce fût à d'autres qu'aux diocésains de Paris, puisqu'après tout ni le lieu ni les personnes ne sont sujets à l'Archevêque, & qu'en effet la transaction ne parle que des habitans laïques de l'enclos de l'Abbaye. On crût donc n'avoir pas besoin de son agrément pour faire le sacre de M. de Laval, qui n'étoit ni laïque, ni du diocese de Paris, ni habitant de l'Abbaye. Les Religieux, jaloux avec raison de maintenir leurs privileges, ni apparemment le Nonce du Pape, consécrateur, n'auroient pas souffert qu'on en fît usage.

L'Archevêque de Paris en fut offensé, & le Parlement entra dans ses vûes. Le Procureur général présenta requête à la Cour, où il expose que l'Abbé de Montigni, né sujet du Roi, prétendant avoir des bulles de l'Evêché de Pétrée, avec la qualité de grand Vicaire apostolique en Canada, s'étant fait sacrer dans l'Eglise de S. Germain des Prés, vouloit s'ingérer d'en faire les fonctions dans le royaume (il vouloit dire sans doute en Canada, terre dépendante du Roi de France). Que cette qualité de Vicaire apostolique dans les états de Sa Majesté étoit nouvelle & insolite. Que le Pape ne pouvoit nommer aucun Evêque en France, ni l'Evêque nommé faire

aucune fonction sans l'agrément du Roi & les lettres patentes dûement registrées. Que son sacre sans la permission de l'Ordinaire, sous prétexte de l'exemption de l'Abbaye, par le Nonce, Prélat étranger, qui n'a que la qualité d'Ambassadeur, donnoit atteinte aux droits de l'épiscopat & aux libertés de l'Eglise Gallicane. Sur quoi il demande que l'Abbé de Montigni fût tenu de communiquer ses bulles à la Cour, pour être ordonné ce qu'il appartiendroit, & cependant défenses à lui de s'immiscer dans l'exécution d'icelles sans la permission du Roi & les lettres patentes dûement vérifiées. La Cour rendit le 16 décembre 1658 un arrêt conforme à ces conclusions, qui fut signifié au Prélat le 19 suivant à la requête du Procureur général.

Ces difficultés étoient peu fondées. Sa Majesté avoit agréé la nomination de M. de Laval, & sa qualité de Vicaire apostolique, qu'elle avoit fait demander au Pape par son Ambassadeur. Les Evêques ne sont obligés que de faire enregistrer leur serment de fidélité à la Chambre des Comptes, pour fermer la régale, & jamais les Parlemens n'ont exigé que leurs bulles fussent confirmées par lettres patentes dûement vérifiées; ils connoissent seulement, par la voie de l'appel comme d'abus, des actes de jurisdiction que font les Prélats; il le falloit ici d'autant moins qu'il s'agissoit d'un diocese situé au-delà des mers, qui n'étoit point du ressort du Parlement de Paris. La qualité de Vicaire apostolique est usitée & connue dans toutes les Missions étrangeres, elle est même nécessaire, puisque n'y ayant point d'Evêché érigé, on ne peut y envoyer des Evêques qu'avec ce titre. La permission de l'Ordinaire n'étoit point nécessaire pour faire la consécration, puisque l'exemption de l'Abbaye de S. Germain

n'est pas contestée, & que les différents entre l'Archevêque & l'Abbé n'ont roulé que sur les séculiers qui habitent dans son enceinte, que ni le Nonce, consécrateur, ni les Evêques assistans, ni le nouvel Evêque, ne dépendoient pas de l'Archevêque de Paris. Qu'au reste c'étoit aux Religieux qu'il falloit s'en prendre, & leur défendre de laisser faire à l'avenir pareille cérémonie dans leur Eglise, & nullement à l'Evêque de Pétrée, qui n'avoit aucun intérêt à l'exemption, qui n'auroit jamais occasion d'en faire usage, & qui ne prétendoit faire aucune fonction en France. Aussi cet arrêt hasardé fut sans effet, & on n'y eut aucun égard. Il n'y eut ni enregistrement ni lettres patentes, l'Evêque partit pour sa mission, où personne ne s'est avisé de lui rien dire. Les Bénédictins, à qui l'arrêt ne fut pas même signifié, n'ont pas moins usé de leur exemption.

L'Archevêque & le Parlement de Rouen avoient bien d'autres prétentions. Par l'usage établi dans les Missions étrangeres, & approuvé par le Pape, tous les Missionnaires François prennent en partant les pouvoirs de l'Evêque du lieu de l'embarquement. Ces pouvoirs durent pendant toute la traversée, & dans le lieu même du débarquement, s'il n'y a point d'Evêque titulaire, jusques à ce qu'on ait trouvé le Vicaire ou le Préfet apostolique. Cette précaution est nécessaire, parce qu'on ne peut s'adresser ailleurs, & que le peuple se trouveroit sans secours. Un grand nombre de débarquemens pour le Canada s'étoit fait en Normandie, & la plûpart des habitans étoient de cette province. Ainsi beaucoup de Missionnaires avoient pris les pouvoirs de l'Archevêque de Rouen, & les avoient exercés sur les lieux. Cet usage avoit fait insensiblement une espece de possession en faveur du Prélat, qui lui faisoit regarder

ces nouvelles terres comme une partie de ſon dioceſe ; il y avoit même envoyé quelquefois de grands Vicaires. Le Roi s'étoit conformé à cet uſage pour la juriſdiction temporelle. Les lettres patentes ſur l'établiſſement de la grande compagnie du Canada, du 19 avril 1627, & l'édit de création du mois de juin ſuivant, avoient été adreſſés & enregiſtrés au Parlement de Rouen; les cauſes de la colonie devoient y être portées par appel, pour être jugées en dernier reſſort, juſques à l'établiſſement d'une Cour ſupérieure; & quoique la diſtance des lieux & le ſoin qu'avoient les Gouverneurs de terminer toutes les affaires, rendiſſent ces appels extrêmement rares, le Parlement regardoit toûjours le Canada comme dans ſon reſſort. L'Archevêque regardoit donc l'établiſſement d'un Vicaire apoſtolique comme un démembrement de ſon dioceſe, & le Parlement craignoit que la préſence d'un Evêque n'accélérât l'établiſſement d'un Conſeil ſouverain auquel on attribueroit à ſon préjudice toutes les affaires de la colonie ; ce qui arriva en effet quatre ans après. Il paroiſſoit encore fort alarmé des embarras que pourroient faire naître la diſtraction du reſſort eccléſiaſtique par la création de cette nouvelle autorité, & le conflict de juriſdiction entre l'Archevêque de Rouen & le Vicaire apoſtolique.

Le Procureur général agit donc, il fit valoir toutes les raiſons générales qui dans le même temps faiſoient agir le Parlement de Paris, il y ajoûta toutes le raiſons particulieres qui intéreſſoient la Normandie, il eut même recours aux raiſons politiques, & il dit qu'il étoit contre le bon ordre & l'intérêt de l'état d'envoyer des Vicaires apoſtoliques, qui n'étoient liés ni par un bénéfice ni par un ſerment de fidélité, dans des

lieux si éloignés, où il étoit si aisé d'ébranler l'autorité du Prince. Il fut rendu un premier arrêt le 3 octobre par la Chambre des vacations, qui défend à l'Abbé de Montigni de s'ingérer dans les fonctions de Vicaire apostolique en Canada. Son sacre ayant été fait malgré ses défenses, second arrêt le 23 décembre suivant, qui renouvelle toutes ses défenses, & défend en même temps à tous les sujets du Roi de le reconnoître dans cette qualité, & enjoint à tous les officiers & à tous autres de s'opposer à son entreprise & d'empêcher qu'il n'exerce aucune fonction, & ordonne que l'arrêt sera signifié, tant audit Abbé de Montigni, qu'au Directeur de la compagnie du Canada, afin qu'elle s'oppose absolument à son dessein.

Ces difficultés n'étoient pas plus solides que les autres. L'Archevêque de Rouen n'avoit pour lui que des pouvoirs accordés à plusieurs Missionnaires lors de leur départ, ce qu'il appeloit possession, & ce que les Evêques de Lizieux, de Saint-Malo, de Vannes, de Nantes, de Maillezais (la Rochelle), de Bordeaux, de Bayonne, avoient aussi-bien que lui, puisqu'ils avoient également donné des pouvoirs aux Missionnaires qui étoient partis de divers ports de mer situés dans tous ces dioceses, ce qui n'avoit pû incorporer à son Eglise des terres nouvellement découvertes. Le Parlement avoit tort de se plaindre ; l'Abbé de Montigni avoit prêté le serment de fidélité, comme tous les autres Evêques, & ce serment est l'affaire du Roi, & non des Parlemens ; on ne touchoit point à sa jurisdiction, c'étoit un Evêque de plus dans son ressort, dont il n'étoit pas moins juge par la voie de l'abus. La crainte de l'établissement d'un Conseil souverain étoit injuste, le Roi est le maître d'établir des Cours supérieures où il juge à propos,

& on ne pouvoit se dissimuler la nécessité d'en établir une en Canada, à mesure que la colonie se multiplieroit, par la difficulté infinie de porter en France les affaires des particuliers. En effet on eut beau faire, les deux arrêts du Parlement de Rouen n'eurent pas plus de succès que celui du Parlement de Paris, le Roi ne donna aucunes lettres patentes, les bulles ne furent point présentées, la compagnie du Canada ne fit aucun mouvement, le Vicaire apostolique partit, fit tranquillement toutes ses fonctions.

Il n'y eut que l'Abbé de Caylux qui refusa de se soûmettre, & fit tout ce qu'il pût pour le traverser. Dès le commencement de cette affaire, l'Archevêque de Rouen, pour faire un acte de possession éclatant & authentique, envoya l'Abbé de Caylux en qualité de son grand Vicaire dans cette partie prétendue de son diocese. Il ne pouvoit mieux choisir; cet Abbé, homme de condition & de mérite, étoit un des associés de la compagnie de Montréal, formée en 1641. M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, pour établir le christianisme dans son département, s'étoit adressé au Séminaire de S. Sulpice, déja célebre par ses services & ses vertus si utiles à l'Eglise. M. Olier, fondateur de ce Séminaire, dans de pareilles vûes de religion, étoit entré dans la même compagnie, avec M. de Bretonvilliers qui fut son successeur. Ils destinerent l'Abbé de Caylux, que la piété ne leur attachoit pas moins que l'intérêt de la société, à aller jeter les fondemens de cette bonne œuvre avec trois Prêtres du Séminaire qu'ils lui donnerent. Ces quatre Ecclésiastiques passerent en Canada en 1657. M. de Caylux, chargé des pouvoirs, & se conformant aux instructions de l'Archevêque de Rouen, agit en maître: il ôta la cure de Quebec

aux Jésuites, qui l'avoient toûjours desservie, & s'en mit en possession. Le P. Poncet, qui faisoit les fonctions de Curé, ayant cédé sans résistance, fut blâmé de ses supérieurs & renvoyé en France; cependant sa qualité de grand Vicaire & ces coups d'autorité ne firent pas fortune. A l'exception de ceux qui étoient venus avec lui, personne ne voulut le reconnoître, malgré les ordonnances qu'il publia & les censures qu'il fulmina. Ces démarches violentes déplûrent & aliénerent les esprits.

Le Vicaire apostolique étant arrivé deux ans après, on eut encore moins d'égard à ses prétentions, malgré le nouveau poids que les arrêts du Parlement de Paris & de Rouen sembloient lui donner; cependant on l'avoit rendu suspect de jansénisme à la Cour de Rome & à celle de France. L'Abbé revint la même année en France, & fit un voyage à Rome pour se justifier; il trouva le Pape extrêmement prévenu, & n'obtint audience qu'avec peine: il l'obtint enfin & se justifia. Son zele lui fit repasser les mers le printemps suivant, & il parut en Canada *incognito*, sous un habit & un nom étranger; mais ayant été découvert, & continuant à ne pas reconnoître le Vicaire apostolique, la Cour en fut instruite, & l'année suivante 1661, M. d'Avaugourd, Gouverneur général, reçût une lettre de cachet qui ordonnoit à l'Abbé de Caylux de revenir en France, & de laisser l'Evêque de Pétrée tranquillement faire ses fonctions. Il ne se rebuta cependant pas, & le Prélat étant venu lui-même à Paris, l'Abbé se racommoda avec lui, le reconnut enfin, & avec son agrément revint en Canada en 1668, en qualité de simple Missionnaire avec MM. d'Urfé, d'Alet, Salignac-Fenelon, & quelques autres Prêtres du même Séminaire, où il édifia beaucoup la colonie.

LIVRE SECOND.

M. DE LAVAL ayant été ſacré, ne tarda pas de ſe rendre à ſon troupeau. Il partit de Paris le mois d'Avril 1659, & s'embarqua à la Rochelle le jour de pâques avec Meſſieurs Torcapel & Pelerin, que leurs infirmités obligerent l'année ſuivante de revenir en France, & un neveu de M. de Bernieres qui n'étoit point tonſuré. Il partit ſans conſulter ſa famille, mais Dieu ſe contenta de ſon ſacrifice; un an après ſon arrivée, il mourut de la mort des juſtes, comme il avoit vécû de leur vie. Voici la lettre que ſon oncle en écrivit à M. l'Evêque. *Mon très-cher & honoré frere, Jeſus ſoit notre tout à jamais. Ce mot eſt pour vous prier très-humblement d'agréer que mon neveu vous accompagne; je le tiendrai bienheureux de faire ce voyage avec vous, vous lui ſervirez de pere & de directeur. O que la providence de Dieu eſt admirable! Le petit Clergé de Canada ſera compoſé de quatre perſonnes, pauvres, abjectes, mépriſées du monde, mais pleins du deſir d'etre tout-à-fait à Dieu, puiſqu'elles ne veulent uniquement que Dieu.*

Le P. Jérôme l'Alleman Jéſuite, oncle du P. Gabriel l'Alleman, qui venoit d'être martyriſé par les Iroquois avec le P. Brebœuf, fut auſſi du voyage. Il étoit revenu en France pour travailler aux affaires de la colonie, & paroiſſoit avoir renoncé à ſon ancienne miſſion; il étoit alors Recteur du College de la Flêche. Mais M. de Pétrée, inſtruit de ſes vertus, de ſes talens & des fruits qu'ils avoient faits, le demanda comme un homme qui lui étoit néceſſaire. Il arriva préciſément trois heures avant le départ du vaiſſeau, & n'eut que le

temps de s'embarquer. Cette troupe d'Apôtres arriva heureusement à l'isle Pétrée le 16 mai 1650, elle y passa quelques jours, & enfin mouilla devant Quebec le 16 juin suivant.

On savoit en Canada que le Roi pensoit à y envoyer un Evêque; mais on n'étoit pas averti de son arrivée. Le premier vaisseau qui partit, & qui en apportoit la nouvelle, essuya tant de contretemps dans sa route, qu'il n'arriva que long-temps après celui qui portoit le Prélat: la surprise fut agréable, & tout s'empressa à lui marquer son respect & sa joie.

M. le Vicomte d'Argenson, Gouverneur général depuis un an, alla au-devant du Vicaire apostolique, & le reçût avec tous les honneurs dûs à son rang & à son mérite, & toute la colonie fit paroître sa vénération. *Il le mérite bien,* dit la Mere de l'Incarnation, lettre 57. *C'est un homme dont les qualités personnelles sont rares & extraordinaires, sans parler de sa naissance, qui est fort illustre. C'est un homme d'un haut mérite & d'une vertu singuliere. Je ne dis pas que ce soit encore un Saint, ce seroit trop dire; mais je dirai avec vérité qu'il vit en Saint & en Apôtre. Il ne sait ce que c'est que respect humain: il est pour dire la vérité à tout le monde, & la dit librement dans les rencontres; ce qui lui attire toutes ces persécutions. En un mot sa vie est si exemplaire, qu'il tient tout le pays en admiration. Il est intime ami de M. de Bernieres, avec qui il a demeuré quatre ans par dévotion. Il ne faut pas s'étonner si à cette école il est parvenu à un sublime degré d'oraison.*

Le Prélat n'ayant rien trouvé de prêt pour son logement, alla d'abord demeurer chez les Jésuites avec ses Prêtres, ensuite il se logea chez les Hospitalieres, dans un appartement dépendant

le l'Hôpital. Il y demeura près de trois mois. Il
fut traité autant que la pauvreté de la maison
e permettoit, avec beaucoup de propreté & de
ele, quoique très-simplement ; mais cette simpli-
ité ne lui suffisoit pas, il se plaignoit toûjours
u'on en faisoit trop, montroit du dégoût pour ce
ui étoit bien apprêté, & affectoit au contraire
ne sorte d'avidité pour ce qu'il y avoit de moins
on. Mais pour ne pas être plus long-temps à
harge aux pauvres, en occupant un de leurs
ppartemens, il alla trois mois après loger dans
e pensionnat sauvage des Ursulines, qu'on ap-
eloit séminaire : il y fit faire une clôture de
éparation, pour y être canoniquement. On fut
bligé de placer les enfans avec les Religieuses,
e qui les incommodoit beaucoup. *Mais*, ajoûte
a Mere de l'Incarnation, *ce saint Prélat le mé-
ite, & nous porterons avec plaisir cette incommodité.*
De là il alla avec ses Ecclésiastiques dans la
naison de Madame la Pelleterie, appartenante
ux Ursulines, où il demeura deux ans. Enfin il
cheta une maison qui tomboit en ruine, avec
ne petite chambre dépendante de la fabrique,
rès de l'Eglise où est aujourd'hui le cimetiere,
u'on transfera ailleurs, & le presbytere que l'on
fait bâtir, & où trois ans après, en 1662,
inrent se joindre à lui M. Dudouit & un autre
eveu de M. Bernieres, un des plus saints Prê-
res qui aient été en Canada, qui fut depuis le
remier Curé de la ville & le premier Doyen
u Chapitre.

La premiere démarche du Vicaire apostolique
ut d'établir son autorité. Il se forma une Offi-
ialité, nomma M. de Lauzon Official (il étoit
vant lui à Quebec), & M. Torcapel Promoteur,
ulmina les bulles, ordonna à tout le monde de
e reconnoître en qualité de Vicaire apostolique,

& défendit de reconnoître l'Archevêque de Rouen. Il porta peu de jours après une excommunication contre ceux qui faisoient la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages : matiere dont nous parlerons au long dans la suite. Cette excommunication fut approuvée en Sorbonne en 1662, comme très-juste & très-sage. Tout le Clergé séculier & régulier souscrivit à son ordonnance, & tout le monde s'y soûmit, à l'exception de l'Abbé de Caylux, comme nous l'avons dit ci-dessus.

A peine fut-il arrivé qu'il eut occasion d'exercer son zele. Un des vaisseaux qui vint à Quebec se trouva infecté d'une maladie contagieuse : il portoit deux cens personnes, qui furent presque toutes malades, dont un grand nombre mourut. Le mal se répandit dans tout le pays, l'Hôpital fut tout rempli, & le Prélat n'en sortoit presque point, pendant que dura la maladie, toûjours occupé à servir, à instruire, à consoler les malades. On eut beau faire pour l'engager à conserver sa personne, il crût devoir commencer sa carriere par l'exercice de la plus héroïque charité. Son Clergé le seconda ; un Jésuite en mourut, deux Hospitalieres en furent à l'extrémité, heureusement le Prélat fut épargné.

Tels furent les commencemens de l'Eglise de Quebec. Cette poignée d'ouvriers se trouva chargée de presque toutes les fonctions à la fois. Les Jésuites dispersés dans les missions sauvages, continuoient à y faire des biens considérables. Ceux qui demeuroient à Quebec, & qui jusqu'alors avoient eu soin de la paroisse & de l'Hôtel-Dieu, remirent l'un & l'autre à l'Evêque ; deux Ecclésiastiques s'en chargerent, les autres allerent aider dans les missions des François, & servirent l'Eglise de Beaupré, la seule Eglise de campagne Françoise, qui fût encore formée.

Le

Le ſaint Evêque mit le premier la main à l'œuvre. Comme les autres, on l'a vû cent fois aller adminiſtrer les ſacremens aux malades à la ville & à la campagne, ramant dans un canot en été, marchant en hiver ſur la neige en raquette, portant ſur le dos ſa chapelle & un morceau de pain, aller à une & deux lieues dire la meſſe dans une cabane, donner le viatique & l'extrême-onction, & s'en revenir de même, après avoir mangé, en courant, ſon morceau de pain, & ſouvent tout à jeun. Le nombre des Eccléſiaſtiques groſſit peu à peu, & il fut quelques années après aſſez grand pour former un Séminaire & un Chapitre; mais il eſt difficile de comprendre ce qu'il en dût coûter dans ces commencemens à l'Evêque & à ſes coopérateurs, pour fonder cette Egliſe, & la mettre en état de mériter dix ans après qu'on l'érigeât ſolemnellement en Evêché.

Voici les regles que M. de Bernieres donna par écrit à ce qu'il appeloit l'Hermitage de Quebec, ou les freres du Canada, parce qu'ils avoient tous été élevés à l'Hermitage de Caen. Elles ſerviront à mieux faire connoître M. de Bernieres, l'Evêque & le Clergé de cette Egliſe.

I. Dieu eſt notre centre & notre derniere fin. Nous ſommes créés pour le poſſéder, non ſeulement dans le ciel, mais auſſi ſur la terre. Tout le deſir de Dieu même eſt de réunir la créature au Créateur, ſéparés par le péché & l'affection aux choſes créées. La vie n'eſt qu'un paſſage pour arriver à cette heureuſe fin. Les Chrétiens ne doivent avoir d'autre objet que de s'écouler en Dieu, comme les fleuves dans la mer. C'eſt la vérité fondamentale dont nous devons être fortement perſuadés & pénétrés d'une maniere active.

II. Cette recherche active par forme de méditation & de raiſonnement doit ſe faire au

commencement de la conversion. Dans la suite il suffit de la faire par voie de foi, qui éclaire simplement, mais puissamment, pour connoître & goûter cette heureuse fin, & par cette connoissance & ce goût nous faire passer de nous-même en Dieu, & supporter les travaux de la vie. Cette attention ou contemplation de foi suffit, sans autre méthode d'oraison, à ceux qui avancent.

III. Cette maniere d'oraison, plus pure & plus spirituelle, causera souvent des ténebres, des sécheresses, des foiblesses, des dégoûts; il faut tout supporter avec patience, c'est faire une bonne oraison. Dieu ne manque pas de nous aider dans cet état pénible par des vûes passageres, mais pénétrantes, qui nous font goûter notre bonheur. Dieu est un être pur & spirituel : il ne peut être possédé que par l'esprit.

IV. Nos chers freres de Canada sont tous capables de ce procedé spirituel : plusieurs même y sont avancés, ils n'ont qu'à y être fideles; ils feront de grands progrès, s'ils joignent aux travaux extérieurs les souffrances intérieures. Ces deux peines réunies leur donneront plûtôt la mort intérieure que toutes les douceurs & les lumieres. La providence les favorise infiniment en les envoyant dans un pays sauvage travailler au salut des ames, mourir à eux-mêmes, & se réunir à leur derniere fin. Ce seroit une illusion de croire qu'ils feroient mieux en France, gagnant plus d'ames, s'avançant dans l'oraison par de plus grands secours. Ce sont des tromperies de la nature, qui ne peut se résoudre à mourir.

V. Dans tout ce qu'ils feront par devoir ou par dévotion, dans toutes les croix qu'ils souffriront, intérieures ou extérieures, qu'ils ne changent ni d'objet ni d'intention, qu'ils regardent toutes choses comme des moyens pour aller à

Dieu, qui eſt leur centre. Jamais il ne faut s'arrêter dans le chemin ou dans les moyens, mais uniquement dans le terme. L'intérieur & l'extérieur ne composeront qu'un même tout, & l'ame, ſimplement attentive, ne ſera point partagée à divers objets. Plus les travaux & les peines ſeront grandes, plus le moyen d'aller à Dieu ſera efficace, principalement les travaux apoſtoliques.

VI. Quand il plaira à Dieu d'adoucir l'amertume des ſouffrances par des lumieres & des conſolations intérieures, ne les rejetez pas comme opposées à la mort ſpirituelle; mais recevez-les comme des moyens néceſſaires à votre foibleſſe, qui vous aideront à ſouffrir. Tout ce que la bonté de Dieu accorde doit être reçû avec reſpect, humilité, reconnoiſſance & dépendance. Tout nous conduit au Créateur, lumiere & ténebres; laiſſez-vous-en pénétrer : *Benedicite lux & tenebræ.*

VII. Lorſque l'on éprouvera plus de facilité à raiſonner ou à produire des actes intérieurs il faut en profiter. Ce n'eſt point alors un effort de l'eſprit humain. Il n'y a que ceux qui ſe font par maniere d'étude qui nuiſent; les autres entretiennent le goût de l'ame pour chercher Dieu.

VIII. Les oraiſons jaculatoires ſont à peu près celles-ci. Comme le cerf altéré deſire les ſources d'eau vive, ainſi mon ame deſire Dieu. Les créatures même inſenſibles tendent ſans ceſſe vers leur centre, & les Chrétiens s'en éloignent par l'affection aux créatures. Il eſt impoſſible d'aller à la vie, qui eſt Dieu, que par le détachement des créatures & la mort à ſoi-même. La converſion de toute la terre ne ſert de rien, ſi on ne meurt à ſoi-même: cette mort ſeule ſuffit, quand on ne convertiroit perſonne.

IX. La lecture des livres ſpirituels, faite avec dégagement d'eſprit, nous donne du ſecours &

de l'assurance. Un voyageur demande souvent le chemin, & l'assurance qu'on lui en donne le tranquillise : nous sommes des voyageurs qui allons à Dieu ; les bons livres, les gens expérimentés, nous confirment dans notre voie. Mais il faut se borner à son degré ; si on lit ce qui regarde le degré supérieur, ce ne doit être que pour s'animer à y parvenir. La lecture spirituelle doit se faire lentement, non en courant. Il n'est pas question de remplir, mais de vuider son esprit. Ce n'est point une étude. Il ne s'agit que de connoître & de pratiquer le dénuement, ce qui se fait mieux par la simple lumiere de la foi & le détachement des créatures, que par la multitude des connoissances & des raisonnemens. La foi contient éminemment toutes ces vérités particulieres, elle a une efficacité infinie pour elever l'ame à Dieu.

Avis particuliers pour M. de Laval.

Dieu se fait assez connoître à lui pour son centre & sa derniere fin. Il sait & il goûte qu'ayant Dieu, il a tout. Il doit donc tendre continuellement vers lui, au milieu des créatures où le péché nous a abymés. Tous les états y sont propres, c'est à nous à y répondre.

Il doit s'abandonner à la conduite de Dieu, & accepter l'emploi que la providence lui a donné sans l'avoir recherché. L'amour de l'abandon contient celui de la pauvreté, du mépris, des souffrances, & un détachement général de tout ce qui n'est point Dieu. Qu'il réussisse ou non dans sa charge, il doit être toûjours content. Ne cherchant que Dieu, il le trouvera par-tout ; rien ne pourra lui ôter la paix du cœur. Il faut être attaché à Dieu plus qu'à l'œuvre de Dieu.

Il ne se servira que des moyens évangéliques qu'employoient les Apôtres, qui abhorroient la

prudence humaine, & ne suivoient que la folie de la croix. Il vaut mieux n'être pas Evêque que d'être Evêque humain. Ce seroit un grand malheur qu'un Evêché empêchât d'être parfait Chrétien. Que la sagesse du monde y trouve à redire, qu'importe ? Jesus-Christ est la voie & le terme : on ne le trouvera jamais qu'en suivant ses maximes.

Il ne se détachera jamais de la pauvreté. S'il est obligé de souffrir que l'Evêché ait quelque revenu, il ne doit pas moins conserver dans sa personne l'extérieur de la pauvreté, & demeurer uni à ses amis pauvres. On traitera cette conduite de bassesse. Les souffrances de toute espece, les dangers même de la mort ne lui manqueront pas dans un pays où tout le reste manque. Il doit conserver le même abandon dans les ténebres, les sécheresses & les autres épreuves de la vie spirituelle.

Il y a dans notre ame une inclination essentielle de s'écouler en Dieu. Il faut la laisser agir en liberté. La docilité à cette tendance est la meilleure oraison ; il faut la réveiller & l'entretenir par des temps réglés de prieres & de lectures spirituelles, & des regards amoureux sur la vie & la passion de Jesus-Christ. Mais quand on se sent touché, il faut se livrer à ce mouvement, & laisser ce que la méditation ou la lecture auront inspiré de meilleur.

Il n'ouvrira son cœur pour sa direction ou sa conduite qu'à ceux qu'il verra goûter cet esprit d'abandon. Il priera Dieu de lui en faire trouver de ce caractere.

Il vaut mieux faire ses charités d'une maniere secrette. La sagesse humaine inspire de les faire avec éclat ; Jesus-Christ n'agissoit pas ainsi : l'Eglise n'en tire pas plus de fruit. Si Dieu les fait

éclater, il faut le souffrir patiemment. Son pur esprit porte à la petitesse, à la pauvreté d'habits, table, logement, équipage. Il faut pourtant le nécessaire. Ce malheureux corps y oblige.

Je ne lui conseille pas de quitter le lieu où Dieu l'a placé, sous prétexte de négocier à la Cour ou ailleurs les affaires de l'Eglise ou de la colonie. Il y a bien du danger & de l'illusion : le mieux & le plus sûr est de négocier avec Dieu, & de demeurer fidellement attaché à son devoir. Cherchez premierement le royaume de Dieu, le reste sera ajoûté. Si ce reste manque, Dieu veut nous sanctifier par la pauvreté, l'humiliation & la souffrance. Cette regle ne fut pas observée. Le zele fit faire à M. de Laval bien des voyages, & enfin une démission de son Evêché, dont les succès ne furent pas heureux. Ses successeurs ne l'ont pas mieux gardée. Ils n'observerent pas non plus celle de la pauvreté : la communauté de biens fut abolie, & l'on procura des abbayes à l'Evêché, qui a toûjours été pauvre.

Cependant M. de Bernieres mourut le 8 mai 1659. L'abrégé de cet événement ne sera pas un épisode déplacé dans la vie d'un Prélat qui lui étoit si attaché & si redevable. Ce saint homme en avoit été averti trois ans auparavant par la Sœur Marie, pour laquelle il avoit, comme tout le monde, une vénération singuliere. Cette sainte fille, quelque temps avant sa mort, lui découvrit les choses les plus secrettes, & lui annonça son décès sous l'idée d'un calice qui le lui adouciroit, & lui recommanda l'Hermitage, l'appelant le jardin où, comme l'épouse des Cantiques, Dieu conservoit ses fruits. Elle mourut à Coûtances le 25 février 1650. On en rapporte plusieurs miracles. Son corps, transferé par arrêt du Parlement de Rouen dans l'Eglise du P. Eudes,

fut trouvé tout entier, exhalant une odeur agréable. M. de Laval, qui l'avoit plusieurs fois visitée, & qui étoit allé en pelerinage à son tombeau, porta en Canada & conserva toute sa vie avec respect quelqu'une de ses reliques qu'il avoit obtenues.

M. de Bernieres fut encore instruit par Dieu même de sa mort prochaine. Il le fit souvent connoître à ses disciples : il découvrit à chacun d'eux ce qui devoit lui arriver dans la suite, & qui lui arriva en effet. *Je me vois*, leur dit-il, *investi de la lumiere de la Divinité comme du soleil à midi, & je sens de si violens transports d'amour divin, que je m'étonne comment je puis vivre.* C'est sans doute dans quelqu'un de ces transports qu'il mourut subitement sur les neuf heures du soir. Il avoit communié le matin, comme il le faisoit tous les jours, gagné l'indulgence dans l'Eglise du Croisic, & assisté à la Congrégation. Il parut tout-à-coup d'une gaieté extraordinaire. Quelqu'un lui en demanda la raison. *Ah!* dit-il, *ma joie seroit bien plus grande, si je n'avois pas d'amour propre.* Il fut à la recréation & à la priere du soir à l'ordinaire. A peine fut-il retiré dans sa chambre pour se coucher, que son valet se mit à crier ; on y accourut, on le trouva assis à terre près de son lit, les yeux levés vers le ciel, & rendant les derniers soupirs.

Après la mort de M. de Bernieres, ses éleves continuerent à vivre dans son Hermitage. Il leur avoit fort recommandé de n'avoir aucun commerce avec les Jansénistes, qu'il appeloit les ennemis de Jesus-Christ. Et pour mieux marquer ses sentimens, il s'étoit fait faire un cachet, ou au-tour d'un Crucifix étoient gravés ces mots : *Dieu est mort pour tous.* Il avoit même prédit qu'on en auroit beaucoup à souffrir ; ce qui arriva bien-tôt

après. M. Dudouit, un des plus zélés, étant tombé dangereusement malade en 1660, il fallut lui administrer le viatique; mais son Curé étant soupçonné de jansénisme, il refusa de le recevoir de sa main. Ses confreres se déchaînerent ouvertement pour le justifier. Ce cachet, ce refus, ces discours firent un grand éclat, irriterent le parti, & attirerent tant de persécutions sur les Hermites, qu'il fallut se séparer. La plûpart allerent à Paris se réunir, sous la conduite du Pere Bagot, à la Congrégation, d'abord logée à la rue Coupeau, depuis transférée à la rue S. Dominique.

M. Desmezerets, après avoir fait son séminaire aux Bons Enfans, & reçû les ordres sacrés des mains de M. d'Héliopolis, y revint aussi. M. Dudouit son ami y retomba malade, & prit la résolution d'aller en Canada. A peine fut-il guéri, qu'il partit pour la Rochelle, & s'embarqua au mois d'août 1662. M. Morel étoit parti en 1661 avec Denis Roberge, éleve & domestique de M. de Bernieres, qui plein de l'esprit de son maître, alla par zele en Canada se donner à M. de Laval, & le servit jusqu'à sa mort.

La ferveur se soûtenoit toûjours parmi les Congréganistes. Plusieurs l'avoient portée jusqu'à s'assembler chaque semaine en particulier, pour se déclarer entr'eux leurs pensées les plus secrettes, & leurs fautes les plus humiliantes, & se donner mutuellement des pénitences, afin d'acquérir une profonde humilité, ce qui produisit de très-bons effets. Mais à force d'y avoir reçû du monde, le relâchement s'y glissa. L'association se rompit. Trois mois après il s'en forma une autre moins nombreuse & mieux choisie. On loua une maison à S. Etienne des Grès, & on y reprit les mêmes exercices avec une nouvelle ferveur.

C'eſt alors qu'elle forma le Séminaire des Miſſions Etrangeres, dont celui de Quebec eſt une dépendance. Ce grand objet de l'aſſemblée du P. Bagot, & de l'Hermitage de M. de Bernieres, qui étoient très-unis, étoit la converſion des Idolâtres du nouveau monde. Le célebre P. de Rhodes Jéſuite, étant venu des Indes à Paris en 1654, chercher des ouvriers évangéliques, s'introduiſit dans l'aſſemblée par le moyen du P. Bagot. Ses relations, ſes exhortations, ſes entretiens, ſon exemple, y allumerent un ſi grand zele, que tous réſolurent de ſe conſacrer à cette bonne œuvre. Le P. de Rhodes obtint à Rome des lettres de Vicaire apoſtolique pour pluſieurs. M M. les Evêques d'Héliopolis, Métellopolis & Berithe, & nombre de Prêtres, partirent pour les Indes, M. de Laval Evêque de Pétrée pour le Canada.

Cette œuvre n'auroit pas ſubſiſté long-temps, ſi l'on n'eût formé en France un corps durable qui fût comme la ſource des ouvriers évangéliques, c'eſt-à-dire qui eût ſoin de raſſembler ces ſujets, les élever, les envoyer en Orient, & leur procurer des ſecours, comme la Congrégation de la Propagande à Rome. M. de Meurs fut le plus ardent. Il engagea pluſieurs autres à mettre leurs biens en commun, & à établir une Communauté ou Séminaire dans ce goût. C'eſt ce qu'on appelle le Séminaire des Miſſions Etrangeres. Un Carme déchauſſé, Evêque de Babilone, donna l'emplacement & la maiſon qu'il poſſédoit rue du Bacq, fauxbourg S. Germain; pluſieurs perſonnes y firent des dons conſidérables, on y unit des bénéfices. Les deux Puiſſances donnerent authentiquement leur approbation. C'eſt depuis long-temps une maiſon des plus diſtinguées de Paris, qui ne ceſſe de faire de très-grands biens dans les

Indes, par les bons ouvriers que tous les ans elle y envoie.

Après cette digression curieuse & édifiante, & nécessaire dans la vie de M. de Laval, reprenons la suite de son histoire.

Rien ne représente mieux la primitive Eglise que la vie de ce petit Clergé. Ils n'étoient tous qu'un cœur & qu'une ame, sous la conduite de M. de Laval, & ne faisoient qu'une famille, dont il étoit le pere. Biens de patrimoine, bénéfices simples, pensions de la Cour, présens & honoraires, ils mirent tout en commun. M. Desmezerets, Supérieur du Séminaire, écrivant plus de vingt ans après, à M. le Marquis de Denonville, Gouverneur, lui parloit en ces termes. *Le Prélat ne faisoit rien de considérable que de concert avec nous tous; nos biens étoient communs avec les siens. Je n'ai jamais vû faire parmi nous aucune distinction du pauvre & du riche, ni examiner la naissance & la condition de personne, nous regardant tous comme freres. Nous avons aussi toûjours conservé une parfaite union avec les Jésuites & le Séminaire de S. Sulpice, qui n'a jamais pû être altérée. M. de Laval n'a rien négligé pour perpétuer dans son Eglise cet esprit de charité; il y a réussi, & pendant tout le temps de son Episcopat l'union a été parfaite.* C'est à cette union étroite que la religion fut redevable des rapides progrès qu'elle fit en Canada, & le Clergé de la piété édifiante qui faisoit son caractere. *Tous les Ecclésiastiques, Chanoines, Curé, Séminaire, ne composent qu'une Communauté, dont la sainteté attire le respect de tout le monde.* Ainsi parle M. de S. Valier, second Evêque, dans sa relation de 1687, imprimée à Paris.

Ce que la piété avoit d'abord inspiré, l'état de cette Eglise naissante le rendoit absolument nécessaire; elle n'avoit ni assez de bien, ni assez

d'ouvriers pour faire des corps ſéparés, & laiſſer les particuliers indépendans les uns des autres. En ne formant qu'un même corps, on économiſe les biens, on partage les charges, on s'entraide, on ſe ſoulage, on ſe remplace. D'ailleurs les Eccléſiaſtiques que le zele attiroit dans ces pays lointains, & dont le plus grand nombre étoit pauvre, avoit à craindre de manquer du néceſſaire, ſurtout dans un âge avancé & un état d'infirmité. Les paroiſſes dont on les chargeoit, quoique très-vaſtes, à peine habitées par quelques familles diſperſées çà & là, ne fourniſſoient aucun revenu. On y étoit, par l'éloignement & la rigueur de l'hiver, hors de commerce avec Quebec pour ſe procurer ſes beſoins, & encore plus hors de portée de faire rien venir de France, d'où cependant on tiroit alors preſque toutes les commodités de la vie: embarras encore plus grand dans les infirmités que l'âpreté du climat, inſupportable à des étrangers, & les travaux immenſes que la rareté des Prêtres obligeoit à ſoûtenir, rendoient ordinaires & inévitables. Un Miſſionnaire étoit ſouvent chargé de pluſieurs paroiſſes & avoit des vingt & trente lieues de pays à deſſervir, & par des chemins en tout temps difficiles; en été il faut ramer ſur la riviere, tout Miſſionnaire doit être matelot; en hiver marcher ſur la neige, en raquette, portant ſa chapelle, ſon paquet & ſes proviſions. Ces inconvéniens arrêtoient ou faiſoient périr grand nombre de bons ouvriers. M. de Laval étoit trop bon & trop équitable pour n'en être pas touché & s'efforcer d'y remédier.

Il voulut que tout le Clergé ne fît qu'une famille, que la maiſon de l'Evêque fût la maiſon commune de tous les Eccléſiaſtiques, & le centre de tout le temporel, comme du ſpirituel; il s'engagea de fournir à tous tout ce qui leur feroit

néceſſaire. Il voulut que quand les affaires, les maladies, la piété, les attireroient à Quebec, ils trouvaſſent chez lui un aſyle toûjours ouvert, qu'ils y vinſſent même chaque année faire une retraite, & que quand l'âge ou les infirmités les mettroient hors d'état de ſervir, ils y euſſent une reſſource aſſurée, la nourriture & l'entretien juſques à la fin de leurs jours, & des prieres après leur mort. Par ce moyen les Miſſionnaires, déchargés de toute ſollicitude temporelle, ſe livroient au travail avec plaiſir & ſans réſerve. Il exécuta ce pieux deſſein juſqu'à l'établiſſement de ſon Séminaire. Dès qu'il l'eût bâti, il lui donna tous ſes biens, s'y conſacra, s'y renferma lui-même, & le chargea de maintenir cette union, & de remplir & perpétuer ſes vûes; ce qui ſubſiſta juſques à ce qu'un nouveau gouvernement changea la face des choſes. Mais comme le Séminaire n'étoit pas aſſez riche pour fournir à tant de dépenſes, qu'il étoit même inutile & dangereux de laiſſer aux Miſſionnaires la liberté de théſauriſer, il voulut que chacun remît à la maſſe commune tout ce qu'il retireroit de ſa paroiſſe, après avoir prélevé les dépenſes néceſſaires & les aumônes convenables, & qu'il en rendît compte de temps en temps au Supérieur. A cet effet il unit au Séminaire toutes les dixmes, toutes les cures de la campagne, le chapitre & la cure de Quebec; & pour mieux conſerver le premier eſprit, il ordonna que toutes les cures ſeroient appelées des miſſions, & les Curés des Miſſionnaires.

Cet eſprit de pauvreté, inſpiré par M. de Bernieres, étoit ſi grand dans l'Evêque & dans tout ſon Clergé, qu'on fut long-temps incertain ſi l'on feroit aucune acquiſition dans ce pays, regardant comme plus parfait & plus apoſtolique de s'abandonner à la providence. Cependant comme

on

on se proposoit d'élever gratuitement la jeunesse, qu'on ne pouvoit qu'à grands frais faire venir des Prêtres de France, que les Jésuites avoient des fonds considérables, qu'il ne convient pas au Clergé de mendier, il fut résolu, après bien des délibérations, qu'on feroit des acquisitions suffisantes pour l'entretien honnête du Séminaire, mais qu'on ne se départiroit jamais de la désapropriation qui laisse tout en commun entre les mains du Supérieur, comme on s'y étoit engagé.

Cet ordre, qui dans la suite des temps a changé, subsiste enore dans une vingtaine de paroisses du district de Montréal, desservies par Messieurs de S. Sulpice. Chacun des Missionnaires rend compte de son revenu au Séminaire, & en retire son entretien. La sage fermeté de MM. le Chassier & Pelletier Supérieurs du Séminaire de Paris l'ont inviolablement conservé contre les efforts qu'on a faits plus d'une fois pour y porter atteinte : ils ont mieux aimé retrancher de leur Corps les particuliers qui n'ont pas voulu se soûmettre à cette dépendance. Et ce qu'il y a de singulier, M. de S. Valier, qui a favorisé plusieurs fois ceux qui vouloient se faire fixer dans ces cures, qui même a séparé toutes les autres du Séminaire de Quebec, a cependant voulu unir juridiquement toutes les cures du gouvernement de Montréal au Séminaire de S. Sulpice ; ce que la Cour n'a pas voulu agréer, pour ne pas priver les Evêques de la collation de ces cures.

M. de Laval avoit encore d'autres vûes profondes de sagesse. En établissant cette espece de gouvernement, il entretenoit beaucoup mieux l'union & la dépendance ; il contenoit bien mieux les particuliers par les liens de la subordination immédiate aux Supérieurs subalternes ; il étoit instruit plus exactement de l'état & des besoins

des paroisses, par la voie légitime des Pasteurs; il changeoit plus facilement ceux qui pouvoient devenir inutiles dans un endroit, ou être plus utiles dans quelqu'autre; il ranimoit leur ferveur, en leur faisant faire tous les ans, & leur rendant si faciles les exercices de la retraite, ce que tant d'Evêques de France se font un devoir de pratiquer dans leur diocese; & il mettoit tous les Prêtres à portée de lui ouvrir leur cœur & de recevoir ses avis. La sagesse & la charité présidoient à toutes les démarches de ce digne successeur des Apôtres.

Jamais Evêque n'a plus aimé son Clergé, ni n'en a été plus tendrement aimé, que M. de Laval. C'étoit un véritable pere. La joie éclatoit sur son visage lorsque ses Curés venoient loger chez lui, avec la confiance d'un enfant qui entre dans la maison paternelle; il voyoit ces hommes que le climat & le travail avoient extenués & qui portoient sur leur visage le témoignage écrit de leur zele; il couroit à eux, il les embrassoit & les combloit de caresses, entroit dans le plus menu détail de leurs peines, & s'épuisoit pour les soulager dans leurs besoins. Il étoit sur-tout enchanté lorsqu'ils se présentoient à lui avec une vieille soutane toute déchirée, un méchant bonnet de matelot, de gros souliers avec des grapins, en un mot comme des Sauvages, & alors il les reconnoissoit pour ses véritables enfans, dégagés de toutes les superfluités de la vie, négligeant ce vain extérieur pour ne s'occuper que des fonctions apostoliques. Le Prélat leur servoit de modèle, jamais personne n'a plus négligé les puériles affectations, il donnoit presque dans l'excès.

Croiroit-on que par tous ces arrangemens M. de Laval avoit en vûe de consulter son Clergé, & de n'agir que de concert avec lui, quoique par ses

lumieres ſupérieures, ſon expérience, ſes travaux, ſes vertus, ſa naiſſance, ſa dignité, il fût un oracle dont tout le Clergé reſpectoit les vûes? Jamais perſonne ne s'eſt plus défié de lui-même, ni n'a demandé avec plus d'humilité, ni ſuivi avec plus de docilité les avis de ſes inférieurs & de ſes diſciples. Son premier principe fut de ſuivre dans le gouvernement l'eſprit de Jeſus-Chriſt, marqué dans ces paroles de l'Evangile, *les Rois dominent les peuples en ſouverains, mais pour vous, que le plus grand ſe faſſe le plus petit*, & dans celui du Prince des Apôtres, *gardez-vous de dominer ſur le Clergé, mais rendez-vous de bon cœur la forme de votre troupeau*, & dans ces autres du Sage, *vous a-t-on établi ſupérieur, ne vous en élevez pas, mais ſoyez parmi vos inférieurs comme l'un d'entr'eux.* Il avoit des aſſemblées fréquentes avec ſes grands Vicaires, les principaux de ſon Chapitre, les Supérieurs des Communautés, & les Religieux diſtingués par le mérite & la vertu; point d'affaire importante qu'il n'y propoſât. Dans toutes celles des paroiſſes les Paſteurs étoient principalement conſultés, il les appeloit, ou leur écrivoit exactement avant que de rien faire chez eux, ou de rien accorder à leurs paroiſſiens. C'étoit moins un ſupérieur qu'un confrere, qui cherchoit le bien avec eux, & ne le cherchoit que dans la vûe du bien même. Les plus grands Evêques de France ſuivent cet uſage dans leurs diocèſes, ils tiennent chaque ſemaine des Congrégations où ſe traitent toutes les affaires; c'eſt ce que l'Egliſe obſerve dans les Conciles, & le Pape dans le ſacré Collège. Auſſi jamais Prélat ne fut ni mieux obéi ni mieux ſecondé que M. de Laval, parce que bien loin d'avoir cette jalouſie de métier qui veut tout faire, qui craint le mérite, qui ne goûte que le deſpotiſme,

jamais Prélat ne témoigna à ses inférieurs plus d'estime & plus de confiance, ne chercha plus à faire valoir leur zele & leurs talens, n'eut moins d'envie de commander, & ne commanda moins en effet.

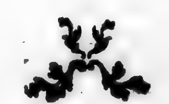
Pour établir solidement ce bel ordre, il voulut lier tous les membres du Clergé par l'honneur & la religion, en exigeant leur parole & leur signature, & leur faisant faire une espece de vœu, qu'il appela de désapropriation, qui sans avoir l'étendue ni la force d'un vœu de pauvreté religieuse, en a les effets, & sans ôter la capacité d'acquérir, & la propriété des biens par une mort civile, comme le vœu solemnel, rend à peu près également dépendant des supérieurs, & donne devant Dieu un pareil mérite. Il voulut bien s'engager lui-même, se mit à la tête de tout, vivant en commun d'abord chez lui, & ensuite dans le Séminaire, & quoique maître de tout & par le suffrage de tous les cœurs & par ses bienfaits, puisqu'il avoit tout donné à son Clergé, il n'agissoit qu'avec une sorte de dépendance du Supérieur du Séminaire, dont il demandoit toûjours les avis, ou plutôt, pour parler selon son idée, auxquels il demandoit constamment permission. Cette union étroite parut suspecte à son successeur, qui changea tout dans la suite; mais M. de Laval ne s'en écarta jamais jusqu'à la mort, malgré les désagrémens qu'il eut à essuyer pendant le reste de sa vie.

Cet Evêque ne se borna pas à l'union des membres du Clergé, il voulut y faire entrer toutes les Communautés Religieuses de son diocese. Rien n'étoit plus sage; il y a communément peu d'intelligence entre le Clergé & les Religieux, à quelques particuliers près, pleins de l'esprit de leur état, & qu'un vrai mérite rend supérieurs à

ces foiblesses, qui d'un côté savent respecter l'ordre hiérarchique, & de l'autre rendre justice aux talens & à la vertu, & employer des ouvriers utiles. Il est vrai qu'en général ces deux états peu prévenus l'un pour l'autre, se regardent mutuellement avec défiance. Quels biens ne feroient-ils pas, si toûjours unis, il ne régnoit entre eux qu'une émulation de zele & de charité ? Ce malheur n'étoit pas à craindre en Canada, il n'y avoit alors dans le diocese que des Jésuites & des Messieurs de S. Sulpice, avec lesquels les Missions Etrangeres avoient toûjours vécû dans une parfaite union ; mais le Vicaire apostolique portant ses vûes dans l'avenir jugea à propos de la cimenter. Pour mieux prévenir les divisions que les événemens pourroient faire naître, il fit passer en 1665 un acte d'association entre ces deux Communautés & le Séminaire (Il est inscrit dans les registres respectifs, & l'original signé déposé dans les archives), par lequel on se promettoit de vivre toûjours comme freres, en s'engageant de dire un certain nombre de messes ou de prieres chaque année pour chacun de ceux qui viendroient à mourir, à se visiter avec cordialité, & à exercer l'hospitalité les uns envers les autres (ce qui subsiste encore entre les deux Séminaires), à aller les uns chez les autres faire l'office, & prêcher aux principales fêtes des Patrons, & chaque Prêtre y dire la messe à l'intention du corps (Ce qui s'observe en partie), à administrer les sacremens en commun dans la Cathédrale (ce qui est absolument tombé). Mais j'ai vû les Sulpiciens & les Jésuites au chœur de la cathédrale pendant l'office, occuper les premieres stales après les Dignités, avant tous les Chanoines.

Les Récollets n'étoient point alors en Canada, & n'y vinrent que plusieurs années après ; ils ne

sont point entrés dans cette association, & il n'y a jamais eu la même union entr'eux, les Jésuites & le Clergé; ils ont eu même des démêlés considérables avec les deux premiers Evêques, qui ont été heureusement terminés. On les a cependant admis à prêcher à leur tour l'avent, le carême & les dominicales, à la paroisse, de trois en trois ans, alternativement avec le Clergé & les Jésuites; ce qui n'a guere manqué jusques à présent. Les Religieuses entrerent à leur maniere dans l'association, on fit avec elles union de prieres, les Ecclésiastiques & les Jésuites promirent de leur fournir gratuitement des Supérieurs, des Confesseurs & des Chapelains; ce qui a maintenu parmi elles l'union & la régularité. Cependant à Montréal Messieurs de S. Sulpice, qui les dirigent, n'ont souffert chez elles à aucun titre, ni Religieux, ni Ecclésiastique que de leur corps; mais à Quebec la conduite des Evêques a fort varié selon les sollicitations ou les conjonctures du temps, les Ecclésiastiques, les Jésuites & les Récollets y ont été tantôt admis, tantôt exclus; ce qui a répandu dans ces maisons une semence de division qui s'arrachera difficilement, & qui sous le regne de M M. de S. Valier & Dosquet a causé de l'embarras.



LIVRE TROISIEME.

APRÈS avoir donné à ſon Clergé ſéculier & régulier ces témoignages de ſa charité, & tâché d'en rendre les liens indiſſolubles, l'Evêque de Pétrée y ajoûta en particulier en faveur des Jéſuites un monument authentique de ſa reconnoiſſance ; il voulut qu'à perpétuité la Paroiſſe de Quebec allât proceſſionnellement avec le Clergé faire l'office dans leur Egliſe le jour de la Circonciſion, le jour de S. François-Xavier, qui eſt une fête chommée dans le dioceſe, & le jour de S. Ignace, lorſque ſa fête tombe un dimanche. Le Clergé, qui leur étoit dévoué, s'y ſoûmit avec joie ; la colonie y applaudit, & ſe rendit en foule au College. L'ordonnance de l'Evêque fut inſérée dans les regiſtres de l'Evêché & dans ceux de la paroiſſe, & les Marguilliers en paſſerent un acte avec le Recteur & le Syndic des Jéſuites. Voici l'ordonnance.

« FRANÇOIS DE LAVAL, par la grace » de Dieu & du Saint Siege apoſtolique, Evêque de Pétrée, Vicaire apoſtolique en toute » l'étendue du Canada & pays adjacens : A tous » ceux qui ces préſentes lettres verront, Salut. » Après avoir connu & conſidéré les grands ſervi» ces rendus à Dieu par les PP. de la Compa» gnie de Jeſus en toutes ces contrées, tant au » regard de la converſion des Sauvages, que de » la culture de la colonie Françoiſe, ſpéciale» ment par le ſoin charitable qu'ils ont apporté en » l'adminiſtration de la paroiſſe, tant pour le » temporel que pour le ſpirituel, pendant l'eſ» pace d'environ trente ans, de laquelle admi-

» niſtration nous les aurions déchargés lorſque » nous ſommes arrivés dans ce pays, nous avons » jugé juſte & raiſonnable qu'il y ait à jamais » quelque marque de reconnoiſſance de la part de » la paroiſſe de Quebec envers leſdits PP. de la » Compagnie de Jeſus, & à cette fin nous avons » ordonné que tous les ans au premier jour de » janvier qu'on célebre la fête de la Circonciſion » & du S. Nom de Jeſus, qui eſt le titre & le » patron de leur Egliſe de Quebec, auſſi-bien » que de leur Compagnie, on s'aſſembleroit à la » paroiſſe à l'heure ordinaire de vêpres, d'où le » Curé avec le Clergé & le peuple iront proceſ- » ſionnellement à l'Egliſe deſdits Peres, pour y » chanter les vêpres qu'ils auroient dû dire à la » paroiſſe, & après le ſermon & le ſalut on re- » tourneroit proceſſionnellement à ladite paroiſſe. » Nous avons de plus ordonné que le même ſera » fait le 3 décembre fête de S. François-Xavier, » & le 30 juillet jour de la fête de leur glorieux » patriarche S. Ignace, lorſqu'elle tomberoit un » dimanche, & que le peuple en ſeroit averti » le dimanche d'auparavant, & exhorté de con- » tribuer le plus qu'il lui ſeroit poſſible à cette re- » connoiſſance, voulant que ladite ordonnance » ſoit inſérée dans les regiſtres de la paroiſſe, & » que copie en ſoit donnée aux PP. de la Com- » pagnie de Jeſus. Donné en notre demeure or- » dinaire de Quebec, ſous notre ſceau & ſeing, » & celui de notre Secrétaire, le 15 janvier » 1660. *Signé* FRANÇOIS, Evêque de Pétrée.

Lorſque le Chapitre fut établi vingt ans après, comme il ſe trouva chargé de la cure, il continua les proceſſions en qualité de Curé. La paroiſſe fut enſuite ſéparée & unie au Séminaire, mais cette ſéparation ne changea rien dans la cérémonie ; ce

n'étoit qu'une même Eglise, un même corps & un même esprit : le Chapitre y alla toûjours, avec cette différence que ce n'étoit plus le Curé, mais la premiere Dignité, qui par honneur faisoit l'office. Il fut même pris une délibération dans le Chapitre général du 7 mai 1685, qui se trouve dans les registres du Chapitre, pag. 18. par laquelle il est arrêté qu'on suivroit cet usage jusques à ce que la Cathédrale & la Paroisse seroient entierement séparées. M. de S. Valier eut beau dans la suite séparer tous les divers corps du Clergé, le souvenir des services que les Jésuites avoient rendus, & rendoient encore à la Colonie, étoient trop présens, pour éprouver la même vicissitude : les choses demeurerent dans cet état sans interruption & sans trouble jusques après la mort de M. de S. Valier.

La vacance du Siege épiscopal, contestée par les uns, parce qu'il y avoit un Coadjuteur en France, & prétendue par les autres, parce que ce Coadjuteur n'avoit pas pris possession canonique, fit naître les plus vives contestations entre le Gouverneur & l'Intendant, le Chapitre & les Jésuites. Les Chanoines, irrités, & d'ailleurs dans des sentimens pour la Société bien différens de ceux de leurs prédécesseurs, depuis les démêlés sur les cultes Chinois & les affaires du jansénisme, qui, comme nous avons déjà dit, avoient passé en Canada, saisirent cette occasion pour montrer leur mécontentement, & en 1728 supprimerent un monument si glorieux aux Jésuites. M. Dosquet Evêque de Samos vint en Canada l'année suivante en qualité de Coadjuteur de M. de Mornay successeur de M. de S. Valier. Il blâma la conduite du Chapitre, & voulut rétablir l'ancien usage, qui lui paroissoit juste. Il rendit une ordonnance à cet effet, qui par son ordre fut insérée dans les registres du Chapitre & dans ceux de la paroisse,

& dont un original authentique, signé de lui fut donné aux Jésuites. Voici l'ordonnance.

«PIERRE-HERMEND DOSQUET, par » la miséricorde de Dieu & l'autorité du Saint » Siege apostolique, Evêque de Samos, Coad- » juteur de Quebec, Assistant du trône pontifi- » cal, Conseiller du Roi en tous ses conseils : » A tous ceux qui ces présentes verront, Salut & » bénédiction. Les difficultés qui sont survenues » l'année derniere & celle-ci sur les processions » qu'on avoit accoûtumé de faire tous les ans à » l'Eglise des PP. Jésuites, nous ont donné occa- » sion d'examiner de plus près l'origine de ces » usages. Sur quoi nous étant fait représenter les » registres de notre secrétariat, & ayant ordonné » de vérifier ceux du Chapitre & de la paroisse, » nous avons trouvé qu'il avoit été rendu une » ordonnance par Messire François de Laval, » premier Evêque de ce diocese, le 15 janvier » 1660, dans laquelle, en reconnoissance des » grands services rendus par les Jésuites, tant » aux Sauvages du Canada, qu'à la colonie » Françoise, notamment à la paroisse de Que- » bec, dont ils ont fait le service pendant plus de » trente ans, pour laisser un monument éternel » de gratitude, il ordonna qu'à perpétuité la pa- » roisse de Quebec & le Clergé iront procession- » nellement à l'Eglise du College des Jésuites, » & en reviendront de même, y chanteront vê- » pres, entendront le sermon, & feront le salut » les jours de la Circoncision, de S. François- » Xavier & de S. Ignace, lorsque la fête tom- » bera le dimanche. En conséquence, il fut ar- » rêté dans un Chapitre général tenu le 8 mai » 1685, que le Chapitre cathédral, pour lors » érigé depuis peu, & qui depuis son érection

» s'étant chargé de faire l'office de la paroisse,
» avoit été à ces processions, continueroit d'y
» aller avec ladite paroisse jusqu'à ce qu'on eût
» fait la distinction de l'Eglise cathédrale d'avec
» la paroisse, & qu'alors on délibereroit avec
» l'Evêque sur ce qu'il y auroit à faire. Ce qui
» a été exécuté par la paroisse depuis qu'elle a
» passé des Jésuites au Clergé, & par le Chapitre
» depuis son érection en 1684, jusqu'à l'année
» derniere, où pour des raisons qu'il est à propos
» d'oublier, on a discontinué cet usage. Nous,
» qui sommes chargés de tenir la main à l'exécu-
» tion des ordonnances Episcopales & des délibé-
» rations du Chapitre, sur-tout quand elles sont
» prises avec les solemnités des Chapitres géné-
» raux, & l'agrément des Evêques, & qui som-
» mes obligés de faire rendre à chacun ce qui lui
» est légitimement acquis, nous avons ordonné
» que tant ladite ordonnance, que la délibération
» du Chapitre, sortiront leur plein & entier effet;
» en conséquence, sans avoir égard à tout ce qui
» a pû être fait au contraire, que nous avons
» cassé & cassons, en tant que de besoin, nous
» ordonnons que la paroisse & le Clergé iront à
» perpétuité processionnellement de l'Eglise ca-
» thédrale à celle des Jésuites, & reviendront de
» même; y diront vêpres & entendront le sermon,
» & feront le salut le jour de la Circoncision & le
» jour de S. François-Xavier tous les ans, & le
» jour de S. Ignace, quand sa fête tombera un
» dimanche; & à l'égard du Chapitre, qu'il
» continuera d'y aller conjointement avec la pa-
» roisse jusqu'à la distinction de l'Eglise cathé-
» drale d'avec la paroissiale, auquel temps il en
» sera délibéré avec l'agrément de nous ou de nos
» successeurs. Voulons que notre présente ordon-
» nance soit lûe dans une assemblée capitulaire,

» & enregiſtrée dans les regiſtres du Chapitre, » & qu'il en ſoit donné une copie en forme aux » PP. Jéſuites. Donné à Quebec, dans notre » palais épiſcopal, le 25 décembre 1729, ſigné » de nous, contre-ſigné de notre Secrétaire, & » ſcellé de nos armes. PIERRE-HERMEND, » Evêque de Samos, & Coadjuteur de Quebec. » Par Monſeigneur, BOULANGER, Secrét.

En vertu de cette ordonnance la proceſſion fut faite à l'ordinaire le premier janvier 1730, & vrai-ſemblablement les choſes auroient repris leur cours ; mais le Coadjuteur ſe brouilla avec le Chapitre, & ajoûta ce ſujet de plaintes à bien d'autres que ſes prétentions ſingulieres faiſoient naître tous les jours. On s'efforça de ſecouer un joug qu'on n'avoit repris qu'avec peine, & on remua ſi bien, que M. Doſquet, qui n'aimoit pas infiniment la Société, & qui d'ailleurs vouloit ſe raccommoder avec le Chapitre, entra en négociation, & ſacrifia cet article peu intéreſſant pour lui, afin d'en obtenir d'autres. On fit propoſer aux Jéſuites de déclarer par écrit que le Chapitre avoit droit ces jours-là de faire l'office chez eux ; moyennant quoi on promettoit d'y retourner. Mais ce n'étoit qu'un prétexte de rupture ; car on n'en avoit nulle envie, & il eſt certain que le Chapitre n'avoit jamais officié au College à titre de droit honorifique à lui dû, mais à titre de reconnoiſſance des ſervices rendus par les Jéſuites. La condition fut refuſée, & par une délibération du 26 novembre 1730 le Chapitre prit la réſolution de n'y plus aller. L'Evêque fut préſent à cette délibération, il y préſida même ; mais confus de détruire ſi-tôt ſon propre ouvrage, il ne voulut ni la ſigner ni ſouffrir qu'on y fît mention de lui ; il ſe contenta d'y conſentir verbalement. Il exigea

exigea cependant que la Paroiſſe, c'eſt-à-dire le Curé & ſon petit Clergé, feroit à l'ordinaire les proceſſions ; ce qui s'exécuta. Les Jéſuites firent d'abord quelques mouvemens & quelques plaintes, mais ils ont paru depuis ne pas s'en embarraſſer. Tel a été quelque temps l'état de cette affaire. J'ai appris depuis que le Curé, qui ne s'y rendoit qu'à regret, faiſoit toutes les fois quelque difficulté, & que cet uſage étoit à la veille d'être aboli.

On ſera ſans doute ſurpris de voir les affaires des cultes Chinois & du Janſéniſme paſſer au Séminaire de Quebec, qui n'y avoit aucun intérêt. Une courte digreſſion expliquera ce myſtere, & nous diſpenſera d'y revenir : elle ſervira à l'éclairciſſement de pluſieurs choſes que nous aurons à dire dans la ſuite.

MM. Briſacier & Tiberge s'étant ouvertement déclarés pour leurs confreres de la Chine contre les Jéſuites, pour les raiſons que tout le monde ſait, entraînerent toutes les Miſſions Etrangeres, dont ils furent ſi long-temps les chefs, & répandirent dans tout le Nouveau monde leurs ouvrages ſur les cultes Chinois. Avec ces ouvrages paſſerent, ſans doute contre leur intention, une foule de livres janſéniſtes. Ces deux célebres Eccléſiaſtiques, quoique toûjours bons catholiques dans leurs ſentimens, favoriſoient les Ecrivains du parti, & s'en ſervoient utilement pour répandre & appuyer leurs apologies. Le venin ne tarda pas à couler en Canada, ainſi que l'éloignement pour les Jéſuites, & par la reſſemblance des intérêts lia le Séminaire avec les ſectaires. M. Varlet Evêque de Babylone, enſuite prétendu Archevêque d'Utrecht, interdit, dépoſé, excommunié par trois Papes, vint en Canada, & de Quebec paſſa juſqu'à la miſſion de Tamaroa ſur le Miſſiſſipi,

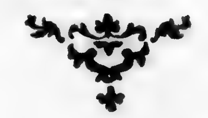
d'où il revint en France & se réfugia en Hollande, pour s'y unir aux schismatiques. Quoiqu'il fût méprisé dans la Nouvelle France pour sa conduite & pour sa doctrine, condamnées par ses propres partisans, il trouva le moyen d'y répandre l'esprit du parti, malgré la vigilance & le zele de M. de S. Valier, qui fut toûjours très-attaché à la saine doctrine, & infiniment éloigné de toutes les nouveautés profanes.

Un Bénédictin déguisé vint à l'appui du parti faire une incursion en Canada; il s'insinua d'abord chez les Curés de campagne, ensuite dans les Communautés des Religieuses; mais le Prélat le fit repasser en France, où sa Communauté le réclama, & le désavoua dès qu'elle en fut instruite. Les plus célebres prosélytes du parti furent M. de Villermaula, du Séminaire de S. Sulpice, que ses Supérieurs rappellerent & chasserent de leur Corps; M. Thibout, Curé de Quebec, homme de quelque mérite, & accrédité dans la paroisse; M. Glandelet, Doyen du Chapitre, homme habile, vertueux & zélé, qui avoit long-temps exercé les fonctions de grand Vicaire. C'étoit un des plus anciens Ecclésiastiques du diocese. Je crois cependant qu'on le soupçonnoit mal à propos. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que quelques démêlés personnels avec les Jésuites sur la direction d'une Religieuse Ursuline, le rendirent insensiblement leur ennemi & le protecteur de leurs adversaires. Mais j'ai vû dans un grand nombre d'écrits de toute espece, qu'il a laissés, un sincere attachement à l'Eglise & au Pape, beaucoup d'estime & de respect pour la Société, une extrême vivacité à se défendre du soupçon de jansénisme, & sur-tout une profonde vénération pour M. de Laval, après la mort duquel il fit des procès verbaux sur plusieurs miracles opérés à son tombeau, & sur la vie du-

quel il a laiſſé bien des mémoires dont je me ſuis ſervi.

Toutes ces affaires ſont aujourd'hui abſolument finies en Canada ; cette Egliſe eſt ſans mélange pour les ſentimens, & le Séminaire des Miſſions Etrangeres une des maiſons de Paris les plus attachées à la ſaine doctrine. Le Séminaire de S. Sulpice, pendant le peu d'années qu'il eſt entré dans ſon gouvernement, a commencé de diſſiper ces petits nuages. Il n'eſt entré dans la maiſon, il n'eſt parti pour les miſſions, que des gens ſûrs & pleins de zele. M. l'Abbé de Combes ayant depuis été à la tête, a ſû tout ramener parfaitement par cette douceur aimable & inſinuante, ce zele conſtant & éclairé, cette ſageſſe & cette charité qui lui avoient gagné tous les cœurs, & qui ſans doute lui ont aſſuré dans le ciel la plus glorieuſe récompenſe. Tous les autres Directeurs du Séminaire, pleins du même eſprit, ſoûtiennent avec beaucoup d'édification & de ſuccès une œuvre ſi utile & ſi ſainte.

Revenons aux travaux de M. de Laval pendant les trois premieres années de ſon épiſcopat.



LIVRE QUATRIEME.

LE Vicaire apoſtolique ayant ébauché, pour ainſi dire, ſon Clergé & jeté le germe de l'eſprit qu'il y vouloit établir, alla viſiter ſon dioceſe & donner la confirmation, ce qu'il a fait régulierement juſqu'à ſa démiſſion. La vie de l'homme ſuffiroit à peine pour viſiter ce dioceſe immenſe, s'il étoit peuplé, puiſqu'il renferme toute l'Amérique ſeptentrionale, depuis la baie d'Hudſon, juſqu'à l'embouchure du Miſſiſſipi, & depuis l'iſle Royale & l'Acadie juſques aux terres d'Eſpagne. Les viſites de M. de Laval n'ont pas été au-delà de l'étendue de la colonie & des miſſions ſauvages établies aux environs; c'eſt une eſpace de quatre-vingts à cent lieues depuis la riviere de Saguenay au-deſſous de Quebec juſqu'au lac des deux montagnes au-deſſus de Montréal, le long du fleuve S. Laurent, ſur demi lieue de chaque côté du fleuve, où pour la commodité du commerce on a conſtruit les habitations des François.

Ce ſeroit en Europe un grand dioceſe; mais il s'en faut bien qu'il y en ait aucun ſi difficile à viſiter. On trouve en Europe des villages, des auberges, des châteaux de Seigneur, où l'on peut loger, on y trouve des Egliſes bâties, un peuple formé, des Eccléſiaſtiques qui reçoivent, qui accompagnent, qui inſtruiſent leur Evêque. Rien de tout cela en Canada dans ces premiers temps; les paroiſſes ne ſont pas même aujourd'hui ramaſſées, malgré des ordres ſouvent réitérés de la Cour, & les riſques que la guerre des Iroquois a fait long-temps courir; les habitations ſont éloi-

gnées de plusieurs arpens les unes des autres, chacun des colons ayant bâti la sienne à son gré, au milieu de son terrein, sur le bord de la riviere. Tout ce qu'on a pû faire, c'est de construire l'Eglise & le presbytere au milieu de cette ligne de maisons; mais quelles maisons alors! de misérables cabanes environnées de pieux, où il régnoit à la vérité, comme dans le premier âge du monde, l'union, l'innocence, la simplicité, la piété & l'esprit d'hospitalité, mais où tout manquoit: une botte de paille faisoit le lit, & un morceau de pain la nourriture. Aujourd'hui que la colonie est assez peuplée & le diocese formé, la route est plus supportable, on trouve presque partout quelques maisons; il en est de temps en temps d'assez bien bâties. On faisoit alors des journées entieres sans rencontrer un habitant, trop heureux d'arriver enfin, pour y passer la nuit, à quelque grange ou à quelque cabane. On trouve aujourd'hui des Eglises passables, plusieurs même propres & bien bâties, & presque par-tout des Missionnaires; alors nulle Eglise, nulle paroisse, nul Missionnaire, il falloit tout créer. Le Prêtre qui avoit le courage de parcourir ce vaste pays, portoit sa chapelle, & disoit la messe où il se trouvoit. Les fêtes & dimanches il en disoit deux. Il faisoit avertir de son arrivée, & on venoit à lui de plusieurs lieues à la ronde. Il confessoit, communioit, faisoit le catéchisme, baptisoit les enfans, ce qui lui donnoit une fatigue immense; dans chaque cabane il falloit en faire autant. Pendant sept à huit mois de l'année la terre est couverte de neige; c'est pourtant le seul temps où les visites peuvent se faire, parce que pendant trois ou quatre mois, depuis l'arrivée jusqu'au départ des vaisseaux, on est occupé des affaires de France, qu'il n'est pas possible de re-

mettre, puisque l'occasion manquée, en voilà jusqu'à l'année suivante.

L'état où étoit alors la colonie rendoit les visites encore plus dangereuses. M. de Laval trouva tout en armes, & presque réduit aux abois. Les Iroquois nous faisoient depuis plus de dix ans la plus cruelle guerre, & ne se proposoient pas moins que d'exterminer tous les François. Leurs partis couroient la campagne, & insultoient tout le pays. Cette guerre a duré plus de quarante ans encore, quoiqu'à diverses reprises, des pourparlers, des treves, des paix passageres, ayant laissé jouir de quelque intervalle de repos. Elle avoit d'abord commencé entre les Algonquins, les Hurons & les Iroquois. M. de Champlain avoit fait alliance avec les Hurons, nation alors la plus nombreuse & la plus florissante, qui la premiere avoit embrassé le Christianisme, & les avoit aidés dans leurs guerres. Les Iroquois résolurent de s'en venger, & à la faveur d'une paix simulée, ayant détruit leurs ennemis en détail, ils tournerent les armes contre nous. Leur maniere de faire la guerre, dans le goût des Houssards & des Pandoures, est extrêmement meurtriere. Ce ne sont point de sieges réguliers, les Sauvages ne peuvent forcer que des barrieres de pieux; très-peu de batailles rangées, ils ne sauroient tenir contre le canon; ils ne font que des coups de main. Ces troupes irrégulieres se répandent au loin & enlevent tout ce qu'elles trouvent, ils dressent des embuscades & tuent tous ceux qui passent, ils vont la nuit mettre le feu à une maison, se chargent de butin, & s'enfuyent. Il est aussi difficile de les poursuivre que de prévenir leurs coups; montagnes, rivieres, forêts, neiges, glaces, froid ou chaud, rien ne les arrête; mais malheur à qui tombe vif entre leurs

mains, les cruautés les plus horribles & les plus rafinées ſont leurs amuſemens & leurs délices. Cependant la colonie, ſans ſecours du côté de France, & preſque abandonnée de la Cour, ne ſe ſoûtenoit plus que par une eſpece de miracle; une poignée d'habitans qui la compoſoient, réfugiés ſous le canon de Quebec, y vivoient comme priſonniers. On n'oſoit ni ſemer, ni moiſſonner, ni cultiver les terres, ni ſortir de la maiſon ſans être bien eſcorté. Les Urſulines & les Hoſpitalieres, après avoir fait leurs fonctions pendant le jour, ſe réfugioient la nuit dans le fort, ne ſe croyant pas en ſûreté dans leur Couvent. On fut long-temps ſur le point de tout abandonner, & de revenir en France. Ainſi ſe paſſerent les trois premieres années du pontificat de M. de Laval, dans une diſette générale, dans des fatigues & des alarmes continuelles, & un danger perpétuel de perdre la vie au milieu des ſupplices, & de voir ſon Egliſe détruite ou diſperſée repaſſer les mers.

Qu'on imagine donc un Evêque ſuivi de deux Eccléſiaſtiques & d'un ou deux domeſtiques allant à l'aventure ſur les neiges, quelquefois dans un traîneau, le plus ſouvent ſur des raquettes, portant ſur ſon dos une couverture qui le jour lui ſervoit de manteau, & dont il ſe couvroit la nuit, paſſant la nuit dans une grange, ne beuvant que de l'eau, mangeant à la fin du jour un morceau de pain qu'il lui falloit apporter, déterminant l'étendue d'une paroiſſe, cherchant quelque endroit propre à bâtir une Egliſe, on ſe formera quelque idée des viſites épiſcopales de M. de Laval. Il y contracta de très-grandes infirmités, qui lui durerent toute la vie. Quelque année après il en fut ſi dangereuſement malade, qu'on en déſeſpéra. A peine fût-il un peu rétabli, qu'il recom-

mença ſes courſes apoſtoliques. Il en fut de nouveau ſi épuiſé, ſi incommodé, qu'il ſe retira à une maiſon de campagne du Séminaire, pour faire des remedes; mais n'étant point ſoulagé, il prit le parti de ſe démettre, comme nous le dirons dans la ſuite. Cependant une maladie populaire qui enleva bien du monde, l'apparition d'une comette, l'idée de quelque maléfice, le bruit de quelque prétendu prodige qui ſe répandit parmi le peuple & le jeta dans la conſternation, y mirent le comble. Il falloit toute ſa charité & tout ſon courage pour ne pas ſuccomber ſous le poids de tant de maux. Ce bon Paſteur viſita & conſola tout le monde, il fit faire des prieres publiques & des proceſſions ſolemnelles, à l'exemple de S. Charles Borromée, pour fléchir la colere de Dieu. Il donna tout ce qu'il avoit apporté, & ſe réduiſit à l'indigence: on compte que pendant ces triſtes années il avoit diſtribué trente mille livres, ſomme incroyable pour le temps & pour le pays, & pour un homme qui n'a ni bénéfice ni patrimoine. Ses prieres furent écoutées, on parla de paix, la colonie reſpira, & le ſaint Evêque eut la liberté de revenir en France repréſenter au Roi tous ces maux, & en apporter le remede.

Les fatigues & les dangers de ſa vie n'étoient pas ſa plus grande peine, il ſe réjouiſſoit au contraire, à l'exemple des Apôtres, d'avoir à ſouffrir pour Jeſus-Chriſt. Mais le zele qui le dévoroit le réduiſoit aux abois à la vûe des déſordres qui s'introduiſoient alors dans la colonie, & que tant de fléaux ne corrigeoient pas. Une foule d'aventuriers ramaſſés au haſard en France, preſque tous de la lie du peuple, la plûpart obérés de dettes ou chargés de crimes, & qui n'alloient dans ce pays éloigné que pour ſe mettre à couvert des pourſuites de la juſtice, les plus honnêtes

gens même uniquement attirés par l'intérêt & occupés de leur commerce, tout cela ne pouvoit qu'avoir apporté dans la colonie la plus mauvaise graine; d'ailleurs dispersés dans un pays immense, sans Pasteurs, par conséquent sans religion & sans instruction; loin du gouvernement & sans Magistrat, par conséquent sans frein & sans crainte; mêlés avec les Sauvages, dont ils prenoient les mœurs, courant avec eux dans les bois, par conséquent dans le centre de la corruption, que pouvoit être le troupeau de M. de Laval, qu'un amas de rebelles, de libertins & d'impies? C'étoit encore pire que la ville de Rome, dont il est dit que quand S. Pierre y entra c'étoit une forêt pleine de bêtes féroces; car enfin il y avoit à Rome une police, des Magistrats, un Sénat, de l'esprit, de la raison, de la grandeur d'ame, & tout manquoit alors en Canada, *silvam istam frementium bestiarum, & turbulentissimæ impietatis occeanum.* Dieu a béni les soins & les travaux de son serviteur. Le Roi, à sa priere, pour combattre les Iroquois, fit passer le Régiment de Carignan-Saliere, dont les Officiers étoient gens d'honneur & de mérite, & les Soldats d'assez bonnes gens. On leur fit une mission qui fit de très-grands fruits; les Officiers y donnerent l'exemple. Il faut convenir qu'aujourd'hui que les paroisses sont bien établies & pourvûes de bons Ministres, les habitans sont communément bien instruits, pieux, pleins de probité & de politesse; ils ont même de l'esprit & des sentimens, & valent bien les habitans de nos campagnes. Que ne doit-on pas à ceux qui ont défriché ces terres couvertes de ronces, au prix de tant de fatigues & de dangers?

Pendant ces trois malheureuses années l'Eglise de Canada perdit plusieurs bons ouvriers. M. le

Maître & M. Vignol, deux Ecclésiastiques de Montréal, furent tués par les Iroquois, le P. Menard Jésuite, & un nommé Guenin son domestique, qui étoit une espece de catéchiste fort utile & fort homme de bien, périrent chez les Outaouas. Le Pere Menard étoit un Religieux de la plus haute piété, pour qui non seulement les François, mais les Sauvages même, avoient une si profonde vénération, que plusieurs années après sa mort on trouva chez les Sioux son bréviaire & sa soutane érigés en Divinités sur une espece d'autel, où ces barbares alloient faire des prieres & des sacrifices à leur mode, en lui présentant à chaque repas de tous les mets qu'on leur servoit. Ce saint Missionnaire avoit travaillé longtemps chez divers Sauvages, entr'autres, avec beaucoup de fruit dans un des cinq cantons Iroquois, les Goyogouins où on lui avoit reconnu un talent singulier de s'accommoder au génie des Sauvages, & de s'insinuer dans leur esprit. Les événemens de la guerre l'avoient obligé de revenir à Quebec. Il y étoit lorsque les Outaouas vinrent demander des Missionnaires. Cette nation foible, peu nombreuse, alliée des Hurons, & par là devenus l'objet de la haine des Iroquois, avoit déjà eu des Missionnaires & les avoit traités assez mal; le P. Garo y avoit péri par leur faute, ayant été lâchement abandonné dans une attaque. Ils revinrent cependant en demander en 1660, & on leur accorda le P. Menard. C'étoit tout risquer, parce que le chemin, extrêmement long, étoit infesté d'Iroquois : c'étoit risquer à pure perte. Ces Sauvages, peut-être les plus superstitieux & les plus stupides du pays, n'avoient jamais paru goûter le christianisme ; on n'avoit pû y baptiser que quelques enfans moribonds. Leur empressement apparent n'avoit pour motif que l'intérêt du commerce.

Le P. Menard eut cependant le courage de s'engager dans une miſſion ſi ingrate & ſi périlleuſe. Comme il le dit lui-même dans ſes lettres, ce fut cette parole de M. de Laval qui le détermina: *Toute ſorte de raiſons devroient vous retenir, Mon cher Pere, mais Dieu, plus fort que toutes nos raiſons, vous veut dans le pays où vous allez.* Il vécut parmi eux près de dix-huit mois, pendant leſquels il fit avec eux des courſes de plus de trois cens lieues, obligé de ramer, comme eux, toute la journée, ou de faire des portages, n'ayant que la nuit pour dire ſon bréviaire à la lueur du feu, ou au clair de la lune, & manquant tellement des choſes néceſſaires, que pendant huit mois il ne vécut que de gland & d'écorce d'arbres pilée, & dans une occaſion il ſe trouva fort heureux, avec deux François qui l'accompagnoient, de trouver quelques oſſemens d'animaux, qu'ils pilerent & dont ils firent avec de l'eau une eſpece de bouillie, qui leur ſervit de nourriture pendant pluſieurs jours. Il fut ſouvent abandonné de ces barbares, expoſé à la fureur des Iroquois, riſquant de s'égarer dans un pays inconnu, comme il fit en effet dans une forêt, où il périt de miſere, ſans qu'on ait jamais pû découvrir ſon corps.

Les terres immenſes du Canada n'ont été que peu à peu découvertes, & ne le ſont pas même encore parfaitement. Lorſque M. de Laval y arriva preſque tout le pays étoit inconnu; il ſe fit dans les trois premieres années pluſieurs découvertes importantes au nord & au couchant, & ſemblable aux Romains, qui dans leurs plus grandes pertes envoyoient au loin des armées, le Vicaire apoſtolique, malgré les malheurs de ſon Egliſe, eut aſſez de courage & trouva aſſez de reſſource pour envoyer de tous côtés des ouvriers dans cette grande moiſſon; il eut même la conſolation d'y

voir faire beaucoup de fruit. Le détail de ces découvertes & de la police de ces vastes pays regarde plûtôt l'histoire générale du Canada que la vie particuliere de son premier Evêque ; nous nous contenterons de donner quelque légere idée des nations qu'on découvrit de son temps, & chez lesquelles la foi se répandit par ses soins.

Les Eskimaux, dispersés, ou plûtôt errans sur la grande terre de Labrador, située entre la baie d'Hudson & le fleuve de S. Laurent, n'ont presque de l'humanité que la figure, & encore bien hideuse à voir. Une grande barbe noire, épaisse & fort sale leur monte jusqu'aux yeux, & couvre si absolument leur visage, qu'à peine y distingue-t-on quelque trait. Ils sont si farouches, qu'ils ne s'apprivoisent jamais, s'enfuyent quand ils voient un Européen, à moins que le surprenant endormi & sans précaution, ils ne puissent le massacrer & le dépouiller. On ne peut trafiquer avec eux qu'au bout d'un long bâton, comme dans les villes affligées de la peste. Dans l'été ils n'ont point de demeure & couchent à l'air, en hiver ils s'enterrent dans des especes de caves ou plûtôt de clapiers, où ils sont six mois les uns sur les autres sans ouvrir les yeux ; ils sont couverts jusques au bout des doigts d'une espece de chemise, qui leur sert de chaussure & de casaque ; au lieu que les autres Sauvages sont presque nuds. La chaussure & la casaque sont faites de morceaux de peaux d'ours, de loup, ou même d'oiseau, attachés ensemble, dont le poil ou le duvet sont en-dedans ; la chemise est faite de vessie ou d'intestins d'animaux ou de poissons, coupés comme du ruban, & assez-bien cousus. Jamais sans doute il n'eût été possible de convertir aucun Eskimau, puisqu'ils sont inabordables & insociables, sans la guerre qu'ils ont avec leurs voisins.

Leurs

Leurs ennemis, plus ſociables qu'eux, ayant fait quelques priſonniers, les amenerent dans nos miſſions. L'eſprit de Dieu ſouffle où il veut, & la grace met tout à profit. L'eſclavage, les beſoins, l'éloignement de leur famille, la fréquentation de gens raiſonnables, les humaniſerent & les rendirent ſuſceptibles de religion & de vertu; les chaînes furent pour pluſieurs la ſource de la liberté. Une femme, entr'autres, fut convertie en 1659 par une eſpece de miracle. Elle tomba dans des convulſions ſi affreuſes & ſi extraordinaires, qu'on la crût poſſédée du démon. Pluſieurs remedes qu'on employa pour la guerir furent inutiles, enfin l'eau bénite la guerit ſubitement & parfaitement; elle demanda & reçût le baptême avec beaucoup de dévotion, & un Proteſtant qui en fut témoin, en fut ſi touché, qu'il abjura ſon héréſie & devint très-bon Catholique.

Le long de la baie d'Hudſon, dans une étendue de plus de trois cens lieues, on trouve pluſieurs nations ſauvages, errantes comme les Eſquimaux, mais moins farouches & moins dégoûtantes, qui juſqu'alors avoient été inconnues; elles adorent le ſoleil, & dans les affaires importantes le chef de famille offre en ſacrifice à cet aſtre la fumée du tabac qui ſort de leur pipe. Ils croyent l'immortalité de l'ame & une vie bienheureuſe, & s'imaginent rendre un grand ſervice aux vieillards & aux malades de les faire mourir pour avancer leur bonheur. Ils brûlent les corps, comme faiſoient les Romains, & ſur l'eſpece de tombe où ils renferment leurs cendres, ils mettent une pipe & du tabac, afin que le mort puiſſe fumer dans l'autre monde, ſans quoi ils ſeroient à jamais malheureux. En 1660 M. de Laval crût voir quelques ouvertures pour y établir le chriſtianiſme, & ſans être effrayé des difficultés, il prit auſſi-tôt des

mesures pour leur faire apporter les lumieres de la Foi. Mais cet objet n'a encore fourni rien de bien intéressant pour la Religion. Ces peuples sont si éloignés, leur pays est si impraticable, l'hiver y est si long & si rude, que nous n'avons jamais eu avec eux de commerce suivi, le peu qu'il a été possible d'y faire n'a été que d'une maniere passagere ; il y a eu quelque fort & quelques habitations Françoises, quelque Missionnaire y a baptisé des enfans & fait quelque conversion ; mais on y a fait si peu de fruit, que cette mission est absolument tombée. Ceux qui y ont hiverné étoient en si petit nombre & si peu gens de lettres, qu'ils n'ont laissé aucun mémoire. Nous y avons toûjours été en guerre avec les Anglois, enfin on leur a cédé ce pays par le traité d'Utrecht ; la France l'a depuis perdu de vûe, & les Anglois assurément n'ont pas travaillé à y établir le christianisme.

Les Sioux sont un objet bien plus important ; cette nation est nombreuse & florissante, ses mœurs sont moins corrompues que celles des autres, l'adultere y est puni avec tant de sévérité, que l'on coupe le nez & la peau de la tête aux femmes qui en sont coupables. Ces peuples ont de la douceur, de l'esprit & de la raison ; leur langue est une des trois langues meres qui partagent tous les Sauvages de l'Amérique septentrionale. Dans le peu de commerce qu'on a eu avec les Sioux on a crû s'appercevoir qu'ils avoient l'accent Chinois. En effet on a quelque raison de penser que le pays immense qu'ils occupent confine à la Tartarie & la Chine, par où il seroit aisé de comprendre comment les premiers hommes, en faisant le tour du globe terrestre, auroient pû de proche en proche passer à la longue de l'Asie à l'Amérique, puisqu'on prouveroit par là que ces deux

parties du monde ne font qu'un même continent. Quelques Sioux, après avoir long-temps voyagé, ont rapporté qu'ils avoient trouvé bien loin, en tirant toûjours vers l'oueſt, des hommes habillés de longues robes, qui avoient des maiſons & des villes, comme les François, & ils avoient apporté de ce pays éloigné des morceaux de porcelaine fort ſemblables à la porcelaine de la Chine. Ce fut le haſard qui fit découvrir les Sioux.

La guerre Iroquoiſe ayant diſperſé les Hurons & les Algonquins, pluſieurs familles fuyant toûjours leurs ennemis, arriverent enfin chez les Sioux, où ſe croyant en ſûreté ils s'y établirent. Quelques François qui ſe trouvoient chez les Algonquins les ſuivirent, & en rapporterent bien des particularités qui nous meneroient trop loin. M. de Laval, touché du beſoin de tant de peuples, s'adreſſa au P. l'Allemand, qu'il avoit amené de France, & qui étoit alors Supérieur des Miſſions. Ces deux grands ſerviteurs de Dieu, animés du même eſprit, prirent de concert toutes les meſures que la diſette des ouvriers pût leur permettre, pour répandre de toutes parts la lumiere de l'Evangile. Il y a eu en effet depuis ce temps-là des Jéſuites chez les Sioux; j'y ai vû aller en 1730 le P. Guignace, mais jamais il n'y a eu de miſſion fixe; j'en ſuis ſurpris, & c'eſt dommage. Ce peuple ſage & docile ne ſeroit pas difficile à cultiver; ſa langue fort répandue auroit facilité le commerce avec bien des nations plus éloignées, on auroit fait par là bien des découvertes, & ſurtout celle de la mer du Sud, ſi deſirée & ſi utile, à laquelle on ne peut douter que ce pays ne confine; mais d'un autre côte l'éloignement infini de ce peuple, la difficulté d'y arriver à travers un pays inconnu, où tout manque, & où l'on trouve pluſieurs nations ennemies, la néceſſité de tra-

vailler chez des nations connues, alliées ou voiſines, qui méritent la préférence, peuvent faire excuſer ceux qui n'ont pas profité de ces belles ouvertures.

La nation des Abenaquis conſola le Prélat du peu de progrès que faiſoit la foi dans ce commencement chez tant de différens peuples. Les Abenaquis avoient embraſſé le Chriſtianiſme depuis pluſieurs années ; dès l'an 1646 le P. Dreuilletes avoit jeté parmi eux les fondemens d'une Egliſe floriſſante, mais ce fut pendant l'Epiſcopat de M. de Laval que l'Evangile y fit de plus grands progrès, ce fut un des objets le plus conſolant pour lui, & un des premiers qu'embraſſa ſon zele. Dès ſon arrivée, pluſieurs bons ouvriers, que le P. l'Allemand lui donna, allerent cultiver ces terres fertiles, & Dieu y a répandu tant de bénédictions, que malgré leur vie errante, & leur indolence naturelle, preſque tout ce peuple répandu ſur la côte Orientale & dans l'Acadie, depuis le golfe S. Laurent juſqu'à la nouvelle Yorck, eſt aujourd'hui Chrétien. Tous les efforts des Anglois n'ont pû les détacher de notre alliance, cimentée par la religion, & l'artifice des Miniſtres qu'ils y ont envoyés, non plus que leur violence, quoiqu'elle ait été juſques à maſſacrer le P. Rous Jéſuite, leur Miſſionnaire, n'ont pû ébranler la foi de ces Néophites, ni diminuer leur ferveur ; les Abenaquis ont toûjours été amis de la France, & ennemis des Anglois, ils nous ont ſervi à contrebalancer les Iroquois. Tandis que ceux-ci, animés par le Gouverneur Anglois venoient ravager nos terres, les Abenaquis nos alliés uſoient, par nos ordres, de repréſaille ſur la colonie Angloiſe. On ne peut mieux peindre leur conſtante union avec nous, que par ces paroles de leur Ambaſſadeur au congrès tenu pour la paix

générale avec toutes les nations Sauvages : *Je n'ai point d'autre hache que celle de mon pere le Gouverneur de Quebec ; il l'a enterrée, je n'en ai plus.* De tous les Sauvages, ce sont ceux dont les mœurs s'accommodent le mieux avec les nôtres, par la douceur, l'affabilité, la bonté du cœur qui leur est naturelle, mais qui n'affoiblit point leur courage & leur valeur. Ils sont très-unis entre eux, & leur réputation est si bien établie, que malgré leur alliance avec nous, les Iroquois n'ont jamais osé les attaquer, même dans le plus grand feu de la guerre. Ils sont extrêmement chastes & retenus, ce qui, parmi des Sauvages, tient du prodige ; le vice chez eux est en abomination, & les plus légeres libertés, même en paroles, leur sont inconnues, plusieurs familles portent la modestie jusqu'à séparer les garçons & les filles en différentes cabanes, & ne pas leur permettre de se visiter.

Parmi les Sauvages de l'Acadie, il en est qu'on appelle Gaspesiens, parce qu'on les trouve plus communément le long des Caps Gaspés, ou Crucientaux, à cause d'une espece de culte religieux qu'ils semblent rendre à la Croix. Voici ce qu'en dit M. de S. Valier dans sa relation, d'après le P. le Clerc, Récollet, qui a donné une histoire de la Gaspesie. *On auroit peine à croire que la riviere de la Croix n'ait pas été ainsi nommée par des Chrétiens ; il est pourtant vrai qu'elle le tire depuis un temps immémorial de certains Sauvages appelés Crucientaux, parce qu'ils ont un respect particulier pour la Croix, ils en mettent une de bois au bout de leurs canots, ils en portent sur l'estomac une de porcelaine, plusieurs les pendent à leur cou, & les femmes enceintes en cousent une sur la partie de leur habit qui couvre leur sein, à peu près comme les Religieux Mathurins ou Trinitaires, pour mettre leur*

fruit sous la protection de la Croix ; ils font enterrer avec eux, ou arborer une Croix sur leur tombeau. Le Capitaine se distingue par une Croix particuliere sur l'épaule, jointe à celle de l'estomac ; l'une & l'autre ont une bordure de porc épi, teinte en couleur de feu. Un de leurs plus anciens, âgé de plus de cent ans, disoit qu'il avoit vû le premier navire d'Europe qui avoit abordé dans leur pays, & qu'avant son arrivée ils avoient déjà l'usage de la Croix, dont voici l'origine. Il y a long-temps que nos peres, affligés d'une cruelle famine, après avoir inutilement invoqué le Démon par leurs jongleries, le Capitaine vit en songe un jeune homme qui l'assurant de leur délivrance prochaine par la vertu de la Croix, lui en montra trois, dont l'une serviroit dans les calamités publiques, l'autre dans les délibérations & les conseils, la troisieme dans les voyages & les périls. A son réveil il ne trouva plus rien, mais l'image de la Croix demeura si vivement imprimée dans son imagination, qu'il en fit sur le champ de semblables ; il inspira cette dévotion à sa famille, d'où elle passa à toute la nation, & il planta une grande Croix de bois au milieu, & l'autre à la porte de sa cabane, dont chacune avoit trois croisillons, comme un monument de sa vision de trois Croix.

Ces usages, quoique singuliers, n'auroient rien de surprenant ; ces Sauvages, superstitieux comme tous les autres, sont extrêmement dociles & portés par amitié à imiter les Européens ; il n'est donc pas impossible qu'ayant eu commerce avec les Chrétiens, ils leur aient vû faire le signe de la Croix, se mettre à genoux devant un Crucifix, & marquer beaucoup de respect pour ce signe de notre salut, & qu'à leur exemple ils aient marqué un respect semblable, qu'ils aient même crû dans la Croix une vertu secrette &

puissante, qu'insensiblement ils aient tourné en superstition & en idolâtrie. Au reste les Gaspesiens ont dû être les premiers Sauvages qui ont connu les Européens, comme ils sont restés à l'entrée du golfe S. Laurent, ils ont pû, dès les premiers voyages de Jacques Cartier en 1634, de celui de Verazani en 1528, de ceux mêmes des Espagnols & des pêcheurs Basques, Bretons & Normands en 1504 & 1506, en voir plusieurs introduire parmi eux cet usage ; un intervalle de plus d'un siecle & demi étoit plus que suffisant pour faire perdre parmi ce peuple toutes les traces de son origine, y mettre des visions & des prodiges à leur maniere, & le faire regarder comme immémorial en 1687 que M. de S. Valier écrivoit sa relation. Revenons maintenant à la suite de l'histoire de M. de Laval, & voyons ce qui se passa dans son premier voyage en France.



LIVRE CINQUIEME.

LA traite ou le commerce de l'eau-de-vie & autres boissons enivrantes parmi les Sauvages a été l'objet du zele & des plaintes de tous les Missionnaires, & une matiere intarissable de mésintelligence entre les Evêques & les Gouverneurs & les Intendans du Canada. M. de Laval a fait pour l'abolir les plus grands & les plus constans efforts, la nécessité d'en porter ses plaintes au Roi fut un des motifs de tous ses voyages, & même le seul motif du troisieme. Comme cette matiere fait une partie considérable de sa vie, qu'elle a été la source de la plûpart des persécutions qu'il eut à souffrir, & que peu de personnes en sentent bien l'importance, nous l'allons expliquer avec quelque étendue. Je fus chargé en 1730 de composer là-dessus un mémoire, qui fut présenté à la Cour, pour justifier la conduite de l'Evêque de Quebec, lequel sur les pas de ses prédécesseurs s'opposoit avec force à ce commerce.

Tout le monde sait que les Sauvages du Canada ont une passion démesurée pour l'ivrognerie. Comme ils n'ont point de vin chez eux, le peu d'habitude où ils sont d'en boire leur en fait trouver le goût délicieux, & les fait tomber dans l'ivresse. Ce qu'on portoit de vin & d'eau-de-vie dans les premiers temps de la colonie étoit si peu de chose qu'on n'en pouvoit faire part aux Sauvages, qui n'avoient même aucune idée de ces liqueurs. Ce ne fut qu'en 1650 qu'il en vint une quantité considérable à Tadoussac, qu'on leur distribua en échange de leur pelleterie, ce qu'on continua les autres années. Cette boisson fut pour eux ce qu'elle

avoit été pour le Patriarche Noé; ils en furent surpris & enivrés, parce qu'ils en prirent sans défiance & avec excès. Les Missionnaires alarmés ne manquerent pas de s'opposer à cette distribution; M. d'Aillebout Gouverneur, & ceux qui étoient à la tête de la colonie, n'étant pas encore séduits par de faux prétextes, ni attirés par l'appas du gain, & remplis de la profonde vénération qu'avoient fait naître la piété admirable de cette Eglise naissante & le zele des Pasteurs, entrerent facilement dans leurs vûes, & donnerent des ordres rigoureux pour l'empêcher. Les Sauvages même, malgré leur penchant à l'ivrognerie, en sentirent le danger, & furent les premiers à demander qu'on ne leur en distribuât plus : leurs Chefs s'assemblerent, & prierent M. le Gouverneur d'interdire absolument cette distribution, & de faire bâtir une prison pour y enfermer ceux qui en boiroient. Ainsi dès son origine ce commerce porta sur le front la tache & la condamnation de son désordre, gravée de la main même des Sauvages. Mais tout cela dura peu, l'éloignement des supérieurs fit négliger les châtimens & les ordres, & le penchant au vice l'emporta; les Missionnaires eurent beau faire, sans force & sans autorité, ne pouvant qu'édifier par leurs vertus & instruire dans leurs sermons, leurs efforts furent inutiles. La Religion est une foible barriere contre l'avidité du marchand & l'intempérance du Sauvage; le mal gagna à vûe d'œil, il passa de Tadoussac au reste de la colonie, sur-tout du côté de Montréal, & chez les Iroquois, & on ne tarda pas à voir les funestes effets d'un commerce si pernicieux.

On auroit bien de la peine à se persuader dans quels excès l'ivresse entraîne ces barbares; il n'y a sorte de folie, de crime, d'inhumanité, où ils ne tombent. Un Sauvage pour un verre d'eau-

de-vie donne jusqu'à ses habits, sa cabane, sa femme, ses enfans; une Sauvagesse qu'on enivre souvent exprès, se livre au premier venu. Ils se déchirent entr'eux, ils se déchirent eux-mêmes; qu'on entre dant une cabane où l'on vient de boire de l'eau-de-vie, on verra avec étonnement & horreur le pere égorgeant son fils, le fils massacrant son pere, le mari & la femme, les meilleurs amis, s'assommant, se mordant, s'arrachant les yeux, le nez, les oreilles; ils ne sont plus connoissables, ce sont des forcenés, il n'y a peut-être aucune image plus vive de l'enfer: il s'en trouve souvent parmi eux qui cherchent à s'enivrer pour se venger de leurs ennemis, & commettre impunément toute sorte de crimes, à la faveur de cette belle excuse, qui passe chez eux pour une justification complette, *que dans ces momens ils ne sont point libres, ils n'ont point d'esprit.* S'il est difficile d'expliquer les excès des Sauvages, il est aussi mal aisé de comprendre jusqu'où va la cupidité, la mauvaise foi, la fripponnerie de ceux qui leur distribuent ces boissons. La facilité que leur donne l'ignorance & la passion de ces peuples de faire des profits immenses, & la certitude de l'impunité, sont des charmes dont ils ne se défendent pas; l'appas du gain fait sur eux ce que l'ivresse fait sur les autres. Combien de crimes coulent de la même source? il n'est point de mere qui ne craigne pour sa fille, & de mari pour son épouse, un libertin armé d'une bouteille d'eau-de-vie; on vole, on pille ces misérables, qui dans l'ivresse stupides, s'ils ne sont furieux, ne peuvent ni refuser, ni se défendre. Il n'est plus de barriere qu'on ne force, ni de foiblesse dont on n'abuse, dans ces terres écartées, où n'ayant plus ni témoins, ni maître, on n'écoute que des passions brutales dont un verre d'eau-de-vie facili-

lite tous les attentats : les François y sont pires que les Sauvages.

Il ne faut être ni fort habile, ni fort sévere casuiste pour comprendre qu'on ne peut ni laisser aux François, ni fournir aux Sauvages une occasion si violente des plus grands crimes, la même loi de charité & d'humanité qui défend de donner une épée à un furieux prêt à se percer le sein, ne permet pas de distribuer un poison si funeste. Les Evêques & les Missionnaires ont dû mettre tout en œuvre pour arrêter un si grand mal. Les Sauvages ont souvent renouvelé leurs plaintes, & ont été les plus ardens à en poursuivre l'abolition ; ils ont agi vivement & fait agir les personnes accréditées auprès des Gouverneurs & des Intendans, ils appellent communément ceux qui donnent de l'eau-de-vie *de mauvais François qui veulent les perdre*. Dans les guerres contre les Anglois, quand ils en ont trouvé dans leurs habitations, ils ont enfoncé les tonneaux & l'ont répandue avec horreur ; plusieurs nations ont fait vœu de n'en jamais boire, ce qui s'observe fidellement. Sans doute ni le Roi ni le Gouverneur n'ont jamais prétendu favoriser tant de désordres, peut-être même n'en ont-ils pas été bien instruits ou ne les ont-ils pas crûs si grands. Ces désordres ne sont pas moins réels, & comme les Missionnaires en sont tous les jours témoins, il n'est pas étonnant qu'ils en soient plus vivement frappés.

L'intérêt de la Religion les fait encore agir ; l'eau-de-vie est un des plus grands obstacles à la propagation de la Foi, elle fait apostasier plus de Chrétiens, & retient plus d'infideles dans le paganisme, que le plus zelé Missionnaire n'en sauroit convertir. Depuis l'établissement de ce commerce, les Missions n'ont fait que languir, il ne se fait guere de nouveaux Chrétiens, les Mis-

sionnaires ne sont plus écoutés dans les lieux où il est souffert ; le fer & le feu des Iroquois n'ont jamais fait tant de ravage que cette liqueur. La conduite des François qui la distribuent n'y contribue pas moins. Quelle leçon pour des barbares que des passions effrénées dont ils éprouvent les excès ! La terreur des loix les retient dans un état policé, mais rien n'en arrête le débordement dans ces forêts écartées. Il est ordinaire d'entendre dire à ces peuples : *Changerai-je de religion pour vivre comme les François : Si ce que tu dis étoit vrai, ils seroient les premiers à te croire.* Imagineroit-on que pour faciliter ce débit lucratif les François même décrient les Missionnaires qui s'y opposent, leur font & leur font faire mille outrages, blasphêment la religion qui les condamne, & répandent parmi ces peuples des principes d'irréligion & de libertinage dont on ne peut les faire revenir, assistent à leurs fêtes idolâtres, & font les mêmes superstitions qu'eux ? Tous les Missionnaires sont inconsolables de la perte de tant d'ames & de l'inutilité de leurs travaux. Les Evêques de Quebec sont entrés dans leurs vûes & s'y sont constamment opposés : plaintes à la Cour, représentations au Gouverneur, excommunications, cas réservés ; le zele n'a rien négligé pour tarir une source si féconde de crimes. Ce fut là une des premieres démarches du Vicaire apostolique, dès le 5 mai 1660 il fulmina une excommunication, encourue par le seul fait, contre ceux qui donnoient de l'eau-de-vie aux Sauvages, quand même ils la distribueroient gratuitement, il la renouvella en 1667 ; en 1669 il en fit un cas réservé, & jusqu'à sa démission il continua d'agir avec une fermeté apostolique.

Les Gouverneurs & les Intendans au contraire ont communément favorisé la traite de l'eau-de-vie,

vie, ſoit que ceux qui les approchent, y ayant ordinairement part, ou vendant aux Marchands les permiſſions d'en traiter qu'ils ont obtenues, l'intérêt les engage à déguiſer à leur maître la grandeur du mal, ſoit que les Gouverneurs ſoient réellement perſuadés, comme ils l'ont toûjours dit, qu'il eſt du ſervice du Roi de s'attacher les Sauvages par des préſens de cette eſpece, qui ſont tout-à-fait de leur goût, du moins de les affoiblir, de leur arracher leur ſecret, de les animer contre l'ennemi par un moyen qui a quelquefois réuſſi: prétexte d'autant plus plauſible, que les Anglois nos voiſins la diſtribuent ou plûtôt la prodiguent ſans ſcrupule, & qu'en diſtribuant de notre côté nous ne faiſons qu'employer les mêmes armes. Ces raiſons apparentes du bien de l'Etat ont ſouvent arraché du Prince des ordres favorables aux Traitans; ſouvent auſſi la piété du Prince a rendu juſtice au zele du Clergé. Avant l'arrivée de l'Evêque les Miſſionnaires n'avoient que la voie de la prédication & de la confeſſion; mais un Prélat agiſſant avec autorité, les Gouverneurs ont éclaté bien des fois. Avant de raconter leurs démêlés, voyons le peu de ſolidité de leurs prétextes: il ſera glorieux à la mémoire de M. de Laval de montrer que les intérêts de la Religion & ceux de l'Etat ſe trouvant réunis, il ne ſervoit pas moins ſon Prince que ſon Dieu.

La protection du Seigneur eſt le plus ferme appui des Etats; le plus ſûr moyen d'en ſoûtenir, d'en augmenter la puiſſance, c'eſt de mettre Dieu dans nos intérêts. Combien d'empires dont le renverſement fut le châtiment des crimes qui y regnoient! La Monarchie Françoiſe eſt redevable à la piété de ſes Rois de l'éclat dont elle jouit; la bonne politique a toûjours ſenti qu'elle avoit beſoin de la Religion, que les meilleurs Chré-

tiens sont les sujets les plus fidelles ; les liens de la Religion sont solides & durables, ils vont au cœur. L'Evangile nous a donné l'entrée chez les Sauvages, & nous les attache le plus fortement; la Colonie lui doit son établissement & ses progrès. Le zele de la Religion fait tous les jours percer les forêts, traverser les rivieres, grimper sur les montagnes, à un nombre de Missionnaires, pour aller chercher ou suivre un Sauvage : c'est le respect pour la Religion qui donne tant d'ascendant sur eux aux Ministres de l'Evangile pour leur faire aimer la domination Françoise, pour négocier la guerre ou la paix, dissiper les partis ou former des alliances. Ce sont les vérités de la Religion qui les humanisent, qui les civilisent, & qui leur inspirent des sentimens de pudeur, de justice & de probité, & présentent dans ceux qui la prêchent des idées respectables de désintéressement & de vertu ; l'eau-de-vie, dans ceux qui la distribuent, ne donne que des idées basses de passion & d'intérêt : le solide attachement se perpétue avec la Foi ; les fruits de l'ivresse s'écoulent avec la liqueur : la Religion a gagné des Nations entieres, & menagé plusieurs fois la paix ; l'eau-de-vie n'a pas empêché une seule guerre, formé une alliance, gagné solidement un Sauvage.

Bien loin de nous les attacher, l'eau-de-vie les éloigne de nous. Distinguons le Sauvage dans le temps que buvant la liqueur il n'est plus maître de lui-même, d'avec ce même Sauvage rendu à la raison après son ivresse. Dans le moment critique où la présence de l'objet irrite son intempérance, sans doute on en fait ce qu'on veut. Si cela s'appelle gagner des hommes, ainsi peut-on dire que les gagnoit la fameuse enchanteresse de la fable, dont le breuvage empoisonné les changeoit en bêtes ; ainsi un séducteur gagne une personne

trop foible pour résister à ses poursuites. C'est ain que le Marchand, trop instruit du fatal succès de la boisson, dépouille impitoyablement ce malheureux, à la faveur d'une ivresse qui le livre à son avarice ; mais que dit-il ce même homme lorsque revenu à lui-même, il voit ses parens, ses amis, massacrés de sa propre main, lorsqu'il se trouve privé de tout ce qu'il avoit ramassé dans ses pénibles courses, pour un moment de plaisir dont il ne lui reste que la honte ? que de malédictions il donne à son séducteur ! Par cette raison plusieurs Nations refusent d'avoir commerce avec nous, ou n'en ont que par des députés, & en petit nombre, gens choisis & bien éprouvés. Croit-on que les François, chez qui les Sauvages trouvent si peu de justice & d'humanité, leur paroissent bien dignes d'affection ? L'unique moyen de les attirer, c'est de s'en faire aimer, estimer & craindre. L'amitié ne se donne qu'au bienfait réel ; la vertu seule mérite l'estime ; la sagesse & la fermeté d'un gouvernement qui maintient la justice & les loix, peuvent seules en imposer. Mais ce commerce injuste rend également odieux la Nation & le gouvernement.

Outre les Sauvages, la traite de l'eau-de-vie perd un grand nombre de François, & par cette raison encore est contraire aux intérêts de la Colonie. La plûpart de ceux qui s'en mêlent, lui deviennent inutiles ; ils s'abandonnent à la débauche pendant leur sejour, & en sont bien-tôt les victimes, par des maladies dangereuses, ou une mort prématurée. Plusieurs, pour s'y livrer avec plus de liberté, par un libertinage peu croyable, quittent la colonie, s'établissent chez les Sauvages, & en prennent la religion & les mœurs. Ceux qui en petit nombre reviennent chez eux chargés des infirmités & des vices qu'ils y ont contractés, sont

hors d'état de peupler & de servir le pays. Des hommes de ce caractere donnent-ils aux Barbares une grande idée de notre Nation ? Tout grossiers qu'ils sont, ils ont encore des sentimens d'humanité, de bonne foi, de justice ; ils ont horreur de la fraude & du libertinage, ils ne sont pas insensibles à leurs vrais intérêts ; ils démêlent peu les raisons de politique qui peuvent faire agir le Ministere, ils ne distinguent point les François qu'ils voient chez eux, du reste de la Nation qu'ils ne voient point. Quelle idée peuvent-ils se former du gouvernement qui tolere tant de désordres, & d'un peuple qui après avoir envahi leurs terres, les poursuit encore dans leurs forêts pour les voler & les déshonorer par le moyen d'un breuvage qu'ils appellent *magique*, & dont ils disent qu'il y a dedans un *maniton*, c'est-à-dire un esprit mal faisant ?

Mais, dit-on, les Anglois les attirent par là. Quand cela seroit, on devroit peu leur envier un avantage qu'ils n'achettent que par des crimes ; mais ce n'est que sur de mauvais Mémoires qu'on vante si fort les progrès dont les Anglois sont redevables à l'eau-de-vie. Quelques Sauvages, en petit nombre, situés dans leur voisinage, plûtôt forcés par la crainte & par le besoin, qu'engagés par l'affection & par l'estime, font tout l'appanage des colonies Britanniques. Qu'on jette les yeux sur le continent immense qui depuis la baie d'Hudson jusqu'au Mississipi, & depuis les terres Angloises jusques à la Mer de l'ouest, renferme une infinité de Nations, bien loin d'être attachées aux Anglois, la plûpart même n'ont pas de communication avec eux, ni ne sont à portée de les connoître. C'est pourtant dans ce vaste pays, où la Religion nous a donné entrée, & où la concurrence avec l'Angleterre ne fut jamais à craindre, que se fait la traite de l'eau-de-vie : il n'y a

qu'une poignée de Sauvages qui se trouvent entre les Anglois & nous, & qui selon leur caprice se donnent, tantôt aux uns, tantôt aux autres, qui puissent être l'objet de l'ambition de deux Nations rivales dont on veut que l'eau-de-vie décide du sort : vain prétexte, qui ne sert qu'à pallier le commerce criminel qu'on fait chez les autres nations, où il est à tous égards inutile.

Dans cette poignée même où l'eau-de-vie fait, dit-on, pencher la balance, les Anglois attirent-ils bien du monde par leur profusion ? leur en avons-nous beaucoup enlevé depuis que nous sommes en ce point leurs émules ? J'ose dire qu'il n'y a point une seule nation dont on doive l'alliance à ce commerce. En 1730 j'ai vû les Chouanons quitter les Anglois & se donner à la France par principe de continence & de sobriété ; tout le monde sait en Canada que cette Nation ne boit point de liqueur enivrante. Les Iroquois, qui étoient à nous, se sont donnés aux Anglois parce que négligeant la chasse tandis qu'ils ont de quoi boire, & empruntant, après avoir tout donné, afin de continuer leur débauche, ils se sont trouvés accablés de dettes, fainéans & misérables, & sont allés comme des banqueroutiers se refugier en Angleterre ; ils sont devenus nos ennemis, & nous ont causé bien du dommage. Les Mikmaks, les Outaouaks, nos alliés, ayant passé l'hiver à boire, n'ont été à temps ni en état de faire la campagne contre les Iroquois ; cent fois ils en ont été surpris dans l'ivresse. Le Gouverneur du Canada, réveillé par ces malheurs, renouvela la défense de donner de l'eau-de-vie, sous de très-grieves peines ; mais c'étoit s'y prendre trop tard, & même après la guerre rien n'a été soûtenu. Les Hurons, de tout temps attachés à la France, ne boivent pas d'eau-de-vie ; ceux d'entr'eux qui sont établis à

Lorette, aux portes de Quebec, ont fait vœu de n'en point boire, & tiennent parole : tant il est vrai que c'est un foible lien, ou plûtôt un moyen de rompre tous les liens.

Enfin ne compte-t-on pour rien la conservation des bonnes mœurs dans la Colonie? Ce commerce, par la facilité & les occasions du crime, est pour les François la source de la plus grande dépravation. Tout en Canada tire à conséquence : ce pays naissant est un jeune homme qu'il faut élever, les principes qu'on lui donne, les habitudes qu'on lui laisse prendre, décident du reste de la vie. Il est aisé aujourd'hui, il l'étoit bien davantage au temps de M. de Laval, de former un Peuple Chrétien : c'est un tendre arbrisseau qu'on plie comme l'on veut, mais on ne peut le redresser quand il a pris un mauvais pli ; non seulement c'est un jeune homme, mais encore un jeune homme fort éloigné de son pere, & livré à lui-même. Je sais que la Colonie a eu & qu'elle a encore à sa tête des gens de beaucoup de mérite, dont les vertus & le zele secondent les pieuses intentions du Prince ; mais le choix n'en a pas toûjours été & peut n'en être pas toûjours également heureux. Dans un si vaste pays peut-on tout voir, & pourvoir à tout ? l'impunité doit être grande, & la subordination médiocre : quel bien ne seroit ce pas, si le commerce ne rouloit que sur des choses utiles? les Sauvages travailleroient la terre & prendroient quelque métier, les François établiroient des manufactures, feroient valoir les mines, &c. Le commerce facile de la boisson fait diversion à tout; après avoir passé l'année dans l'oisiveté on en est quitte pour acheter à l'automne quelque barrique d'eau-de-vie, & l'aller vendre aux Sauvages à un prix excessif. Il est important d'entretenir dans ce pays éloigné des sentimens de religion & d'hon-

neur : pourquoi laiſſer imparfait, en ne levant pas cet obſtacle, ou plûtôt pourquoi détruire une miſſion ſi néceſſaire & qui a tant coûté, tandis qu'il en coûteroit ſi peu pour la rendre floriſſante ?

Les Gouverneurs ont quelquefois goûté ces raiſons, ils ont voulu compoſer avec les Evêques, & ont offert de faire des reglemens pour arrêter ces déſordres. Ces tempérammens n'ont jamais réuſſi ; peut-on eſpérer de remédier à un mal, tandis qu'on en laiſſe le principe ? en France même, où l'on vit ſous les yeux du maître, où l'intérêt rend tous les Traitans ſi attentifs à empêcher la contrebande, où les peines ſont ſi rigoureuſes, le profit ſi petit, & le riſque ſi grand, les fauſſonniers ſont-ils rares ? & l'on penſera qu'au milieu d'un peuple étranger, où l'on ne craint rien, on ſera aſſez conſcientieux pour négliger des profits ſi conſidérables, ou y mettre des bornes ? quel reglement peut-on faire ? fixera-t-on la meſure d'eau de-vie qu'il ſera permis de donner ? quel Commiſſaire y veillera à cinq cens lieues de Quebec ? qui pourroit y veiller à Quebec même ? les Sauvages ne peuvent-ils pas en prendre par différentes mains, & la ramaſſer ? quand on n'en donneroit qu'un demi-verre à chacun, n'ont-ils pas la dégoûtante folie de la garder dans leur bouche, & de la raſſembler dans un vaſe, pour enivrer quelqu'un d'entr'eux ? Voilà les raiſons que faiſoit valoir M. de Laval. Je les ai rapportées avec étendue, pour juſtifier ſa conduite dans les perſécutions ſans nombre qu'on lui ſuſcita à cette occaſion.

Nous avons vû la fermeté de M. d'Aillebout Gouverneur pour empêcher la traite de l'eau-de-vie quand elle commença à Tadouſſac ; M. d'Argenſon, qui lui ſucceda, marcha ſur ſes traces, & continua de la défendre. M. de Laval arriva pendant ſon gouvernement, & n'eut qu'à ſe louer du

Gouverneur. Le mauvais état de la Colonie, la guerre des Iroquois, une santé ruinée, quelque différent sur le cérémonial qu'il prétendoit lui être dû à l'Eglise, la qualité de Marguillier d'honneur, l'inspection des comptes de la fabrique qu'on lui disputoit, dégoûterent M. d'Argenson ; il demanda son rappel, & fut remplacé par M. d'Avaugour. Rien de plus zélé, de plus ferme que lui dans les commencemens: il décerna de nouvelles peines contre les coupables. Un incident le fit changer tout-à-coup sans retour. Une femme de Quebec fut surprise en contravention, & conduite en prison. Le P. l'Allemand Recteur des Jésuites, à la sollicitation de la famille, alla demander grace & voulut l'excuser. M. d'Avaugour répondit brusquement à ce Jésuite: *Vous êtes les premiers à crier contre la traite, & vous ne voulez pas qu'on punisse les Traitans ? Je ne serai plus le jouet de vos contradictions ; puisque ce n'est pas une faute punissable dans cette femme, elle ne le sera plus pour personne.* Ce raisonnement & cette conduite n'étoient pas justes. Faut-il abolir une loi & permettre le crime, parce qu'on aura mal à propos demandé la grace d'un criminel ? L'amitié, l'intérêt, un zele mal entendu, peuvent faire implorer la clémence du Juge ; c'est à lui à refuser & à faire justice : il n'y a nulle inconséquence à détester & à poursuivre le péché, & en même temps vouloir épargner le pécheur. Un Ministre de Jesus-Christ, dont la douceur & la charité sont le caractere, imite en cela l'exemple de celui qui détestant infiniment le crime, est pourtant mort pour sauver le criminel. Que font même dans le fond la plûpart des sollicitations, que des témoignages d'amitié qu'on donne à une famille, dont on n'attend guere & dont on desire peu le succès ?

Mais M. d'Avaugour étoit un de ces hommes

roides & inflexibles, que rien ne peut changer. Rien ne fut capable de lui faire rétracter cette parole & cette funeste permission qu'un moment de mauvaise humeur lui avoit arrachée ; l'Evêque, le Clergé, les Jésuites, tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la Colonie, les Sauvages mêmes, par des députations solemnelles de leurs anciens & de leurs Capitaines, eurent beau lui représenter les inconvéniens de cette liberté, & le supplier de faire exécuter ses propres ordonnances, soit prévention qu'on exagéroit le mal, soit ressentiment contre les Jésuites, soit roideur outrée de caractere, on ne pût rien obtenir ; il lâcha la bride au traitant. Le mal fit de si grands & de si rapides progrès, que bien-tôt il fut extrême & sans remede ; on distribua l'eau-de-vie avec profusion, on en but avec excès ; cette espece de nouveauté sembloit lui donner un goût plus piquant. Grand nombre d'Idolâtres qui se faisoient instruire abandonnerent la religion, les plus fervens Néophites apostasierent, ou vécurent en Idolâtres ; ces fervens Chrétiens qui faisoient revivre la primitive Eglise, & que les Infideles même admiroient, devinrent l'opprobre & le scandale du Christianisme, dont par leur dérangement ils faisoient blâmer la sainteté & soupçonner la certitude ; il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui résista à ce torrent débordé, encore fallut-il que se réfugiant à Sillery ou au Cap de la Magdelaine, & rompant commerce avec tout le monde, ils s'éloignassent promptement du danger.

Le Vicaire apostolique s'opposa, comme un mur d'airain, au désordre extrême qu'il prévoyoit irréparable ; il parla avec force, il agit avec vigueur ; il employa toute son autorité, & par un long mandement il défendit absolument le

commerce de l'eau-de-vie, il fulmina les censures Ecclésiastiques. Le jour de pâques 1669, célébrant la messe pontificalement, il monta après l'Evangile dans une chaire au milieu du chœur, la mitre en tête, la crosse à la main, environné de son Clergé, après un discours pathétique où il prit pour texte ces paroles que Dieu dit à Moyse, *descende, peccavit populus tuus*, il fulmina l'excommunication, il fit depuis un cas réservé du commerce des François avec les Sauvagesses, parce que ce crime si commun & si facile n'est qu'une suite de l'ivresse. Il mit en mouvement les Religieux & le Clergé, & il fut secondé avec zele; on tonna dans la chaire, on fut inflexible dans le confessionnal. Ce fut le signal d'une persécution qui n'a jamais été bien éteinte. Ses ennemis prétendirent que les consciences étoient gênées, ils invectiverent contre les Confesseurs & les Prédicateurs, on attaqua leurs mœurs & leur conduite, le Prélat ne fut pas plus épargné que les autres; des personnes intéressées les murmures passerent au peuple, du peuple le mal gagna les notables; quelques Officiers de marine, & quelques passagers qui vinrent dans les vaisseaux l'automne suivante, ne jugeant des choses que par l'usage de France, où le commerce de l'eau-de-vie est libre, se joignirent aux mécontens, agirent & parlerent avec d'autant moins de circonspection, qu'ils n'avoient rien à espérer ni à craindre. Les libelles se multiplierent, l'autorité de l'Eglise fut méprisée. Il est étonnant que dans un livre sur le Canada, qui a paru sous le nom d'un Récollet, sans doute à son insçû, on ait adopté toutes ces calomnies. On envoya à la Cour les Mémoires les plus violens, le Gouverneur le vit avec indifférence; mais le Conseil du Roi n'y eut aucun égard, il en pénétroit les motifs. Les personnes les plus respec-

tables de la Colonie, ou plutôt la voix publique, les démentoit ; la réputation de sainteté, si justement acquise au Prélat & à son clergé, n'en fut pas entamée, mais le commerce de l'eau-de-vie demeura libre.

L'Evêque de Pétrée, qui vouloit d'ailleurs proposer l'érection de l'Evêché de Québec pour agir plus efficacement, crût le désordre assez grand pour devoir hâter son voyage, & porter ses plaintes au pied du Trône; il en étoit inconsolable. *Il a pensé mourir de douleur*, disoit la Mere de l'Incarnation, *on le voit sécher sur ses pieds ; je crois que s'il ne peut réussir, il ne reviendra plus, ce qui seroit une perte irréparable pour cette Eglise & pour les pauvres ; il se fait pauvre pour les assister, il porte le caractere d'un Saint. Plaise au Ciel de nous renvoyer notre bon pere & pasteur !* Il parla au Roi avec un zele apostolique, il en fut écouté, & obtint à la premiere audience tout ce qu'il demanda. Le commerce des boissons fut absolument défendu. M. d'Avaugour fut rappelé & perdit tous ses effets par des malheurs imprévûs, qu'on regarda comme des punitions de Dieu. Revenu en France, il alla, avec la permission du Roi, servir dans les armées de l'Empereur contre le Turc, où il fut tué. C'étoit un homme d'honneur, qui fit toûjours son devoir avec distinction, à ce travers près, si fatal au Canada, triste effet d'une roideur inflexible. On ne peut refuser des éloges à sa probité, à sa religion & à sa valeur. Les particuliers qui avoient traité de l'eau-de-vie, furent visiblement châtiés par la justice divine, plusieurs tomberent dans des crimes énormes, & reçûrent des flétrissures publiques, tout le pays fut pendant six mois agité par des tremblemens de terre & des phénomenes affreux, dont nous parlerons ailleurs, qui convertirent bien du monde.

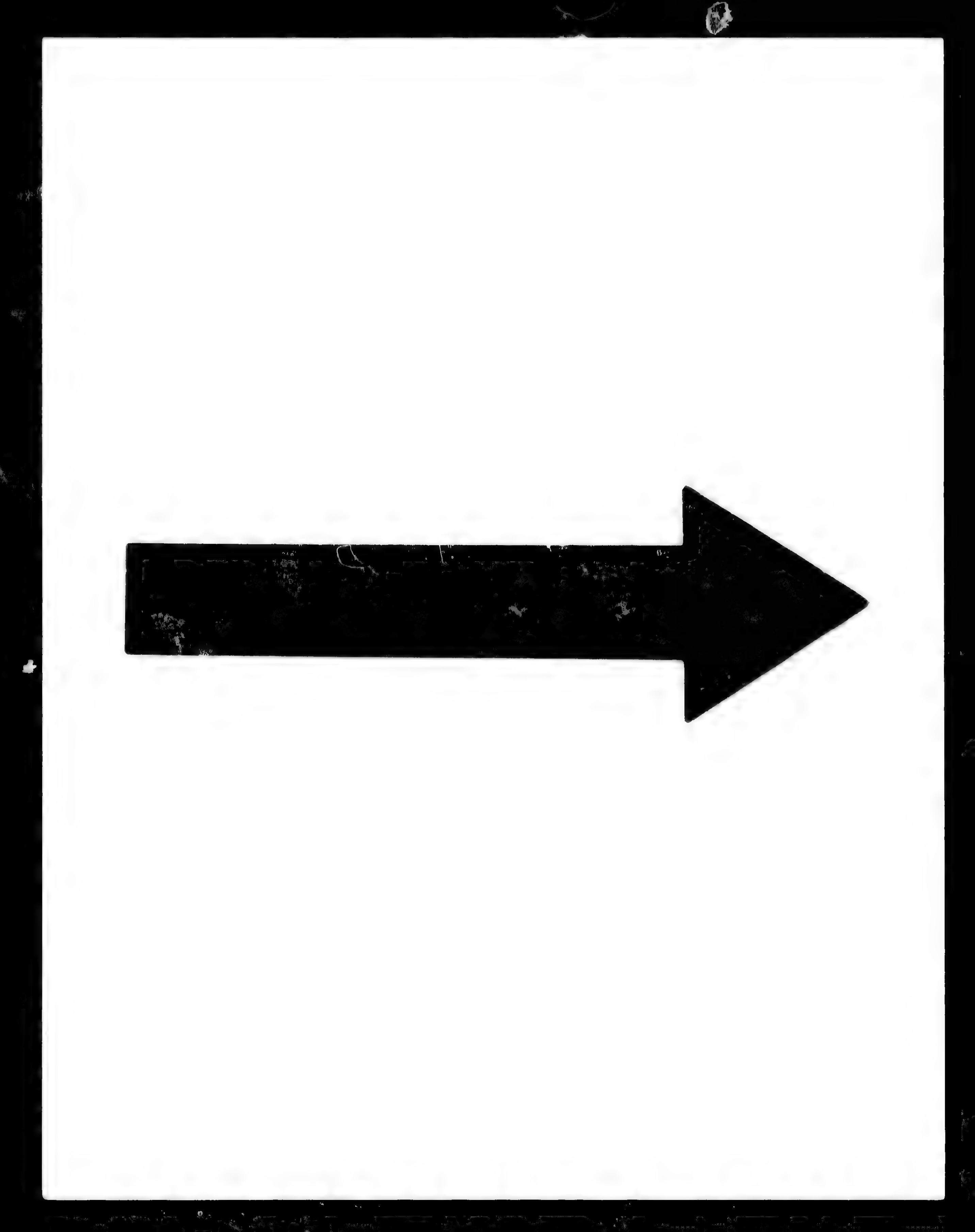
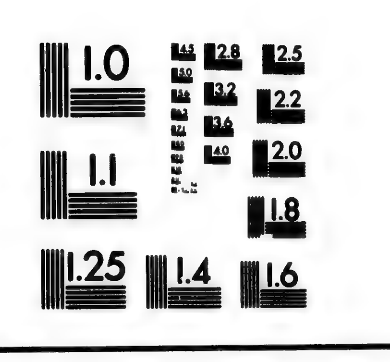


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.5
2.2
2.0
1.8

Dieu sembloit exécuter l'excommunication lancée par le Prélat, & prévenir les ordres du Roi, qui pendant quelques années ne furent pas nécessaires.

En rappellant le Baron d'Avaugour, le Roi permit à M. de Laval de lui choisir un successeur. Son choix tomba sur M. de Maizié, dont la piété promettoit tout. Le Prélat se flattoit avec son secours d'arracher ce scandale; mais il étoit de la destinée de l'homme apostolique que ceux qu'il plaçoit fussent la source de ses peines. Le P. l'Allemand, qu'il avoit desiré avec ardeur, occasionna par hasard & sans le vouloir ses persécutions auprès de M. d'Avaugour: son successeur à l'épiscopat, qu'il avoit choisi avec complaisance, renversa tous ses ouvrages. M. de Maizié, son ami de cœur, placé de sa main, devint son plus violent ennemi; à peine ce Gouverneur fut-il arrivé, que la contagion le gagna; soit sollicitation, soit intérêt, il favorisa sourdement la traite de l'eau-de-vie, qu'il avoit ordre, & qu'il avoit promis d'empêcher; il manœuvra du côté de la Cour, & obtint d'autant plus aisément la tolérance, qu'étant ami du Prélat, de son choix, & réellement pieux, il ne devoit pas être suspect. D'autres différents, que l'aigreur de l'esprit fit naître ou porta trop loin, diviserent le Conseil, le Gouverneur & l'Evêque; l'un se porta aux plus grands excès, l'autre montra la plus héroïque patience. Dieu termina tout heureusement par la pénitence & la mort du coupable.

M. de Traci, Vice-Roi, qui vint ensuite, étoit trop éclairé & trop pieux pour ne pas tenir la main à l'exécution des ordres du Roi. Il y ajoûta même, & ordonna que tous les François qui reviendroient de chez les Sauvages, apporteroient une attestation des Missionnaires comme ils n'avoient point vendu d'eau-de-vie, sous peine de confiscation

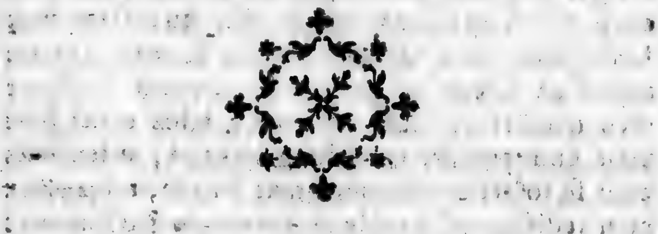
confiſcation de leur pelleterie ; mais ſon regne trop court fut ſuivi du gouvernement de M. de Courcelles, qui n'agit que foiblement. M. Talon, qui vint deux fois Intendant, y fut encore moins favorable. En 1688 ayant obtenu du Miniſtre une lettre qui permettoit la traite de l'eau-de-vie, il aſſembla extraordinairement le Conſeil le jour même de ſon embarquement, & ſans lui donner le temps de délibérer ſur cette lettre, dicta & fit ſigner à tous les Juges, contre la regle & l'uſage qui ne demande que la ſignature du Préſident & du Rapporteur, un arrêt qui permet cette traite. Dix ans après, les plaintes ne faiſant que croître tous les ans, M. Colbert manda à M. de Frontenac Gouverneur, de faire, conjointement avec le Conſeil, une aſſemblée de vingt des principaux habitans, pour avoir leur avis ſur ce commerce. Le Gouverneur, ſans conſulter ni le Conſeil ni perſonne, aſſembla vingt-quatre habitans à ſa maiſon, qui ſignerent tout ce qu'il voulut. M. l'Evêque crût cette manœuvre de ſi grande conſéquence qu'il fit un voyage exprès en France pour en arrêter l'effet. On remarqua dans le pays que tous ceux qui avoient ſigné cet arrêt ou cette délibération furent viſiblement punis par une mort funeſte.

M. de Laval ne relâcha rien de ſa fermeté. Il renouvela les premieres défenſes par un nouveau mandement qui les confirmoit, en 1669 il les renouvela encore, & il ajoûta qu'il ſe réſervoit l'abſolution du péché que commettoient ceux qui donnoient de l'eau-de-vie, & ceux qui en permettoient ou favoriſoient le commerce. Le Gouverneur, qui s'y trouvoit implicitement compris, & que le Prélat avoit ſans doute eu en vûe, s'en offenſa, & ſe plaignit. J'ai vû renouveler cette plainte ſur une pareille réſerve faite par M. Doſquet en 1730. On fit entendre au Gouverneur que ce cas ne pouvoit

être réservé, & qu'un Gouverneur devoit en être exempt. C'est une erreur. Tout péché mortel extérieur peut être réservé; tout homme soûmis au tribunal de la pénitence se trouve dans le cas de la réserve, s'il s'adresse à un Confesseur qui n'a pas le pouvoir de l'en absoudre. La distribution de l'eau-de-vie étant un péché mortel, le Gouverneur qui la favorisoit, n'étoit ni moins coupable, ni plus privilégié que les autres. L'Evêque n'eut aucun égard aux plaintes, la réserve subsista, les Confesseurs firent leur devoir.

Cependant le mal alloit toûjours croissant, & les remedes ecclésiastiques étant inutiles, M. de Laval en *1676* envoya en France M. Dudouit, un de ses grands Vicaires & de ses plus dignes Prêtres, pour obtenir le renouvellement des dédéfenses. Tous ces mouvemens ne produisirent rien, & en 1678 le Prélat prit le parti d'aller lui-même à la Cour solliciter un remede qu'il croyoit si nécessaire; mais la Cour étoit prévenue par le Gouverneur & par l'Intendant; il n'y eut sorte de difficulté, de rebut, de mépris, que le Prélat n'eût à essuyer. On vouloit absolument le forcer à permettre ce commerce, mais il fut inébranlable; il eut la douleur de s'en revenir après deux ans de poursuite, sans avoir presque rien obtenu. Le Roi accorda seulement que la permission de la traite seroit restrainte aux habitations Françoises, c'est-à-dire qu'on ne pourroit porter de l'eau-de-vie aux Sauvages, mais seulement leur en donner dans les maisons: foible barriere, les maisons Françoises étant dispersées, & plusieurs près des Sauvages, il est aisé de trouver des entrepôts, & fort difficile de veiller sur les contraventions; d'ailleurs le Gouverneur, secrettement favorable à la traite, étoit bien éloigné d'y tenir la main; c'étoit donc sous un autre nom la permettre en

effet. Le Prélat ne pouvant mieux faire, revint en Canada, accablé de chagrin, & se borna à user de son autorité dans le for intérieur. La fureur pour l'eau-de-vie a un peu diminué depuis, parce qu'étant devenue plus commune, & les Sauvages s'y étant accoûtumés, ils n'ont plus tant d'ardeur pour en boire, & ne tombent plus dans les mêmes excès après en avoir bû, & ce moyen prétendu de les attacher est devenu par là plus inutile que jamais; quoique toûjours il reste assez de mal pour exercer long-temps le zele des Pasteurs.



LIVRE SIXIEME.

L'Evêque de Pétrée n'avoit pû dabord se résoudre à être Evêque titulaire du Canada, soit par humilité, s'en croyant indigne, soit par prudence pour ne pas se charger sans le connoître d'un pays barbare dont le gouvernement devoit être plein de difficultés. Il s'y rendit en qualité de Vicaire Apostolique, pour dégrossir l'ouvrage & préparer les voies à l'Evêque qu'on y voudroit établir. Une visite exacte & un séjour de trois années lui ayant fait connoître l'état & les besoins du pays, il comprit que l'érection d'un Evêché y étoit absolument nécessaire. Comment se flatter d'avoir toûjours des Prêtres de France, où beaucoup de dioceses en manquent, qu'on ne peut faire venir qu'à grands frais, & que chaque année on risque de perdre ? comment se flatter d'en trouver toûjours de bons, assez courageux pour entreprendre un si long voyage, assez zélés pour se soûtenir dans un climat si rude, assez pieux pour édifier un peuple si corrompu ? Comment gouverner une Eglise si considérable, qui s'augmente tous les jours, sans une autorité supérieure qui corrige les abus, qui pourvoie aux besoins, qui se fasse écouter à la Cour ? Peut-on se le promettre des Missionnaires dispersés dans un pays immense, sans biens, sans nom, sans crédit, qui à peine se connoissent, & souvent sont divisés entr'eux ? Il faut donc un Evêque qui fasse des Prêtres dans le pays, & qui soit le centre commun où tout se réunisse. Ces raisons ont souvent fait naître dans les Colonies les oppositions des Gouverneurs & des Intendans contre l'érection des

Evêchés ; ils ont craint l'union du Clergé à un chef, ils ont senti qu'ils seroient bien moins maîtres d'un Corps qui auroit un Evêque à sa tête, ordinairement homme de condition & accrédité, qu'ils ne le sont de quelque particulier isolé qu'on intimide, qu'on traverse, qu'on renvoie quand on veut, & auquel on ne doit ni les honneurs ni les égards qu'on ne peut refuser à la dignité Episcopale. M. de Laval sentit si bien tous ces inconvéniens, qu'il fit en 1662 le voyage de France pour en faire l'ouverture au Roi, & obtenir pour cette nouvelle Eglise un Chapitre, un Séminaire, & une dotation convenable, & même un Conseil souverain pour les protéger, & pour juger en dernier ressort les affaires des particuliers.

Le Vicaire Apostolique du Canada fut reçû à la Cour avec cet éclat que donne un grand nom, de grands travaux, de grandes vertus, & la singularité d'une mission au-delà des mers. On couroit en foule voir un Apôtre que la naissance rendoit bien moins illustre qu'une éminente sainteté. Jusque-là le Canada avoit été peu connu, ou plûtôt avoit été méprisé. On le regardoit comme un pays affreux & inaccessible, livré à des barbares, d'où tout au plus on pouvoit tirer quelque pelleterie. Les premieres Compagnies qui se chargerent du commerce, ou plûtôt qui l'envahirent, avoient eu soin d'écarter tous les témoins de leur conduite qui auroient pû la traverser ou donner quelque envie de partager les profits. Il est vrai que la Compagnie formée par le Cardinal de Richelieu avoit attiré l'attention du public ; mais le zele des associés s'étoit bien ralenti. La Colonie étoit tout-à-fait négligée. Les relations des Jésuites avoient beau donner une grande idée de la vertu des Missionnaires & des Néophites, les horreurs du martyre, la barbarie des Sauvages,

le peu de progrès de la religion, en faisant admirer le zele de ces hommes apostoliques, faisoient moins aimer que craindre ce climat affreux. Un Evêque digne de la primitive Eglise, qui échappé de tant de dangers, venoit de l'extrémité du monde présenter à la religion du Prince le prodige d'une Eglise naissante dont il étoit le fondateur, offroit un spectacle frappant, capable de piquer la curiosité & d'intéresser le zelé des Sujets & du Monarque. Faut-il être surpris s'il trouva par-tout des admirateurs & des amis, & s'il obtint tout ce qu'il demanda ?

Louis le Grand entra avec plaisir dans toutes ses vûes, il approuva le projet du Prélat de faire ériger l'Evêché de Quebec, l'en nomma lui-même premier Evêque, & chargea son Ambassadeur à Rome d'en solliciter les bulles ; il promit de doter l'Evêché, & donna à l'Evêque l'Abbaye de Maubec en Berry, à la charge de l'unir à l'Evêché quand il seroit érigé. Le Roi permit en même temps l'établissement d'un Séminaire, promit celui d'un Conseil souverain, & agréa toutes les mesures qu'on lui proposa pour arrêter le désordre qui commençoit à se glisser dans la Nouvelle France, sur-tout pour la traite de l'eau-de-vie. Le Prélat, infiniment satisfait, s'en retourna l'année suivante par le premier vaisseau, mais il n'attendit pas son retour pour travailler à son Séminaire ; il en jeta les fondemens à Paris. Nous allons en donner de suite toute l'histoire, afin de n'en pas interrompre le fil.

Le Séminaire de Quebec fut le chef-d'œuvre & l'ouvrage favori de M. de Laval, mais s'il fut d'une part sa couronne, il fut de l'autre la matiere de ses plus grandes épreuves ; car outre les persécutions qu'il occasionna, & les changemens qui le mirent à deux doigts de sa ruine, M. de Laval

eut la douleur de le voir brûler deux fois presque tout entier, & il eut le courage & le bonheur de le rétablir autant de fois, quoique avec moins de magnificence que la premiere, dépenses qui l'obligèrent à vendre l'isle d'Orléans, un des plus beaux effets du pays. Il y passa ses jours dans les exercices de la plus haute piété, & y termina saintement sa carriere.

Dans le dessein qu'il avoit d'unir le Clergé & de fonder un Séminaire, il fit des acquisitions qui dans la suite pussent suffire à l'entretenir. Le terrein est à bon marché dans ce pays désert, on est heureux de trouver des gens qui s'engagent à défricher & à peupler. Il obtint en divers temps à peu de frais, 1.° Un emplacement de seize arpens dans la haute ville, joignant l'Eglise paroissiale, sur la côte de Quebec, d'où l'on découvre toute la rade, l'isle d'Orléans, la pointe de Levi, & la riviere S. Charles, autant que la vûe peut s'étendre. C'est là qu'on a fait un grand jardin, & bâti le Séminaire attenant à la paroisse. Il y avoit un chemin entre le Séminaire & l'Eglise, que le Prélat fit fermer pour la commodité des Ecclésiastiques : MM. Courcelles & Talon s'y opposerent ; mais M. de Tracy Vice-Roi, toûjours favorable à l'Eglise, vuida le différent en sa faveur. M. de Frontenac renouvela les difficultés, & voulut le faire ouvrir ; mais la Cour soûtint la décision de M. de Tracy. Il y a un autre chemin entre le jardin du Séminaire & le bord escarpé de la riviere, qui fut fermé aussi ; mais on y laissa une porte, parce que sur ce terrein qui commande le port, on a placé plusieurs canons, fort négligés pendant la paix, mais qu'il faut servir en temps de siege. Cette porte a été souvent une matiere de différent. Selon que le Gouverneur & l'Intendant sont bien ou mal avec l'Evêque, ils la font ouvrir ou fermer, & le

peuple vient en foule se promener sur ce bord, & se répand dans le jardin & la maison du Séminaire. 2.° L'isle d'Orléans, de quatre à cinq lieues de large sur sept à huit de long, située vis-à-vis Quebec, où le fleuve S. Laurent, après avoir formé, en se retrécissant, un port fort commode, se divise en deux branches, & laisse l'isle au milieu. Cette isle, achetée de M. de Lauzun Gouverneur, a été depuis vendue en 1676 à M. Berthelot, qui la fit ériger en comté, & le Séminaire a acquis l'isle Jesus, vis-à-vis l'isle de Montréal, aussi grande & plus fertile, mais moins à sa portée. 3.° La seigneurie de Beaupré, qui renferme sur cinq à six lieues de longueur les paroisses de l'Ange Gardien, Château-Richer, Ste. Anne & S. Joachim. 4.° Du même côté du fleuve, en descendant vers Tadoussac, la baie S. Paul de plus de dix lieues de longueur, cette baie & cette seigneurie de sept à huit lieues de profondeur, ou plûtôt de toute la profondeur qu'on veut prendre à mesure qu'on défriche. 5.° La terre de Cologne & S. Michel, à une lieue au-dessus de Quebec en remontant le fleuve, où le Séminaire a une maison de campagne. 6.° La petite Nation, autre grande terre du côté de Montréal. Ce seroit de quoi faire une province & un revenu très-considérable, si tout étoit réuni & cultivé : c'étoit alors très-peu de chose ; mais tous les jours il augmente à mesure que le pays se peuple. Voilà le fonds du Séminaire, que M. de Laval lui a tout donné. Il a même exempté à perpétuité toutes ces terres de la dixme, & a renouvelé authentiquement cette exemption par acte du 23 novembre 1682, soit que le Séminaire les fasse valoir par des domestiques, par des fermiers, ou de quelque autre maniere. Il accorda la même grace à toutes les Communautés Religieuses. Je ne sais si cette exemption seroit

reçûe en France ; mais comme les Curés de toutes ces paroiſſes ont toûjours été attachés au Séminaire, & la plûpart même amovibles, perſonne encore n'en a réclamé. Une poſſeſſion de plus de cent ans eſt un titre légitime, quand il n'y en auroit point d'autre.

Ce fut le 26 mars 1663 que le Vicaire Apoſtolique, déſigné pour l'Evêché futur, rendit à Paris une ordonnance pour l'établiſſement d'un Séminaire épiſcopal. L'ordonnance porte que les Supérieurs du Séminaire ſeront nommés par l'Evêque, que toutes les cures y ſeront unies, que tous les Curés y ſeront amovibles & pris de la maiſon, que le Séminaire jouira de toutes les dixmes & ſera chargé de la nourriture & de l'entretien des Eccléſiaſtiques ſains & malades, & de tous les frais des traverſées, & que l'Evêque ne pourra en aliéner les fonds ſans néceſſité & le conſentement des quatre premiers Directeurs. Le Roi confirma cette ordonnance par des lettres patentes du mois d'avril ſuivant, enregiſtrées depuis au Conſeil ſouverain de Quebec : Sa Majeſté rend le Séminaire capable de tous effets civils, le décharge à perpétuité des droits d'amortiſſemens & nouveaux acquêts pour toutes acquiſitions faites & à faire, lui donne ſans exception la totalité des dixmes de tous les fruits qui ſe recueilleront dans la Nouvelle France, dont la quotité demeure fixée au treizieme, ſans que les Evêques puiſſent en diſpoſer autrement que pour l'intérêt du Séminaire. La plûpart de ces articles ont été changés : le Séminaire des Miſſions Etrangeres établi à Paris nomme ou confirme les Supérieurs & Directeurs de celui de Quebec, ils ne font que ſe préſenter à l'Evêque : le Séminaire ne jouit plus des dixmes que dans ſes cinq terres, & n'eſt plus chargé d'entretenir que ſes Directeurs & ceux qu'il envoie dans ſes paroiſſes ou dans les miſſions ſau-

vages ; quelques Curés ont été fixés, & les dixmes ſont réduites au vingt-ſixieme par une ordonnance de M M. Tracy, Courcelles & Talon du 23 août 1667, qui pourtant ne les y fixe que pour vingt ans ſeulement, ſans conſéquence ; mais on a continué ſur ce pied.

M. de Laval, de retour en Canada, fit bâtir ſon Séminaire : il y employa ſix mille livres que la Compagnie avoit données pour un preſbytere, & le Séminaire ſe chargea de loger à perpétuité le Curé ou de lui bâtir une maiſon. Ce ne fut d'abord qu'un colombage fait à la hâte, en attendant qu'on pût en conſtruire une plus ſolide en pierre. Quinze ans après, au mois de mai 1678, la premiere pierre en fut poſée avec beaucoup de ſolemnité. Il fut dédié, comme la paroiſſe, à la Sainte Famille ; & après en avoir délibéré avec ſon Clergé, le Prélat ordonna qu'on y ſuivroit à perpétuité, ainſi que dans tout le dioceſe, le cérémonial, le breviaire & le miſſel Romain, ce qui s'eſt toûjours exécuté. On fit une neuvaine pour obtenir la protection de Dieu. Cette maiſon l'a ſouvent éprouvée d'une maniere qui tient du prodige. Le bâtiment fut bien-tôt achevé : ce fut un des plus beaux du pays, capable de contenir plus de cent perſonnes, avec toutes les commodités que demande la rigueur du climat.

Voici les principaux reglemens qui furent faits conformément à l'ordonnance d'érection & aux lettres patentes. 1.° Tous les Eccléſiaſtiques ſeront très-ſoûmis à la conduite du Supérieur du Séminaire ſous la conduite de l'Evêque. 2.° Ils ne ſe regarderont pas comme propriétaires de ce qui leur ſera aſſigné pour leur ſubſiſtance, mais afin de pratiquer le détachement, ils rendront compte tous les ans de leur temporel. 3.° Ils meneront une vie ſi pure qu'on n'ait pas ſujet de les retrancher d'un Corps

dont ils ſont comme les membres. 4.° Pour entretenir leur ferveur, ils viendront tous les ans faire une retraite au Séminaire, qui pendant ce temps-là fera deſſervir leur paroiſſe. 5.° Le Séminaire les regardera comme les enfans de la maiſon, ils y ſeront reçûs & traités avec charité quand ils viendront à Quebec pour maladie ou affaires néceſſaires. 6.° On pourvoira à leurs beſoins en ſanté & en maladie, & l'entretien ſera uniforme pour tous les Eccléſiaſtiques, de quelque rang qu'ils ſoient. 7.° Pour les ſoûtenir & les conſoler dans l'éloignement, on entretiendra avec eux une parfaite correſpondance de charité. 8.° Si l'âge, les travaux, les infirmités, les rendent invalides, ils trouveront un aſyle aſſuré dans le Séminaire juſqu'à leur mort, après laquelle on fera pour eux les prieres communes.

Il eſt aiſé de ſentir que cet arrangement eſt grand & beau, & très-avantageux aux Eccléſiaſtiques, & qu'à moins de vouloir théſauriſer par une malheureuſe avarice, il ne devoit y en avoir aucun qui ne ſe trouvât heureux de tenir au Séminaire. De là vient que le ſucceſſeur de M. de Laval trouva une ſi grande & ſi générale réſiſtance, quand il en voulut changer l'état. Toutes ſes faveurs & ſes promeſſes, qui par ſa mort pouvoient s'évanouir du ſoir au matin, étoient-elles comparables aux reſſources toûjours prêtes que fourniſſoit un corps ſolidement établi & engagé à perpétuité par des actes authentiques ? Il faut même convenir (car on doit rendre juſtice à tout le monde) qu'un Corps de Clergé ſi bien lié a dû donner des ombrages à un autre Evêque, & qu'à moins d'être lui-même de ce Corps, uni d'intérêt & de ſentiment, il ne pouvoit manquer de le redouter, & de trouver de grandes difficultés dans tout ce qu'il voudroit ordonner qui ne ſeroit pas du goût

de ses Ecclésiastiques. M. de Laval devoit s'y attendre, mais les grandes idées de perfection dans lesquelles & lui & tous ses Missionnaires avoient été élevés, lui firent imaginer & espérer de perpétuer une œuvre admirable & unique dans l'Eglise. La ferveur, peu occupée de l'avenir, n'envisage pas une décadence contre laquelle elle est armée, & se fait un devoir & un mérite de l'être.

Après avoir fondé un grand Séminaire pour enseigner la théologie & préparer aux saints Ordres, le Prélat cinq ans après forma un petit Séminaire, pour donner aux enfans les élémens de la grammaire, & les conduire jusques à la théologie. Le 9 octobre 1668, jour de S. Denis Apôtre de France, on en fit solemnellement l'ouverture. Cet établissement a eu tout le succès qu'on pouvoit desirer, plus de soixante enfans s'y forment à la piété sous la conduite de plusieurs supérieurs subordonnés au Supérieur du Séminaire. Ils vont en classe au College des Jésuites; ils portent un habit bleu à la matelote, qui les distingue des Ecoliers de la ville, à peu près comme à Paris les Boursiers & les Pensionnaires sont distingués des externes des Colleges. On les fait venir régulièrement aux offices de la Cathédrale le dimanche & les fêtes, aussi-bien que ceux du grand Séminaire, ceux-ci font les fonctions de leurs ordres, les Ecoliers font celles d'Enfans de chœur, ils en portent même l'habit, une soutane & un camail rouge en hiver sous un surplis ordinaire, & un bonnet carré rouge en été. Une soixantaine d'enfans de chœur fait un spectacle assez singulier. Ainsi sans avoir de Prébendiers en titre, le Chapitre a un bas chœur fort considérable, que le Séminaire lui entretient.

Outre les enfans des François, le Séminaire a long-temps entrenu beaucoup d'enfans des Sauvages,

ges, pour les former à l'état eccléſiaſtique. Rien en effet n'eût plus facilité la converſion des barbares que d'avoir des Miſſionnaires de leur nation. On eut d'abord bien de la peine d'en obtenir ; les Sauvages, infiniment attachés à leurs enfans, ne peuvent ſe réſoudre à s'en ſéparer. On en prit beaucoup de ſoin, mais on n'a jamais pû, ni ouvrir aſſez leur eſprit pour les faire entrer dans les matières théologiques, ni fixer aſſez leur légereté pour les attacher au ſervice des Autels. Après avoir paſſé pluſieurs années au Séminaire malgré eux, & comme en priſon, ils s'enfuyoient dès qu'ils pouvoient, & alloient avec les autres courir les bois. Les Sauvages ont un fond d'eſprit & de jugement, & une éloquence naturelle, mais ils n'ont jamais pû s'exercer ſur des matieres abſtraites : la guerre, la paix, la chaſſe, la pêche, le menage, la politique, à leur maniere, & la piété, ſont les ſeuls objets auxquels leur eſprit a pû s'étendre. Les Urſulines n'ont été guere plus heureuſes pour les filles Sauvageſſes ; elles en ont pris pluſieurs dans leurs Monaſteres, les y ont entretenues & élevées avec les autres penſionnaires ; on n'a jamais pû leur apprendre à lire & à écrire, ni leur donner la politeſſe Françoiſe ; preſque auſſi diſſipées que les garçons, elles s'enfuyoient quand elles trouvoient la porte ouverte. On a donc de part & d'autre abandonné ce projet, ſur-tout depuis les pertes que le Séminaire & les Urſulines ont faites, qui les ont mis hors d'état de continuer.

L'établiſſement du petit Séminaire occaſionna quelque froideur, qui n'eut point de ſuite, entre les Jéſuites & le Clergé. Ces Peres avoient un penſionnat dans leur College, où le Séminaire entretenoit les jeunes gens qui ſe deſtinoient à l'état eccléſiaſtique, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état d'étudier la théologie & de ſe diſpoſer aux Ordres ſacrés. Mal-

gré le zele & la piété des Jesuites, il étoit difficile qu'on prît chez eux l'esprit de cet état. Un grand nombre en effet, apres avoir fait leurs classes aux dépens du Séminaire, prenoit parti ailleurs. Le mélange avec ceux qui ne s'y destinoient pas, la liberté de voir leurs parens, y mettoit obstacle : on avoit beaucoup plus de peine à les former. Le Prélat & les Directeurs souhaitoient de les avoir de bonne heure auprès d'eux pous leur enseigner les cérémonies, le chant, la modestie cléricale ; mais le peu de logement & de maîtres ne l'avoit pas permis, & on craignoit de déplaire aux Jésuites, dont le pensionnat risquoit de tomber & tomba en effet quand on eut retiré les jeunes Clercs, qui en faisoient la meilleure partie.

La providence fit naître une occasion toute naturelle, qu'on saisit avec empressement. M. Talon avoit eu & avoit inspiré à la Cour l'idée de franciser les Sauvages : il s'étoit fait donner un ordre du Roi d'engager le Séminaire & le College à prendre des enfans Sauvages pour les élever. Les Jésuites furent alarmés de ce projet, & firent bien des démarches pour en arrêter l'exécution ; mais M. de Laval s'y conforma, & déclara que ne pouvant travailler à l'éducation des Sauvages sans les faire vivre avec les François, il vouloit en former un petit Séminaire. On mit aussi-tôt la main à l'œuvre : dans deux mois on eut de quoi loger six Sauvages & huit François, dont deux se sont depuis faits Récollets. Le College quelque temps après en fit de même. Ce mélange, qu'on croyoit utile, ne servit de rien aux Sauvages, & nuisit aux François : il fallut se borner à ceux-ci. A mesure que la Colonie s'est augmentée ces deux Communautés, d'abord peu considérables, & longtemps languissantes, sont devenues nombreuses, & ont donné de bons sujets à l'Eglise.

M. de Laval établit un troifieme Séminaire à la côte de Beaupré dans une maifon de campagne. C'étoit la plûpart des enfans de payfans, qu'on élevoit & entretenoit groffierement & à moins de frais. On leur apprenoit même des métiers, & quand on en trouvoit qui avoient de l'efprit, on les faifoit paffer au Séminaire de la ville. C'étoit une pépiniere de bons ouvriers fort attachés à la maifon, d'où l'on tiroit des domeftiques, des fermiers, des habitans, qu'on difperfoit dans les terres du Séminaire. En général les enfans Canadiens ont de l'efprit, de la mémoire, de la facilité : ils font des progrès rapides ; mais la légereté de leur caractere, un goût dominant de la liberté, & l'inclination héréditaire & naturelle pour les exercices du corps, ne leur permet pas de s'appliquer avec affez de conftance & d'affiduité pour devenir favans ; contens d'une certaine mefure de connoiffance fuffifante pour le courant de leurs emplois, & qui en effet s'y trouve communément, on n'y voit en aucun genre de fcience des gens profonds : il faut même convenir qu'il y a peu de fecours, peu de livres, & peu d'émulation. Sans doute les fecours fe multiplieront, & il fe formera des perfonnes habiles à mefure que la Colonie fe multipliera. Ils réuffiffent beaucoup mieux dans les ouvrages des mains ; les arts y font portés à une grande perfection, on y trouve en tout genre de fort bons ouvriers ; les moindres enfans montrent de l'adreffe ; rien n'égale le dextérité des femmes pour les ouvrages de leur fexe. Dans le petit Séminaire on laiffe aux jeunes gens la liberté de s'exercer à quelque métier, ce qui eft doublement utile ; ils rendent fervice à l'Eglife & à la maifon, & ils fe mettent en état de s'en rendre à eux-mêmes lorfque dans une paroiffe écartée, dépourvûe de fecours, ils

seront obligés de trouver tous leurs besoins dans leur économie & leur adresse.

Outre les personnes qui composoient ces trois Communautés, le Séminaire avoit un quatrieme Corps composé de freres & de sœurs qu'on appeloit donnés ou engagés, à peu près dans le goût des freres & des sœurs convers des Communautés Religieuses. La nécessité & la piété ont fait faire cet établissement. La rareté des especes ne permettant pas de donner des gages à des Domestiques, on avoit plus de facilité de se charger de la nourriture & de l'entretien; on trouva heureusement des personnes qui, voulant par piété se consacrer à Dieu, & n'ayant pas de quoi entrer dans un Monastere, ou n'ayant point de goût pour la clôture, se donnerent au Séminaire. On se chargea de les nourrir & entretenir toute leur vie, sains & malades; de leur côté ils firent des vœux simples, & promirent de travailler au profit de la maison. On en prit de l'un & de l'autre sexe. Les freres logerent dans le Séminaire, & outre le service courant de la maison, travailloient comme Tailleurs, Cordonniers, Tisserans, &c. On bâtit aux sœurs une maison séparée; le linge, la laiterie, le poulailler furent leur partage, &c. & le Séminaire eut à peu de frais des Domestiques assurés, affectionnés & fidelles. Cela duroit encore en 1730. J'ai vû cinq à six freres, & autant de sœurs, qui m'ont parlé avec une vénération infinie de leur ancien maître M. de Laval, duquel ils m'ont appris bien des particularités que j'ai insérées dans cette histoire. Le Séminaire aujourd'hui à son aise n'étoit plus dans le dessein d'en prendre de nouveaux après la mort de ceux là.

Le Séminaire ne s'est pas borné à former de bons Prêtres pour la Colonie, on y travaille encore à former des Missionnaires pour les Sauvages,

ce qu'on a exécuté depuis avec ſuccès chez pluſieurs nations, entr'autres dans celles des Abenakis dans l'Acadie, des Tamarois, & des Illinois le long du Miſſiſſipi, où l'on entretient toûjours pluſieurs Miſſionnaires, conformément à une clauſe du teſtament de M. de Laval. J'ai vû partir de mon temps les ſieurs Gaſton & Courrier, deux jeunes hommes pleins de ferveur & d'une très-grande eſpérance, dont l'un fut maſſacré par les Sauvages, l'autre y vit comme un Saint, juſqu'à y faire des choſes qu'on a regardées dans le pays comme des miracles. J'ai vû à Quebec le ſieur le Riche, qui après avoir été long-temps chez les Abenaquis, & enſuite Curé à la campagne, eſt mort Chanoine de la Cathédrale, plein de mérite, & le ſieur Taumeur de la Source, qui après pluſieurs années de ſéjour chez les Tamarois, eſt mort à Quebec dans une ſi grande réputation de ſainteté, que tout le peuple à ſes obſeques alloit faire toucher des chapelets à ſon corps, & déchiroit ſes habits pour avoir des reliques. J'ai crû devoir en paſſant rendre cette juſtice à la piété de ces dignes ouvriers.

M. de Laval étoit très-attaché au Séminaire des Miſſions Etrangeres de Paris, il y avoit paſſé quelque temps avant de venir en Canada, & s'y étoit agrégé, il en avoit tiré tous les ſujets qui travailloient dans ſon dioceſe. Tout le monde ſait que ce fameux Séminaire avoit été formé dans une Congrégation ſecrette de Jéſuites, dont le Supérieur avoit raſſemblé pluſieurs Eccléſiaſtiques, & leur avoit inſpiré le deſſein de ſe conſacrer à la converſion des Idolâtres. M. de Laval & tous ſes Eccléſiaſtiques étoient de cette petite Congrégation, & la continuerent pendant bien des années à Quebec; ils s'aſſembloient régulierement chaque ſemaine au Collége, pour faire

entr'eux des conférences spirituelles, & s'animer à la pratique de la vertu. Outre cette union si étroite avec le Séminaire de Paris, le Vicaire apostolique avoit des raisons particulieres de lui être inviolablement attaché, il y trouvoit une source féconde de bons sujets qu'on lui envoyoit chaque année, & des correspondans fidelles & zélés, auxquels il pouvoit s'adresser avec confiance, & qui ménageroient à la Cour, où ils avoient déjà un grand crédit, les affaires importantes qu'il prévoyoit inévitables dans son Episcopat. D'ailleurs aucun Ecclésiastique ne pouvoit venir en Canada sans avoir quelqu'un en France à qui s'adresser pour le départ & pour le retour ; ce Séminaire, en relation avec toute la France, étoit une espece de bureau d'adresse, où l'on trouvoit toutes les facilités nécessaires.

Dans ces vûes il unit son Séminaire de Quebec à celui des Missions Etrangeres, ou plûtôt il le lui donna. De sorte qu'on ne l'a long temps appelé que le Séminaire des Missions Etrangeres établi à Quebec. Cette union fut d'abord faite le 29 janvier 1665, entre MM. de Meurs, Bazaud, Fermenel, Gazil, Lambert, Directeurs des Missions, & MM. Poitevin & Lescot Procureurs de l'Evêque & du Séminaire de Quebec, & ensuite renouvelée & confirmée dix ans après, le 19 mai 1675. Il fit la premiere en qualité de Vicaire apostolique, Evêque désigné, la seconde en qualité d'Evêque titulaire. Le Roi confirma cette double union par ses lettres patentes du mois d'août 1676, enregistrées au Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris, & au Conseil souverain de Quebec. Le Séminaire de Paris venoit lui-même d'être solemnellement érigé & confirmé par lettres patentes l'année 1663. De sorte que le Séminaire de Quebec fut la premiere bran-

che qui sortit de ce grand arbre, & l'Evêque de Pétrée un de ses premiers Vicaires apostoliques. On fit encore confirmer cette union par l'autorité du Saint Siege, de qui ces deux Séminaires dépendent d'une maniere singuliere à raison des missions étrangeres & de l'exemption de l'Evêque diocésain. Quant à cet article, celui de Quebec est aujourd'hui entierement soûmis à l'Evêque, mais l'Evêque lui-même l'est immédiatement au Saint Siege.

Par la premiere union aux Missions Etrangeres on confirma l'union de la cure au Séminaire de Quebec, & on la donna avec toutes ses dépendances à celui de Paris, pour être desservie par celui de leur Corps qu'ils choisiroient. Il y est encore porté que le Séminaire de Paris nommera le Supérieur de celui de Quebec, lequel en arrivant prendra la bénédiction de l'Evêque, & que les Messieurs de Paris pourront s'établir & exercer leurs fonctions où ils voudront dans toute l'étendue du diocese, chez les François & chez les Sauvages. La seconde union, après avoir fait une longue énumération des biens que les Missions de Paris ont fait depuis plus de dix ans en Canada par les ouvriers qu'elles y ont envoyés, renouvelle & confirme la premiere, y ajoûte une espece de donation, ou transport, au Séminaire de Paris, de tous les biens présens & à venir possédés par celui de Quebec, pour être sous son autorité régis & employés au bien du pays, avec défenses aux Directeurs de Quebec de rien détruire, aliéner ni engager sans le consentement de ceux de Paris, & donne d'avance & à perpétuité le pouvoir à tous les Ecclésiastiques envoyés par le Séminaire de Paris de travailler dans le Canada avec la dépendance de l'Evêque. Cependant comme la dif-

tance des lieux rendoit souvent le recours à Paris impossible, & que le long délai pouvoit nuire aux affaires, le Séminaire de Paris accorda par acte public du 6 juin 1682 à celui de Quebec de disposer de ses biens & de se choisir son Supérieur, à la charge d'en demander la confirmation.

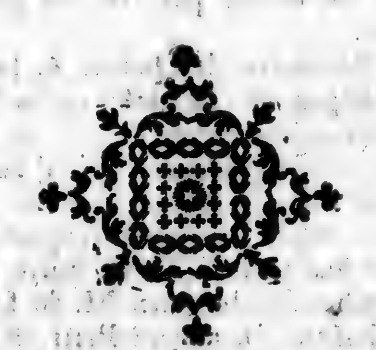
Enfin le 12 avril 1680, sur la procuration de M. de Laval, il fut fait à Paris en son nom une donation générale de tous ses biens au Séminaire de Paris, pour être employés à l'entretien de celui de Quebec. Cette donation fut ratifiée à Quebec l'année suivante, & insinuée, tant au Châtelet à Paris, qu'à toutes les jurisdictions de la Nouvelle France, à Quebec, aux trois Rivieres & à Montréal. Il n'y a nulle sorte de précaution que M. de Laval n'eût prise pour éterniser ses bienfaits & son ouvrage. Il chargea en même temps de payer ses dettes, & de remplir les charges. Il se réserve d'employer dans son testament jusqu'à la somme de trois mille livres avec l'usufruit pendant sa vie, dont il n'usoit que pour son entretien, toûjours très-modique, laissant tout le surplus au Séminaire, voulant au reste que le Séminaire de Paris soit seul chargé de l'exécution de la donation, & qu'il ait seul inspection sur l'administration des biens donnés, sans que celui de Quebec soit tenu d'avoir d'autre rapport qu'à lui tous les trois ans.

Les charges de la donation & du testament sont que le Séminaire fera faire chaque année par deux de ses Prêtres, la Mission aux Sauvages, aux François pendant quatre mois; qu'il fera dire chaque jour à perpétuité une messe pour le repos de l'ame du Fondateur & de tous les Ecclésiastiques du Corps; qu'il élevera aux études & préparera aux saints Ordres huit pauvres garçons à son choix, préférant ceux du diocese aux étrangers.

lequel nombre pourra être augmenté jusqu'à douze par son testament ; que si ces charges deviennent dans la suite trop onéreuses, le Séminaire de Paris seul, à l'exclusion de tout autre, en pourra faire la réduction, voulant que dans toutes les occasions importantes on soit tenu de lui rendre compte de tout, de prendre & de suivre son avis. Quoique toutes ces charges ne dussent avoir lieu qu'après sa mort, le Séminaire plein de reconnoissance les acquitta dès ce même jour. Tel fut l'établissement du Séminaire de Quebec ; il y a eu depuis bien des changemens que nous expliquerons dans la suite de cette histoire, & il faut avouer que quoique l'autorité épiscopale soit partout réservée, elle y étoit du moins bien gênée, ce qui ne devoit pas être du goût d'un autre Evêque.

Le Séminaire de Quebec & la Communauté de S. Sulpice de Montréal ont toûjours été fort unis ; on desiroit même de part & d'autre de ne faire qu'un même Corps, mais il faut pour cela le consentement des deux Séminaires de S. Sulpice de Paris & des Missions Etrangères, ou plûtôt il faudroit leur union : il n'est guere possible d'unir les branches sans le trone. M. de Laval en écrivit à M. Dudouit son agent à Paris, & à M. Tronson Supérieur de S. Sulpice. La piété, le zele, la réputation de cette maison, le nombre de bons sujets qui s'y forment, son crédit dans le royaume, faisoient desirer une protection si puissante, & une source si abondante de bons ouvriers. D'un autre côté il étoit à craindre que l'esprit primitif de ces Communautés étant fort différent, on ne conservât plus la même intelligence, malgré l'estime mutuelle, que le grand n'absorbât le petit, & que S. Sulpice fournissant presque tous les sujets for-

més de sa main, les Missions ne fissent plus qu'
Séminaire, ou que la multiplicité des objets ne
tort à l'un ou à l'autre. M. Tronson ne voul
point de l'union, mais les liens de la charité o
toûjours été fort étroits. En 1725 ce projet
renouvelé & poussé plus loin. S. Sulpice fut adm
dans le gouvernement des Missions, & fourn
bien des sujets aux Indes & au Canada; m
peu à peu il s'est retiré, & les choses sont re
trées dans le même état.



LIVRE SEPTIEME.

R IEN de plus heureux que le premier voyage de M. de Laval en France. Il obtint de la ur tout ce qu'il demanda, il fut comblé de bé-dictions & de graces, il gagna tous les cœurs ; is bien loin d'être ébloui de ces brillans succès, d'être flatté des espérances qui s'offroient à lui, eût voulu demeurer dans sa patrie, il n'en fut plus empressé à se réunir à son cher troupeau. s'embarqua dès les fêtes de la Pentecôte 1663, s le vaisseau du Roi avec M. de Maizié Gou-neur, qui venoit relever M. le Baron d'Avau-ur, le sieur Gaudais Commissaire du Roi, fai-t les fonctions d'Intendant, MM. Desmeze-& Paumiés, & trois autres Ecclésiastiques, & R. P. Rafeix Jésuite. Il partit en même temps Troupes & cent familles Françoises, que le i avoit accordées au Prélat pour peupler le nada.

On eut beaucoup à souffrir dans la traversée, sieurs de ces Soldats étoient huguenots, & la part libertins. Plus de soixante personnes mou-ent du scorbut, il en mourut presque autant à ebec. Tous ces dignes ouvriers se livrerent à zele auprès des malades ; à peine pouvoient-suffire à les instruire, les consoler, & leur ad-istrer les sacremens ; plusieurs d'entr'eux en nt très malades ; entr'autres M. Desmezerets, la vocation jusqu'alors incertaine fut décidée dant le séjour de M. de Laval à Paris, & qui oit embarqué avec lui, fut à l'extrémité ; il dût uérison à un vœu qu'on fit pour lui à S. Ignace S. François-Xavier. Mais le Prélat se signala

& fut encore plus à la tête de tous par sa charité que par sa dignité ; il étoit aguerri avec les malades depuis les fréquentes visites & les grands services qu'il avoit rendus dans les hôpitaux de Caen sous la direction de M. de Bernieres. Sa charité parut ave éclat ; il distribua les emplois à son petit Clergé, & se réserva le plus pénible. Quoique incommodé lui-même par de fréquens vomissemens, il étoit sans cesse auprès des malades, les exhortoit, les consoloit, les soulageoit & leur rendoit toute sorte de services ; il en revenoit souvent couvert de vermine, plus d'une fois on craignit qu'il ne contractât ce mal contagieux. Il avoit fait en partant, moins pour lui que pour les siens, une provision considérable de volaille, de liqueurs, de confitures, & autres douceurs, c'est assez l'usage dans une longue traversée, où on risque de voir manquer jusqu'à l'eau douce ; il distribua tout aux malades sans se rien réserver, & manqua de tout lui-même le reste du voyage, mais il en supporta la privation avec plaisir : son Clergé & ses Domestiques, pleins de son esprit, & animés par son exemple, en firent le sacrifice avec joie. On ne se lassoit pas d'admirer sa charité & sa mortification, il n'est sorte de bénédiction qu'on ne lui donnât.

M. Paumiés fut embarqué sur un autre vaisseau pour y donner des secours spirituels. Ce vaisseau passa par Plaisance. On y trouva nombre de Chrétiens abandonnés, le Commandant & le Prêtre qui les servoit avoient été massacrés. Deux de leurs meurtriers furent pris, amenés à Quebec & punis. M. Paumiés eut pitié de ce troupeau privé de tout secours. Il y passa l'hiver, & ne vint à Quebec que l'année suivante, mais il ne persévéra pas. Après avoir fait de grands biens en plusieurs paroisses, il voulut repasser en France. Il se

se piquoit de peinture, faisoit beaucoup de tableaux; personne ne les goûtoit: il espéra qu'en France son talent seroit mieux connu; il n'y réussit pas, & se donna aux missions de la campagne, où il réussit.

La Compagnie qui avoit gouverné le Canada depuis son établissement par le Cardinal de Richelieu en 1628, en avoit remis le domaine au Roi le 15 février 1663. Sa Majesté nomma le sieur Godais pour en aller prendre possession en son nom. Le Commissaire, arrivé en Canada, commença par le recensement général de la Colonie, & fit ensuite prêter le serment de fidélité à tous les habitans, porta plusieurs ordonnances sur la justice & la police, & prit des Mémoires exacts sur l'état des choses, & les diverses plaintes qu'avoient faites le Gouverneur & le Clergé. Il le fit en honnête homme, avec exactitude & avec équité; tout le monde fut satisfait, & les démêlés furent appaisés: le Commissaire s'en retourna la même année, selon les ordres de la Cour. M. de Laval voulut, comme les autres, être inscrit dans les registres publics, à l'exemple du Sauveur du monde, qui pour obéir à l'édit d'Auguste, se fit écrire avec Marie sa mere & S. Joseph son pere nourricier. Le Prélat ne prêta pas de nouveaux sermens, il l'avoit déjà prêté entre les mains du Roi, mais il donna à tous ses sujets des exemples d'une fidélité inviolable.

Qoique l'établissement d'une Cour Souveraine ne soit pas du ressort de l'Eglise, le Conseil Souverain de Canada fut l'ouvrage de son premier Evêque. Il en obtint du Roi l'érection en 1662, avec le pouvoir d'en choisir les membres de concert avec M. le Gouverneur, ce qui s'exécuta dans le cours de l'hiver de 1663. Les lettres patentes de son établissement furent enregistrées, &

peu après, le 10 octobre, celles de l'établissement du Séminaire. Le Conseil fut d'abord nommé Souverain, parce qu'à l'exemple des Parlemens il juge en dernier ressort les affaires de la Colonie. La Cour a depuis voulu qu'on le nommât seulement Conseil Supérieur, sans pourtant diminuer son autorité ; sans doute par une sorte de délicatesse, pour ôter toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné, où les révoltes seroient si faciles à former, & si difficiles à détruire. Sans doute dans les mêmes vûes on n'a jamais mis dans les premieres places que des gens nés en France, dont les familles fussent une espece d'ôtage de leur fidélité. On ne mettoit dans les secondes places, non plus que dans le Clergé, que peu de Canadiens. On est aujourd'hui plus facile, & les Canadiens en effet ont le cœur tout François, leur fidélité n'est point douteuse.

Dans le commencement de la Colonie, quoique la plûpart des Colons fussent Normands, il n'y avoit presque pas de procès. Il ne pouvoit encore guere y en avoir. Chacun prenoit ce qui lui plaisoit d'un terrein immense qu'aucun voisin ne lui disputoit. Le peu de différents qui survenoient étoient terminés à l'amiable par des arbitres, ou d'autorité par le Gouverneur, d'une maniere assez militaire. Il n'y eut pendant bien des années aucune justice réglée ; la Colonie étoit si peu stable, si peu nombreuse, la France en faisoit si peu de cas, qu'on ne pensoit ni à établir ni à acquérir des charges dans un pays à peine connu. La Compagnie du commerce du Canada avoit son Conseil & ses assemblées pour régler ses affaires, & par occasion on y accommodoit les affaires des particuliers. La Compagnie de 1628, jouissant des droits de souveraineté, forma un Conseil plus ré-

gulier de ſes Officiers, des notables du pays, & du Supérieur des Jéſuites, le ſeul corps eccléſiaſtique qu'il y ait eu pendant cinquante ans. C'étoit moins des titres que de ſimples commiſſions, qu'elle révoquoit à ſon gré. Ce Corps étoit proprement un Conſeil politique pour le gouvernement du pays, il envoyoit des Ambaſſadeurs, faiſoit la guerre ou la paix, & donnoit ſes ordonnances: il jugeoit cependant les affaires des particuliers, à peu près comme la Bourſe des Marchands, plûtôt ſelon l'équité naturelle que ſelon les loix. Les regiſtres renfermoient bien des ſentences mêlées avec les délibérations ſur les affaires générales.

En 1639 le Roi créa la charge de grand Sénéchal du Canada, avec entrée au Conſeil; mais ce ne fut qu'un titre d'honneur, comme elle l'eſt aujourd'hui dans les provinces de France. Il ſe forma une juſtice particuliere aux Trois Rivieres, pour épargner aux habitans la peine de deſcendre à Quebec faire vuider leurs différents. Meſſieurs de S. Sulpice, acquéreurs de l'iſle de Montréal, y exercerent la haute juſtice, & y établirent des Juges. Tout cela dépendoit du Grand Conſeil de Quebec, plûtôt par voie d'autorité, que par voie de reſſort juridique; & même ſi quelque plaideur étoit opiniâtre, il en appeloit au Parlement de Rouen, qui par l'enregiſtrement de l'édit de création de la Compagnie, & l'attribution de la juriſdiction, étoit la véritable Cour ſouveraine de la Nouvelle France. Mais ces appels n'arrivoient guere, tout ſe terminoit ſur les lieux; il a même long-temps régné entre les habitans une ſorte de communauté de biens qui ſubſiſte encore dans les campagnes: on alloit dans les voyages loger chez le premier venu; rien n'étoit fermé ſous la clef, & il étoit inoui qu'on eût eu à ſe repentir de ſa confiance. L'eſprit de ſociété, qui

d'abord avoit formé les compagnies, l'éloignement de la patrie & de tout ſecours, un intérêt commun à demeurer uni pour ſe défendre contre les Sauvages, avoient ſi bien lié ce petit nombre de François, qu'ils ſembloient ne faire qu'une famille. On voit par là que la communauté des biens eccléſiaſtiques, introduite par le ſaint Evêque, & qui révolteroit en France, n'avoit en Canada rien de ſingulier, même parmi les laïques.

Il étoit à ſouhaiter que cette ſimplicité & cette union des habitans euſſent toûjours duré, mais on ne pouvoit s'y attendre ; elle commençoit à diminuer à meſure que la Colonie s'augmentoit, les affaires ſe multiplioient, & devenoient plus difficiles ; les plaideurs étoient plus artificieux & moins traitables, leur recours au Parlement de Rouen jetoit dans des frais immenſes & dans des longueurs infinies avant que d'obtenir un arrêt. D'ailleurs la Compagnie venoit de remettre au Roi le domaine du Canada, c'étoit déformais au nom & ſur les commiſſions de Sa Majeſté que la juſtice devoit être rendue, & le Miniſtre chargé du département des Colonies devoit en diriger le gouvernement. M. de Laval étant venu en France dans ces circonſtances, repréſenta au Roi tous ces inconvéniens, & obtint au mois d'avril 1663 un édit de création d'un Conſeil Souverain, composé du Gouverneur, de l'Evêque, de l'Intendant, de quatre Conſeillers, d'un Procureur général & d'un Greffier en chef. Ces Officiers devoient être choiſis par l'Evêque, le Gouverneur & l'Intendant, ſur les notables de la ville, avec pouvoir, ſelon l'ancien eſprit, de les changer tous les ans ou de les continuer. On leur donna auſſi pouvoir d'établir des Juges inférieurs dans les juſtices royales, c'eſt-à-dire autres que celles des Sei-

gneurs. Le Roi donne au Conſeil toute juriſdiction en dernier reſſort dans toute l'étendue de la Colonie, & ordonne qu'on ſuivra la coûtume de Paris, la juriſprudence du Parlement de Paris, & les ordonnances royaux concernant la procédure tant civile que criminelle.

Le nombre des Officiers a été depuis augmenté : le Conſeil Supérieur ou le Parlement de Quebec eſt aujourd'hui compoſé de dix ſept perſonnes, le Gouverneur, l'Evêque, l'Intendant, douze Conſeillers, dont un eſt Conſeiller Clerc, un Procureur général, & un Greffier. Il ne tient pas ſes audiences ſur un Tribunal, comme les Cours de France, mais au-tour d'une table, comme les Académies. Le Gouverneur eſt à la tête ; il a l'Evêque à la droite, & l'Intendant à la gauche : ils ſont eux trois une ligne ſur le haut bout de la table. Le Procureur général donne ſes concluſions aſſis. Les Procureurs & les Parties ſe tiennent & parlent debout derriere les chaiſes des Juges, & , ce qui eſt fort incommode, tout le monde ſort quand on vient aux opinions, & rentre quand on appelle une nouvelle cauſe. Les Conſeillers ſe placent ſelon l'ordre de leur réception, à l'exception du Conſeiller Clerc, qui ſe met toûjours du côté de l'Evêque après le Doyen, & du premier Conſeiller, qui commence le rang à gauche après l'Intendant : ce premier Conſeiller eſt une eſpece de Préſident qui a une charge à part & doubles gages. Il n'y a point d'Avocats, les Procureurs ou les Parties plaident leur cauſe : c'eſt à la maiſon de l'Intendant, qu'on appelle le Palais, que ſe tiennent les aſſemblées : il s'en tient une régulierement chaque lundi, & toutes les fois que les affaires le demandent. La juſtice ſe rend gratuitement, quoique les gages des Officiers ſoient modiques, qu'il n'y ait même que les

six premiers Conseillers laïques, le Procureur général & le Greffier qui en aient. L'expédition des arrêts ne coûte que les droits du greffe, qui, comme tous les autres frais de justice, sont très-légers. Aussi les suppôts du Palais sont en petit nombre, & ont communément quelqu'autre profession pour les aider à vivre. On n'y connoît pas de papier timbré, & il n'y a qu'un très-petit contrôle, seulement pour constater la date des actes. Les Officiers n'ont point d'habits particuliers, ils siégent en épée avec leurs habits ordinaires. On n'exige aucun grade, non plus pour les charges que pour les bénéfices; aussi seroit-il bien difficile d'en avoir, puisqu'il n'y a point d'Université sur les lieux. Les charges ne sont ni vénales ni héréditaires, le Roi y nomme à son gré. On suit la coûtume de Paris, les ordonnances civiles & criminelles, avec quelque changement fait en 1679, qu'on appelle la réduction du code.

Cette réduction étoit absolument nécessaire: on ne sauroit, sur-tout dans ce pays, trop abréger la procédure. Le Conseil avoit fait un réglement provisionnel là-dessus le 7 novembre 1678. Il fut autorisé par un édit du mois de juin de l'année suivante: on y ajoûta divers articles par un nouvel édit du mois de mars 1685. En voici les principaux. *On pourra donner des arrêts au nombre de cinq Juges, tant au civil qu'au criminel. Tout ce qui s'expédie à la Chancellerie, appels comme d'abus, requêtes civiles, lettres récisoires, pourront se poursuivre par une simple requête. On pourra par le même jugement prononcer définitivement sur le rescindant & le récisoire. On n'aura pas besoin de consultation d'Avocat pour les appels comme d'abus, ni pour les requêtes civiles. Les cas prevôtaux seront jugés au Conseil, & alors le Prevôt des Maréchaux de France y aura séance après le dernier Conseiller.*

Toutes les amendes ſeront arbitraires, les délais pour les aſſignations le ſeront auſſi ; le Conſeil les fixera ſelon les ſaiſons & la diſtance des lieux, attendu l'immenſe étendue de la Colonie & la difficulté de voyager en hiver ; mais comme l'étendue des reſſorts des Prevôtés & des juſtices ſeigneuriales n'ont pas été déterminées, le Conſeil y réglera les délais. Les Conſeillers & leurs veuves plaideront en premiere inſtance à la Prevôté de Quebec, & les procès où ils ſeront intéreſſés ſeront renvoyés ſur la ſimple requiſition d'une des Parties par-devant l'Intendant, à qui toute juriſdiction eſt attribuée, à la charge d'appeler à ſon choix quatre autres Juges non récuſables. Il y a eu depuis quelques autres modifications, mais le détail nous meneroit trop loin, & ſeroit trop ennuyeux.

L'office de Conſeiller Clerc fut créé en 1704. L'édit de création du Conſeil donnoit la ſeconde place à l'Evêque : à ſon abſence elle étoit occupée par un Grand Vicaire, ou par quelque autre Eccléſiaſtique que le Séminaire y envoyoit. Cette incertitude étoit embarraſſante pour les parties, qui ne ſavoient à qui s'adreſſer pour inſtruire celui qui ſeroit leur Juge. Pluſieurs des Eccléſiaſtiques, qui y alloient au haſard, n'étoient point au fait de la procédure & de la juriſprudence, comme auroient pû l'être des perſonnes attachées à cet emploi. Le Roi crût donc devoir créer un office de Conſeiller Clerc, pour repréſenter l'Egliſe, qui par ſon expérience & ſon étude fût plus en état de rendre la juſtice, & qui par ſon caractere de Grand Vicaire, né *ad hoc*, comme dans les Parlemens, pût dans les affaires eccléſiaſtiques ſoûtenir les droits du Clergé. Le premier pourvû fut M. de la Colombiere Archidiacre, frere du fameux Pere la Colombiere Jéſuite ; le ſecond M. de Varaine Canadien,

auſſi Archidiacre ; le troiſieme M. de la Tour François, & Doyen du Chapitre ; le quatrieme, qui l'occupe aujourd'hui avec diſtinction, M. Valier, auſſi François, & Théologal. L'édit de création nomme quatre autres Conſeillers, & crée quatre autres offices. M. de la Colombiere y eſt nommé à la tête de tous : il ſe plaça ainſi dans le Conſeil, & laiſſa ſieger au-deſſus de lui tous les anciens Conſeillers. Son ſucceſſeur, Canadien, qui n'avoit jamais vû d'autre juriſdiction que celle de Quebec, n'y fit aucune attention : il deſcendit même, & ne prit que ſon rang de réception à la dernier place. En prenant poſſeſſion de cette charge après M. de Varaine, je fus ſurpris que le Conſeiller Clerc n'eût pas une place diſtinguée, comme dans les Parlemens. Je repréſentai que mes proviſions, auſſi-bien que l'édit de création, portoient que les Conſeillers Clercs du Conſeil auroient les mêmes honneurs que les Conſeillers Clercs du Parlement de Paris. On m'oppoſa l'uſage, & je répondis qu'il étoit trop récent pour ſervir de loi. Il fut convenu entre nous & ordonné par arrêt qu'on ſe pourvoiroit devant Sa Majeſté pour la ſupplier d'expliquer ſes intentions. L'année ſuivante le Roi jugea en ma faveur, & par ſes lettres patentes du mois d'avril 1730, il me donna la premiere place après le Doyen des Conſeillers, ſans pourtant qu'il me fût permis de préſider ni de décaniſer. Le Conſeil s'y eſt conformé. On verra à la fin du livre un Mémoire raiſonné que je fis là-deſſus. J'ai crû que le public trouveroit ici avec plaiſir l'idée d'une juriſdiction un peu différente des autres, & que la place que M. de Laval y a occupée, & la part qu'il a eue à ſon établiſſement, la faiſoit entrer naturellement dans l'hiſtoire de ſa vie. Voici un des événemens le plus intéreſſant pour lui, où ſa vertu a paru avec le plus

d'éclat, & que la création du Conseil a occasionné.

Il paroissoit naturel que le Gouverneur étant à la tête de ce Tribunal, & y tenant la premiere place, il en fût aussi le Président. Le Roi en a autrement jugé, sans doute pour ne pas donner au Chef de la Colonie une autorité trop absolue, & pour rendre le Gouverneur & l'Intendant surveillans l'un de l'autre par la concurrence, en la balançant & la partageant entr'eux par un arrangement singulier. C'est l'Intendant, quoique à la troisieme place, qui fait toutes les fonctions de Président, sans pouvoir en prendre le nom; c'est lui qui recueillit les suffrages, qui prononce les arrêts, qui signe les requêtes & le plumitif, qui indique les assemblées, en envoyant le premier Huissier au Gouverneur & à l'Evêque, & les Huissiers chez les autres. M. de Frontenac, qui a été longtemps Gouverneur, ne s'en accommoda pas: il prétendoit attirer à lui toute l'autorité du Conseil, en tenir chez lui les registres, & y faire toutes les fonctions de Président. Le Roi, par un édit du 5 juin 1675, étoit entré dans le plus grand détail des droits & des fonctions du Gouverneur & de l'Intendant; mais cet édit n'ayant pas suffi pour leur imposer silence, le Roi, par une lettre du 29 avril 1679, lui marqua sa surprise d'une prétention plus capable d'avilir que de relever la place de Gouverneur: *Il n'y a que vous dans mon Royaume*, lui dit Sa Majesté, *qui honoré de la qualité de mon Lieutenant général & de Gouverneur de Province, peut ambitionner le titre de Président d'un Conseil comme celui de Quebec.* Il fallut enfin le révoquer; mais nous aurons plus d'une fois occasion de parler de ce Gouverneur célebre, dont les bonnes & les mauvaises qualités ont fait tant de bien & tant de mal dans la Colonie.

M. de Frontenac ne fut pas le premier à faire

valoir ces prétentions. Dès l'établiſſement du Conſeil, M. de Maizié ſon prédéceſſeur les avoit fait naître. Il étoit homme de condition & de mérite, faiſoit profeſſion d'une haute piété, & en avoit la réputation: il avoit été long-temps Major de la Citadelle de Caen, & fort lié avec M. de Laval pendant ſon ſéjour dans l'Hermitage de M. de Bernieres. Le Prélat, mécontent du Baron d'Avaugour, demanda au Roi un autre Gouverneur, & le Roi, plein de vénération pour ſa vertu, ayant porté ſa complaiſance juſqu'à lui en laiſſer le choix, & l'obliger même malgré lui de le faire, le Prélat jeta les yeux ſur ſon ancien ami, & le propoſa au Roi. M. de Maizié fut agréé & nommé Gouverneur. Il eſt vrai que dans ſes premieres années il avoit été fort débauché, mais il s'étoit converti d'une maniere ſi éclatante, que ſa vertu étoit admirée de tout le monde. On remarquoit ſur-tout en lui une humilité profonde & une charité ſans bornes, qui ſans avoir égard à ſa qualité, lui faiſoit rendre aux pauvres les plus bas ſervices, juſqu'à les porter publiquement ſur ſes épaules dans les rues de Caen. Cette dévotion extraordinaire ne lui fourniſſoit pas de quoi payer ſes anciennes dettes; il crût même que ſes dettes pouvoient lui ſervir d'excuſe pour refuſer le gouvernement de Quebec. Il allégua pluſieurs autres raiſons qui redoublerent le deſir qu'avoit M. de Laval de lui faire accepter ce poſte, jugeant qu'il ne s'en défendoit que par modeſtie. Il lui obtint même du Roi des gratifications conſidérables, capables de le libérer, afin de lever toutes les difficultés qu'il oppoſoit à ce voyage. Enfin il s'embarqua avec lui, fort content d'amener un Gouverneur de ce caractere. Il ſemble en effet que le Prélat pouvoit tout ſe promettre d'un homme que la piété, l'amitié, la

reconnoiſſance lui devoient inviolablement attacher. Auſſi le concert fut-il parfait pendant toute la traverſée qu'ils firent enſemble; mais il dura peu après leur arrivée. Les eſprits inquiets qui avoient aigri le Baron d'Avaugour, rallumerent plus que jamais le feu de la diviſion. Bien-tôt M. de Maizié ne fut plus le même homme : on lui rendit ſuſpect le Clergé & l'Evêque, qu'il avoit juſqu'alors reſpecté : on lui inſpira un violent chagrin de n'avoir pas dans le Conſeil l'autorité & les fonctions de Préſident, tandis qu'on les attribuoit à l'Intendant, qui n'étoit qu'après lui.

La prétention du Gouverneur avoit quelque choſe de plauſible : elle étois fondée ſur l'uſage, auſſi-bien que ſur l'équité. Tandis que le Canada fut entre les mains de la Compagnie, le Gouverneur préſidoit ſeul au Conſeil, ou plûtôt en étoit le maître. Le Conſeil que le Roi venoit de créer, tenoit la place de celui de la Compagnie; le Gouverneur n'étoit pas moins à ſa tête : pourquoi ſupprimer une partie des droits dont il avoit joui, & ne lui laiſſer que l'honorifique de ſa place, pour le tranſporter à un nouveau venu, ſon inférieur ? M. de Maizié vit avec peine ce changement, commencé par lui : il s'y mêla même des motifs d'intérêt ; l'Intendant ne partageoit pas moins les profits que l'autorité, ou plûtôt ſe les attiroit tous. Le Gouverneur, borné à ſes gages & aux affaires militaires, n'avoit pas même part aux gages modiques que le Roi donnoit aux ſix premiers Conſeillers, tandis qu'auparavant la Compagnie, pour ſe conciler le Gouverneur, lui faiſoit des préſens conſidérables & de gros profits. Tout cela mit de mauvaiſe humeur M. de Maizié : il prétendit que la Colonie devoit lui payer la même ſomme que la Compagnie donnoit auparavant. Les membres du Conſeil, & tous ceux qui s'oppoſoient

à ses desirs, en ressentirent les effets. Deux des principaux & des plus accrédités dans la Colonie furent embarqués par son ordre, & renvoyés en France sans aucune forme de procès : il en nomma d'autres à leur place de son autorité. On fit une opposition juridique, avec protestation de nullité de cette élection : ce qui l'aigrit encore davantage.

L'Evêque ne fut pas plus épargné. En qualité de Pasteur & d'ami, son zele, & la part qu'il avoit eue à l'établissement du Conseil & au choix du Gouverneur, lui donnoient plus qu'à d'autres le droit de lui faire des représentations sur l'irrégularité de sa conduite ; mais au lieu de rien gagner, il s'attira son indignation. M. de Maizié, dans une conversation qu'il eut evec lui, le traita fort mal, & lui jeta avec emportement le passe-partout du Séminaire, qu'on lui avoit donné pour pouvoir y venir à toute heure sans être annoncé, le traversa dans toutes ses vûes, négligea de lui rendre les devoirs de bienséance, ou plûtôt affecta de le choquer. Il en vint enfin à des extrémités peu croyables, selon nos mœurs : il crût sans doute l'intimider par des menaces & un appareil de guerre, car on ne peut penser qu'il eût seulement le dessein d'attenter à sa vie ou à sa liberté. Un jour, à la tête de ses Gardes & de la Garnison du fort, il investit l'Eglise, & la maison attenante, où logeoit l'Evêque. Celui-ci, sans s'étonner, après avoir fait sa priere & le sacrifice de sa vie aux pieds des Autels, paroît à la porte de l'Eglise devant le Gouverneur & sa petite armée. Le bruit courut que le Gouverneur avoit donné ordre de le saisir ou de tirer sur lui ; mais ce fait a été désavoué. Quoi qu'il en soit, tous les Soldats de concert, comme s'ils se fussent donné le mot, au lieu de lui faire aucune insulte, défilerent devant lui, & lui firent, chacun en passant, le salut des armes, qu'on

qu'on ne fait qu'aux Princes & aux Généraux. Le Gouverneur confus se retira.

Cette affaire, comme on peut penser, fit grand bruit à la Cour. L'Evêque ne se plaignit point; mais toute la Colonie le fit pour lui. Le Roi rappela le Gouverneur, & ordonna qu'on lui fît le procès. M. de Prouillé, Marquis de Tracy, Conseiller d'Etat, & Lieutenant général des armées du Roi, venoit de partir de France en 1664, à la tête d'une flotte, quand on y reçût cette nouvelle. Il avoit le titre de Lieutenant général sur toutes les terres dépendantes du Roi de France dans l'Amérique méridionale & septentrionale, ce qu'en Canada on appeloit Vice-Roi, avec une commission pour visiter les isles & terres, déposséder les Seigneurs propriétaires, y rétablir l'ordre, chasser les Hollandois qui y avoient fait quelque invasion, & de là passer à Quebec pour y établir solidement la Colonie, & mettre les Iroquois à la raison. Le Roi lui envoya une commission particuliere du 29 mars 1665, pour informer contre M. de Maizié, conjointement avec M. de Courcelles qui l'alloit relever, & M. Talon Intendant. Ils arriverent au mois de juin, mais ils trouverent en arrivant que Dieu avoit fait le procès au coupable, car il étoit mort le 6 mai précédent, ou plûtôt qu'il se l'étoit fait à lui-même par une pénitence aussi édifiante que sa conduite avoit été scandaleuse. Cette mort avoit terminé tous les différents : personne ne fit plus de plaintes, & les trois Commissaires jugerent à propos de ne point faire d'information. M. Talon en rendit compte à M. Colbert alors Ministre, & lui dit : *Nous avons crû que le Roi ne trouveroit pas mauvais que ses fautes fussent ensevelies avec lui dans son tombeau.*

Malgré quelques éclipses que l'ambition, l'in-

térêt, la jalousie, les mauvais esprits & des vûes fausses, quoiqu'avec des intentions droites, avoient malheureusement occasionnées, M. de Maizié avoit de la piété : il rentra en lui-même & répara bien authentiquement le mal qu'il avoit fait. Le Prélat, toûjours plein de charité, & mettant en Dieu sa confiance, avoit tous les jours fait dire & avoit dit lui-même la messe pour lui depuis ce grand éclat. Ses prieres furent exaucées, & après bien des remords qui avoient ébauché la conversion, le Gouverneur tomba malade de la maladie dont il mourut ; il se fit porter à l'Hôtel-Dieu dans la salle des pauvres. Sa maladie fut longue, & lui laissa le temps de se préparer à la mort. Il fit prier M. de Laval de venir le voir, se réconcilia sincerement avec lui, lui demanda pardon, & renonça à toutes ses prétentions. Il fit publier à son de trompe & afficher à tous les carrefours l'acte de sa rétractation de tout ce qu'il avoit dit & écrit contre lui & répandu dans des écrits, publiés, affichés & distribués par-tout contre l'Evêque, le Clergé & la Société, & le pardon qu'il demandoit au public du scandale qu'il avoit donné, & à l'Evêque de l'outrage qu'il lui avoit fait. Il fit plus, il prit M. de Laval pour son Confesseur, & voulut mourir entre ses mains. Enfin, pour y mettre le dernier sceau, il fit un testament où il renouvela les mêmes protestations, & par esprit d'humilité & de pénitence il demanda d'être enterré dans le cimetiere, au milieu des pauvres, sans pompe & sans distinction. Ses volontés furent exécutées, à l'exception des honneurs funebres, que l'Evêque, à la tête de son Clergé & de tous les Corps de la Colonie, lui rendit aussi solemnellement qu'il fut possible. Le corps fut porté par quatre Congréganistes des plus distingués, & les coins du drap par quatre Sauvages, fut déposé à

la Paroisse, où il demeura dans la nuit, & le lendemain transporté à l'Hôpital.

Malgré une réparation si authentique, les démêlés du Gouverneur avec l'Evêque firent grand tort à la Religion. M. de Maizié avoit écrit à la Cour des lettres très-fortes pour justifier ses prétentions & sa conduite, & se plaindre de ceux dont il étoit mécontent. Dans les premiers mouvemens de sa colere il fit son apologie aux dépens de l'Evêque, du Clergé & des Jésuites, & donna des impressions qui ne furent pas de long-temps effacées, & qui peut-être ne le sont pas encore en entier, tout convaincu que l'on y est de l'irrégularité de ses démarches. Il tâcha de rendre le Clergé suspect de vouloir se mêler du gouvernement public & particulier de la Colonie & des familles. C'est une ancienne querelle qui a mis cent fois aux mains le Sacerdoce & l'Empire, & que tous les esprits inquiets & séditieux ne manquent jamais de faire revivre, pour jeter une semence de division entre deux Puissances dont l'union est aussi nécessaire au bon ordre, que leur mésintelligence lui est fatale. On ne pouvoit attaquer ni la religion ni les mœurs d'un Chef & d'un Corps respectable pour qui tout le monde avoit la plus profonde vénération, & qui en effet n'étoit alors composé que de personnes très-vertueuses. Les tentatives que fit quelquefois là-dessus la calomnie, furent absolument sans succès, & firent mépriser les calomniateurs. Mais on donna un mauvais tour au zele de ces hommes apostoliques, en le peignant comme outré dans sa sévérité, trop vaste dans son étendue. Ces calomnies avoient quelque chose de plausible : tout le Clergé séculier & régulier, étroitement uni sous la conduite d'un Evêque universellement respecté, agissoit par les mêmes principes, & n'avoit que les

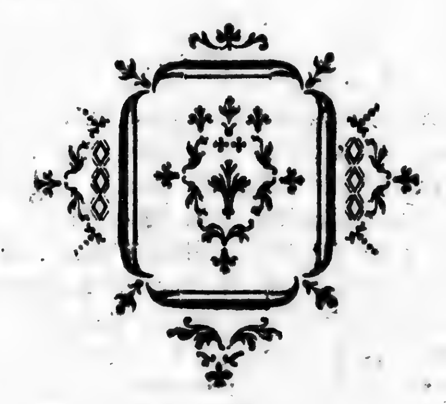
mêmes intérêts. Cette union parut dangereuse : on fit entendre qu'un Corps aussi lié pourroit se rendre redoutable, s'il donnoit dans quelque travers, & que les consciences étoient extrêmement gênées par cette uniformité de direction. Il faut convenir en effet que les libertins devoient être bien gênés, puisqu'ils ne pouvoient se flatter de trouver dans la diversité des sentimens des Confesseurs, ni un asyle à leurs désordres, ni une matiere à leur malignité. De là vient que M. Talon Intendant, qui dans son premier voyage avec M. de Tracy, dont nous venons de parler, avoit donné dans ces idées, prétendit avoir rendu un grand service à la Colonie, en amenant à son second voyage des Récollets, pour donner, disoit-il, aux consciences, par des Ministres plus indulgens, une liberté dont il s'étoit imaginé qu'on les privoit. Dieu a tiré le bien du mal : ces bons Peres ont été un renfort très-utile à la Colonie, & malgré les préventions qu'on leur avoit données, & qui d'abord exciterent quelque orage, la vérité est rentrée dans ses droits ; ils ont rendu & rendent encore de très-grands services, & suivent les mêmes principes de conduite que le Clergé.

L'accusation d'ambition avoit je ne sais quoi de plus vrai-semblable. Jusqu'alors la Colonie Françoise, absolument négligée par les Compagnies, n'avoit été qu'un amas informe d'artisans, de paysans & de garçons marchands : les Jésuites y étoient presque les seuls qui sçussent lire, & qui eussent des relations en France ; la charité & la nécessité faisoient passer toutes les affaires par leurs mains. C'est ainsi que dans une campagne écartée un Curé estimé & zélé est nécessairement l'arbitre, le pere commun, & comme le Roi de son hameau, sans devoir être ni suspect à l'Etat, ni soupçonné d'ambition. Les Jésuites étoient les seuls encore qui

entendiſſent la langue des Sauvages, & qui fuſſent faits à leurs manieres; ils demeuroient parmi eux, & par leurs vertus, leurs ſervices & leurs travaux ils en avoient gagné la confiance. C'étoient les interprettes, les correſpondans, les ambaſſadeurs, les arbitres néceſſaires & uniques dans toutes les négociations & les affaires. Les relations des miſſions & des découvertes de ce vaſte pays ne pouvoient parler d'aucun événement ſans faire mention des Jéſuites, parce qu'il n'y en avoit aucun où ils n'euſſent part & la plus grande part. L'Evêque & le Clergé étant dans les premiers temps tout Jéſuites, & l'Evêque ayant été l'objet particulier de la colere du Gouverneur, & malheureuſement de ſes fautes, il fut avec d'autant plus de vivacité enveloppé dans l'accuſation commune, & rendu d'autant plus aiſément ſuſpect, que ſa dignité & ſa naiſſance lui donnoient plus de crédit.

Un homme aigri empoiſonne tout, & en matiere de gouvernement il eſt aiſé de bleſſer la délicateſſe. On n'avoit juſqu'alors jamais penſé à ſe mettre en garde contre les entrepriſes du Clergé dans un pays où on ne trouvoit que des Sauvages & des arbres. M. de Maizié fit naître des ombrages à M. Colbert, & Meſſieurs de Tracy, de Courcelles & Talon eurent des ordres ſecrets de s'informer des vûes, du crédit, de la conduite de l'Evêque, des Eccléſiaſtiques & des Jéſuites. On n'a pas ſû quel compte ils en avoient rendu: peut-être prirent-ils eux-mêmes quelque défiance, ſurtout M. Talon, qui à ſon retour ne parut guère favorable au Clergé: du moins il y a lieu de croire qu'ils ne travaillerent ou qu'ils ne réuſſirent pas à détromper le Miniſtre. M. de Laval & les Miſſionnaires ne trouverent plus à la Cour ni le même appui ni la même facilité. Le Prélat en fit l'épreuve lorſqu'en l'année 1671 il fut obligé

de faire un ſecond voyage en Europe, pour preſſer la grande affaire de l'érection de l'Evêché, qui traînoit depuis dix ans, comme nous verrons dans la ſuite. Il faut auparavant raconter & rapprocher certains événemens liés entr'eux, quoique arrivés en divers temps, pour ne pas interrompre le fil de l'hiſtoire.



LIVRE HUITIEME.

IL avoit paru, quelques années avant l'arrivée de M. de Laval, une eſpece de phénomene ſur l'horizon du Canada, qui dans la ſuite illuſtra ſon épiſcopat, & ſeconda merveilleuſement ſon zele. Des filles pleines de l'eſprit apoſtolique furent aſſez courageuſes pour aller à travers l'Océan, ſur les pas des Miſſionnaires, fonder au milieu des Sauvages, de nouvelles Communautés pour l'éducation de la jeuneſſe & le ſoulagement des malades, & une entr'autres fonder un nouvel Inſtitut deſtiné à l'inſtruction des filles Canadiennes & Sauvageſſes. Ce ſont les deux Communautés d'Urſulines & d'Hoſpitalieres de Quebec, d'Hoſpitalieres & de Congréganiſtes de Montréal. Dieu a comblé de ſes bénédictions ces pieux établiſſemens : ils rendent à la Colonie les plus grands ſervices. Nous commencerons par ceux de Montréal, quoique ce ne ſoient pas les plus anciens, parce qu'ils ſont plus iſolés dans la vie du premier Evêque de Quebec, & que nous n'aurons plus occaſion d'en parler dans la ſuite ; au lieu que les Communautés de Quebec paroîtront plus d'une fois ſur la ſcene. L'éloignement du Siége épiſcopal met l'iſle de Montréal hors de portée d'être gouvernée par les Evêques d'une maniere détaillée & ſuivie ; mais l'objet eſt trop intéreſſant, & l'Evêque de Pétrée a eu trop de part au bien qui s'y eſt fait, quoiqu'il n'en ſoit pas l'auteur, pour ne pas lui ménager la gloire qui lui eſt dûe. Il faut reprendre la choſe de plus haut.

Le célebre & ſaint Prêtre M. Olier avoit depuis peu fondé à Paris l'illuſtre Séminaire de S.

Sulpice, lorsque M. de Ladoversiere, Lieutenant général au Présidial de la Flêche en Anjou, ayant lû une relation où l'on parloit du Montréal comme d'un lieu très-propre à établir une mission pour travailler à la conversion des Sauvages, forma le dessein d'acheter cette isle, & de la consacrer à cette bonne œuvre. Le P. Chauvet Jésuite, Recteur du College de la Flêche le confirma dans cette idée, & le Baron de Fancamp son ami se joignit à lui pour y avoir part. Ils se rendirent à Paris pour en conférer avec le P. l'Allemand, qui avoit été Supérieur des Missions du Canada, & avec M. de Lauzun, qui en fut depuis Gouverneur, & qui se trouvoit alors à la Cour. M. Olier, à qui ils en parlerent, non seulement approuva ce dessein, mais voulut encore entrer dans la société, & y fournir son contingent. On acheta pour vingt tonneaux d'effets, qui furent envoyés au P. le Jeune, Recteur du College de Quebec, pour faire l'acquisition de l'isle. Le contrat en fut passé, au nom de la petite Compagnie, au mois d'août 1640. M. de Maisonneuve, Gentilhomme Champenois, depuis Gouverneur de Montréal, & deux autres personnes de considération, s'y joignirent l'année suivante. Ces six associés firent à leurs frais un armement considérable d'hommes, d'outils & de marchandises.

Cependant Dieu se ménageoit d'un autre côté trois fidelles servantes, Madame de Bullion, Mademoiselle Mance, & la Sœur Bourgeois, qui devoient faire à Montréal des établissemens pareils à ceux que la Mere de l'Incarnation & Mesdames d'Aiguillon & de la Pelleterie avoient fait depuis quelque temps à Quebec, Madame de Bullion par ses libéralités, Mademoiselle Mance par ses soins, & la Sœur Bourgeois par un nouvel Institut. Les deux premieres, touchées des rela-

tions qui couroient alors, & encouragées par les exemples des Hoſpitalieres, réſolurent, ſans ſe connoître, de travailler à y fonder un Hôpital. Mademoiſelle Mance, native de Langres, fille de naiſſance & de mérite, alla à Paris pour conſulter une vocation ſi extraordinaire, & prendre des meſures pour l'exécuter, ſi on l'approuvoit. Le P. l'Allemand, & le P. S. Jure, connu par ſes ouvrages de piété, la déciderent, & l'encouragerent. Le P. Rapin, Provincial des Récollets, à qui Madame de Bullion avoit fait confidence de ſes vûes, lui fit connoître Mademoiſelle Mance, qui lui avoit fait part auſſi des ſiennes. Ces deux ſaintes ames s'unirent étroitement, & Madame de Bullion donna une ſomme conſidérable pour jeter les fondemens de la bonne œuvre.

La famille de Mademoiſelle Mance s'oppoſa inutilement à ſon deſſein, & tout le public admira ſon courage. Cet événement ſingulier frappa la ville & la Cour. On s'empreſſoit par-tout de voir cette courageuſe fille. La Reine la fit venir, les Princeſſes & les principales Dames la demanderent à l'envi, & le P. l'Allemand lui ayant appris qu'il y avoit une ſociété déjà formée pour établir la religion au Montréal, elle alla à la Rochelle, où les aſſociés s'étoient rendus pour faire embarquer leurs effets, & s'offrit généreuſement à la Compagnie pour avoir ſoin des malades dans la traverſée & dans la Colonie, & pour veiller ſur le détail de leurs affaires qui convenoient à ſon ſexe, ſans cependant leur être à charge, parce que Madame de Bullion avoit fourni aux frais de ſon voyage & de ſon entretien. Ce ſecours ineſpéré parut venir du ciel. On accepta ſes offres avec joie. La petite troupe qui devoit aller en Canada ſe partagea ſur deux vaiſſeaux. M. de Maiſonneuve, un Prêtre ſéculier, & vingt-cinq

hommes se mirent sur l'un ; un Jésuite, Mademoiselle Mance & douze hommes monterent l'autre. Celui-ci, après avoir essuyé bien du calme, arriva à Quebec le 8 août 1641. M. de Maisonneuve fut moins heureux ; il perdit bien du monde, relâcha jusqu'à trois fois, & n'arriva que le 20 du même mois. On fit ce qu'on pût pour les arrêter à Quebec. La Colonie, qui n'étoit composée que de deux à trois cens personnes, auroit voulu profiter de ce renfort ; on leur offrit l'isle d'Orléans pour y faire leur établissement ; on s'efforça de les intimider par la vûe des Iroquois, qui désoloient le pays, & qui étoient encore plus près de Montréal : *Je ne suis pas venu pour delibérer, mais pour exécuter*, répondit M. de Maisonneuve ; *y eut-il à Montréal autant d'Iroquois que d'arbres, il est de mon devoir & de mon honneur d'y aller établir une Colonie.*

Il partit sans différer, & arriva le 14 octobre à l'isle de Montréal. Le lendemain, fête de Sainte Thérese, il en prit possession au nom de la Compagnie. Peu de jours après un des plus notables de Quebec voulut y être associé ; il lui avoit déjà donné sa maison pour retirer une partie de ses marchandises : ce fut dans la suite un entrepôt utile & un correspondant fidelle. Mademoiselle Mance passa l'hiver à Quebec, tandis que les autres alloient à la découverte ; on lui fit bien des instances pour l'y retenir, mais loin d'être ébranlée, elle gagna Madame la Pelleterie, fondatrice des Ursulines, qui par une légéreté de femme, donnant un peu trop dans le goût des nouveaux établissemens, vouloit avoir part aux fondations de Montréal, comme elle en avoit eu à celle de Quebec. Cette Dame suivit Mademoiselle Mance lorsqu'elle s'en alla au commencement du printemps, mais rendue à sa premiere

vocation, elle revint bien-tôt à Quebec, où elle passa saintement le reste de sa vie, comme nous dirons ailleurs. A Montréal on se logea sous des tentes. Le P. Vimon Jésuite y dit la premiere messe le 18 mai 1642. Tout l'été se passa à construire des barraques, & à faire une palissade de pieux pour se défendre contre les Iroquois, en attendant qu'on bâtît des fortifications régulieres, ce qu'on a fait depuis.

Cependant la Compagnie augmentoit si fort en France, qu'on apprit l'année suivante qu'elle étoit composée de quarante-cinq personnes, parmi lesquelles étoient Madame la Princesse, Madame la Chancelliere, Madame de Bullion, M. de Caylux, le fameux M. de Ranti, M. Olier, M. de Bretonvilliers, qui fut son successeur, & tout le Corps du Séminaire de S. Sulpice, à qui l'isle de Montréal est demeurée, par l'acquisition que fit pour lui M. de Bretonvilliers en 1663 des droits de tous les autres associés. Chacun contribua de son côté à la bonne œuvre, sur-tout Madame de Bullion, qui donna des sommes considérables, mais qui par humilité le faisoit si secrettement, qu'on l'a longtemps ignoré, & qu'on ne connoissoit la bienfaitrice que sous le nom de charitable inconnue.

On travailla avec tant de succès dans la nouvelle Colonie, que malgré le petit nombre d'ouvriers, il y eut en 1645 une Eglise, un hôpital, une redoute bien faite, & des maisons convenables pour tout le monde. On fut heureux de s'être mis en sûreté : les Iroquois découvrirent ce poste, & ne manquerent pas de venir l'attaquer. Pendant bien des années Montréal fut le théatre d'une guerre très-meurtriere, qui dans une infinité de surprises & de petits combats fit répandre beaucoup de sang & exercer des cruautés inouies. Mademoiselle Mance quitta l'Hôpital, & se réfugia dans le Fort : elle

donna une partie des fonds de la fondation à M. de Maisonneuve pour faire venir de France le secours dont on avoit un besoin si pressant.

Un autre objet bien important occupoit le Gouverneur, il falloit songer au service spirituel de la Colonie ; les Jésuites l'avoient fait depuis son établissement, mais ils ne pouvoient y être sédentaires n'ayant ni maison ni revenu, ils étoient encore en trop petit nombre pour y suffire sans abandonner les Missions sauvages dont ils faisoient leur capital. Ils témoignerent qu'il falloit songer à établir quelque Corps Ecclésiastique ou Religieux qui se chargeât à l'avenir d'un ministere que la multiplication de la Colonie rendoit de jour en jour plus difficile. Il étoit naturel que M. de Maisonneuve pensât au Séminaire de S. Sulpice, avec qui il étoit uni d'intérêt par son association. Ce fut donc sur ce Corps respectable qu'il jeta les yeux : il fit un voyage en France pour en ménager le succès. La Compagnie entra avec joie dans son dessein. Il ne fallut pas beaucuoup presser M. Olier : depuis long-temps il avoit eu les mêmes vûes, & n'étoit entré que par zele dans la société. Il donna trois de ses Ecclésiastiques, & mit à leur tête M. l'Abbé de Caylux, auquel il procura des lettres de Grand Vicaire de l'Archevêque de Rouen : ce saint homme finit par là sa carriere. La petite troupe apprit sa mort à Nantes, où elle étoit allée s'embarquer, au printemps de 1657. Elle fit son voyage heureusement, & fut reçûe à Montréal avec la plus grande joie. Elle jeta les fondemens d'un beau Séminaire, qui est aujourd'hui une des maisons de la ville des plus régulieres & des plus grandes, Ces Ecclésiastiques, par dévotion pour la Sainte Vierge, donnerent le nom de Ville-Marie à la petite ville qu'ils trouverent commencée, & qui est aujourd'hui presque aussi

considérable

considérable que Quebec ; mais malgré la dévotion généralement établie pour la Mere de Dieu, l'usage a prévalu ; le public donne à la ville le nom de Montréal : on ne se sert guere de celui de Ville-Marie que dans les actes publics que passe le Séminaire.

S. Sulpice perdit, le 20 août 1660, son économe M. le Maître, Prêtre plein de piété, comme il étoit en sentinelle tandis que ses gens travailloient à la moisson : il fut surpris & massacré par les Iroquois. On rapporte de lui un trait singulier. Lorsqu'il demanda à M. Olier d'aller en Canada, il lui dit, pour marquer son zele, qu'il étoit prêt à courir de toutes parts pour chercher des Sauvages : *Vous n'aurez pas cette peine*, lui répondit M. Olier d'un esprit prophétique, *ils viendront bien eux-mêmes vous chercher*. Cette Communauté est devenue fort considérable ; elle a défriché, peuplé & mis en valeur presque toute l'isle, & y jouit d'un grand revenu. Elle eut d'abord toute la justice : on la lui disputa quelque temps après. M. Talon la lui fit rendre en partie. Le Roi nomme les Officiers, mais elle a tous les autres droits utiles & honorifiques des Seigneurs justiciers. Elle a établi plusieurs paroisses, bâti des Eglises, formé des Missionnaires, donné des Missions : on ne peut rien ajoûter au zele & à la piété avec laquelle elle remplit ses fonctions.

Quelques-uns de ses Ecclésiastiques suivirent les troupes que M. de Tracy mena contre les Iroquois dans l'expédition de 1665, & conjointement avec les Jésuites rendirent aux Soldats de grands services. L'un d'entr'eux fut plusieurs jours sans se déshabiller ni se coucher. La crainte d'une maladie contagieuse qui y régnoit, & dont il fut attaqué lui-même, la disette de tout secours, la petitesse des huttes où il falloit se renfermer avec

les malades, & que la puanteur rendoit insupportable, rien ne pût ralentir son zele. Dieu le bénit par la conversion sincere & la sainte mort d'un grand nombre de pécheurs qui avoient passé leur vie dans le crime. Au reste j'ai appelé Communauté ce que dans le pays on appelle Séminaire, parce qu'on n'y éleve point des Ecclésiastiques pour les saints Ordres. Le vrai Séminaire du diocese est à Quebec; on se borne à Montréal à desservir la paroisse de la ville, celles de l'isle & plusieurs dans le continent, à instruire des enfans, & à entretenir les Missions pour les Sauvages, établies au lac des deux montagnes, qui ont bien réussi, & où les filles de la Congrégation ont une école ouverte pour les Sauvagesses. Parmi bien d'autres Ecclésiastiques de mérite j'ai connu deux hommes très recommandables, M. de Belmont, qui a gouverné cette maison pendant plus de trente ans avec un zele & une sagesse qui le faisoit estimer de tout le monde, & M. Lescoat le Pape, homme d'une sainteté éminente, que bien des contradictions, même domestiques, n'ont fait qu'épurer & mettre dans un plus grand jour. Cette maison ne présente plus pour l'histoire aucun événement intéressant. Le courant des affaires d'une Communauté & d'une paroisse, quelque saintement qu'on y vive & qu'on y travaille, frappe peu le public, & le caractere propre de S. Sulpice est un esprit de retraite & de vie cachée & commune qui dérobe aux yeux du monde les trésors de mérite qu'on y acquiert à tout moment devant Dieu.

M. de Ladoversiere ne perdoit pas de vû l'Hôpital qu'on s'étoit proposé de fonder. Il étoi fort lié avec les Religieuses Hospitalieres de l Flêche & de Beaugé; il leur proposa d'aller s'é tablir au-delà des mers. L'exemple récent & dan

leur voisinage, de la Mere de l'Incarnation, qui de Tours alloit en Canada, les encouragea à marcher dans cette carriere périlleuse. Elles accepterent la proposition avec joie. M. Olier, à qui on laissoit avec raison la direction de toutes les bonnes œuvres, y donna son consentement, & prit avec elles, au nom de la Compagnie, des engagemens qui n'eurent pas d'abord leurs effets. On pensoit aussi à Quebec à envoyer à Montréal des Hospitalieres que Madame d'Aiguillon y avoit fondées. Ce projet paroissoit plus naturel & plus facile, puisqu'elles étoient déjà sur les lieux. Telles étoient les vûes de Madame de la Pelleterie lorsqu'elle suivit Mademoiselle Mance en 1658. Deux Hospitalieres de Quebec monterent à Montréal sous prétexte d'aller prendre l'air pour rétablir leur santé, mais dans le fond pour préparer les esprits & prendre des mesures. M. de Maisonneuve, qui n'avoit aucun ordre de la Compagnie pour travailler à cet établissement, qui savoit même qu'elle pensoit à une autre Communauté, les reçût poliment, quoique surpris & embarrassé. Mais Dieu qui se joue des desseins des hommes, permit un accident fâcheux qui avança l'exécution du projet de M. de Ladoversiere.

Mademoiselle Mance fit une chûte, & se cassa un bras : elle fut mal guérie, & pendant deux ans qu'elle traîna son mal, elle se crût estropiée sans retour. Privée de secours en Canada, on l'engagea de passer en France, pour y trouver du soulagement. Elle y en trouva en effet, mais d'une espece bien différente de ceux qu'elle y venoit chercher. Les Médecins de Paris qu'elle avoit consultés, avoient jugé sa guérison impossible. Elle n'en désespéra pourtant pas. Pleine de confiance, elle alla à S. Sulpice prier sur le tombeau de M. Olier, & obtint de M. de Bretonvilliers qu'on mît sur son

M 2

bras le cœur de ce saint Prêtre, qui se conserve avec vénération dans une boîte de vermeil. Elle en recouvra aussi-tôt le parfait usage, qu'elle conserva libre jusqu'à la mort, malgré des accidens & des chûtes qui devoient le lui faire perdre une seconde fois. Ce fut dans ce voyage que l'établissement des Religieuses de la Flêche à Montréal fut résolu. Mademoiselle Mance arrivant de Quebec à la Rochelle, prit sa route par l'Anjou, vit à la Flêche M. de Ladoversiere, & l'instruisit des tentatives des Religieuses de Quebec. Il en fut surpris & mécontent, & comprenant qu'il n'y avoit point de temps à perdre, il mit tout en œuvre pour exécuter son dessein: Madame de Bullion donna vingt mille livres pour la fondation, & tous les associés agirent si bien pour la faire réussir, que les Religieuses partirent le printemps suivant.

Cependant M. de Laval venoit d'être sacré Evêque de Pétrée, & nommé Vicaire apostolique du Canada. Il fut instruit des affaires de l'Hôpital, & des démarches des Hospitalieres de Quebec, & soit qu'il fût plus porté pour celles-ci, qui faisoient beaucoup de bien en Canada, que pour celles de la Flêche, qu'il ne connoissoit pas, soit qu'il craignît la multiplication des différens instituts dans son diocese, & qu'on lui eût fait regarder cette affaire comme déjà finie, il s'opposa au départ des Religieuses de la Flêche. La Compagnie alarmée tint plusieurs assemblées où le Prélat fut invité: il proposa ses difficultés; mais instruit du véritable état des choses, & voyant la Compagnie décidée pour cette Communauté, & des fonds assurés pour la fondation, il se rendit enfin, & trois Religieuses furent destinées à s'embarquer avec Mademoiselle Mance. La Sœur Bourgeois, dont nous allons parler au long, fut aussi du

voyage : elle étoit revenue du Canada pour accompagner Mademoiselle Mance, & pour gagner des prosélytes à sa Congrégation ; elle en amena quatre, & trente-deux jeunes filles pour peupler le pays, dont elle fut la mere & la maîtreisse dans la traversée.

Les Religieuses que M. de Ladoversiere s'étoit chargé de conduire à la Rochelle, trouverent bien de nouveaux obstacles : l'Evêque d'Angers leur refusa la permission de partir, M. de Ladoversiere tomba malade, & le peuple de la Flêche, sur un faux bruit qu'on les enlevoit par force, s'atroupa pour l'empêcher. Dieu dissipa cet orage quand on s'y attendoit le moins : l'Evêque se laissa fléchir, M. de Ladoversiere recouvra la santé, quelques menaces dissiperent le peuple. Il fallut encore négocier à la Rochelle, où on refusoit de les embarquer. La traversée fut pour elles un noviciat bien rude ; une maladie contagieuse se mit dans le vaisseau, & emporta bien du monde. Ces saintes filles, Mademoiselle Mance & la Sœur Bourgeois, se livrerent à leur zele, & eurent un très-grand soin des malades. Les tempêtes ne finirent point au port. La petite troupe essuya à Quebec de nouvelles difficultés de la part du Gouverneur & des Hospitalieres. Heureusement M. de Laval étoit arrivé quelques jours avant elles ; il fit en sa faveur un des premiers exercices de son autorité, confirmant l'établissement & levant tous les obstacles. Elle arriva enfin à son terme dans l'automne 1659. Cette Communauté fait beaucoup de fruit ; outre le secours corporel qu'elle donne aux malades avec un zele infatigable, elle a souvent procuré la conversion des Idolâtres, des Huguenots, & des libertins qu'elle a fréquemment dans ses salles. Ces filles sont très-pauvres, & vivent dans une grande régularité. Leur maison

a été plusieurs fois brûlée. C'est une espece de miracle qu'elles aient pû se soûtenir, & vaquer avec la même générosité au service des pauvres. Le Séminaire exerça la charité dans cette occasion d'une maniere édifiante; il reçût & entretint tous les malades qui se trouverent à l'Hôpital au nombre de vingt-six. Les Religieuses dispersées dans les maisons de la ville se rendoient tous les jours pour les servir, & les fêtes & dimanches se rassembloient dans le chœur de la Paroisse où elles figuroient & chantoient l'office avec les Ecclésiastiques. Venons maintenant à la Sœur Bourgeois.

Marguerite Bourgeois naquit à Troies en Champagne, d'une famille honnête, mais pauvre, le 15 avril 1620. Après avoir passé ses premieres années dans une grande innocence, & fait vœu de pauvreté & de virginité, à vingt ans elle se présenta successivement aux Carmélites & aux filles de sainte Claire. Dieu, qui la destinoit à d'autres œuvres, permit qu'elle y fût refusée. M. Gendret son directeur forma le dessein d'une Communauté de filles pour instruire gratuitement la jeunesse. Le bienheureux Pierre Fourrier, Curé de Matincourt, & Madame de Lestonac, avoient déjà exécuté ce projet par l'établissement des Congrégations de Notre-Dame, le Cardinal de Sourdis & Madame l'Huilier par celui des Ursulines. Mais toutes ces Communautés étoient cloîtrées, & M. Gendret vouloit que la sienne fût libre, qu'elle ouvrît des écoles par-tout où elle seroit appelée, & qu'elle allât aux Offices de la Paroisse, & donnât aux fidelles un exemple de l'assiduité qu'ils lui doivent. Ce plan a été suivi par les filles de la Foi ou Dames noires, par les filles de la Croix, par celles de l'union Chrétienne ou de S. Chaumont, les Dames de Miramion, &c. M. Gendret chargea Mademoiselle Bourgeois & quelques

autres de ses pénitentes de commencer cette Communauté, & les logea dans la maison de Madame Cherli, sœur de M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal. Cet établissement ne dura pas. Les sujets moururent, ou se disperserent ; mais ce fut un essai de ce que Mademoiselle Bourgeois devoit faire un jour à l'extrémité du monde, dont elle tira de grands avantages : elle y eut occasion de faire connoissance avec celui qui devoit l'y mener, & l'aider dans son entreprise.

M. de Maisonneuve avoit déjà fait plusieurs fois le voyage de Canada. Les Filles du bienheureux Pierre Fourrier, établies à Troies, l'avoient vivement pressé de prendre avec lui quelqu'une d'entr'elles, pour y aller planter une colonie de leur Ordre. Les conjonctures n'avoient pas paru favorables : une Communauté cloîtrée traîne bien des embarras ; elle ne pouvoit être que médiocrement utile dans un pays où les maisons, en petit nombre, étant dispersées & éloignées, les enfans auroient eu de la peine à se rendre à une école commune. Le Gouverneur ne donna que de légères espérances. Mademoiselle Bourgeois fut instruite de ces sollicitations & de ces difficultés, & se sentit pressée de Dieu de s'offrir à exécuter, d'abord seule, & dans la suite avec les Demoiselles qui voudroient s'y joindre, le dessein qu'avoient proposé les Religieuses. Son Directeur & plusieurs personnes pieuses approuverent ses vûes. Dieu parut y souscrire par des événemens qui tiennent du prodige. M. de Maisonneuve, à qui on en fit l'ouverture, accepta avec plaisir des offres qui n'avoient plus les mêmes difficultés, & l'année suivante l'emmena en Canada. Avant que de partir elle fit donation de ses biens à sa sœur & à son neveu, & distribua aux pauvres ce qu'elle avoit d'argent, & alla s'embarquer à Nantes avec le Gouverneur. On comprend aisé-

ment l'étonnement de sa famille à cette nouvelle, & les efforts qu'elle fit pour empêcher un voyage que le succès pouvoit seul justifier. Tous les soupçons, les railleries, les insultes, qu'eut à souffrir dans la route, & sur-tout dans la traversée, une jeune fille seule qui par ses liaisons intimes avec un homme de guerre qui fournissoit à ses besoins, sembloit être une concubine, sous le masque d'une dévote, enfin les incommodités & les dangers de la mer, infiniment plus sensibles à une fille qui n'étoit jamais sortie de Troies, qu'à des marins accoûtumés à la navigation ; rien ne l'arrêta, elle arriva à Quebec le 2 septembre 1653, d'où, sans s'arrêter, elle monta avec son protecteur à Montréal. Ce n'étoit alors qu'un pays désert & inculte. La premiere fois qu'elle y entendit la Messe, une tente servoit d'Eglise, & un arbre de clocher. C'est là qu'elle ouvrit son école, ou plûtôt qu'avec une activité qui sembloit la multiplier, elle parcouroit chaque jour une grande étendue de pays pour aller chercher les écolieres Françoises & Sauvagesses, dispersées çà & là. Elle soignoit les enfans, servoit les malades, ensevelissoit les morts, rendoit toute sorte de services aux Soldats & aux Pauvres. Ni le manque des choses les plus nécessaires, ni l'hiver, insupportable en ce pays, ni l'été, presque aussi incommode, ni la crainte des Sauvages, ni l'humeur farouche & indocile de leurs enfans, rien ne pût ralentir son zele.

Voici un trait de sa charité, aussi propre à édifier, qu'à faire connoître son caractere. On lui avoit donné une paillasse, un matelas, deux couvertures & un oreiller. L'hiver étoit très-rude. Un Soldat vint lui dire qu'il se mouroit de froid & n'avoit rien pour se coucher : elle va querir son matelas, & le lui donne. Quelque temps après un autre Soldat vint lui faire la même plainte, & ce-

lui-ci eut la paillasse. Deux autres emporterent les couvertures : personne ne se présenta pour avoir l'oreiller. A cela près elle demeura sans lit & couchée le reste de l'hiver à platte terre, malgré l'extrême rigueur de la saison. On l'a vûe souvent dans des temps de disette donner toutes les provisions qu'elle avoit pour sa Communauté, & plus d'une fois, par un miracle bien sensible, Dieu a multiplié si fort quelques boisseaux de bled qui restoient au fond d'un grenier, & quelque peu de vin qui étoit au fond d'une barrique, qu'il y a eu de quoi fournir à ses filles & aux pauvres jusqu'à la nouvelle récolte.

Après cinq ans de travail, voyant qu'elle ne pouvoit suffire à la moisson, la Sœur Bourgeois résolut d'exécuter en Canada le plan qu'elle avoit ébauché à Troies sous la direction de M. Gendret. Elle revint en France, d'où elle ramena l'année suivante quatre Demoiselles, dignes par leurs talens & leurs vertus, d'être les premieres filles de la Congrégation de Notre-Dame. Elles bâtirent une petite maison, & acheverent une Chapelle dédiée à la sainte Vierge, que la Sœur Bourgeois seule par son travail avoit commencée & bien avancée avant son départ. Qand elle eût jeté le fondement de sa Communauté, elle fit un second voyage en France pour faire une seconde recrue, elle obtint des lettres patentes pour son établissement, & gagna cinq autres demoiselles. M. de Laval qu'elle avoit vû à Paris en 1659, quand elle y vint avec Mademoiselle Mance, & depuis plusieurs fois en Canada, avoit beaucoup favorisé son zele & fourni bien des secours. Il étoit alors en France, où il étoit venu proposer l'érection de l'Evêché. Il appuya à la Cour les poursuites de la Sœur Bourgeois, & après avoir examiné & approuvé son institut, il lui donna solem-

nellement l'habit & à ses compagnes dans l'Eglise du Séminaire des Missions Etrangeres, & lui permit de tenir des écoles dans tout son diocese. De retour en Canada, elle composa des reglemens pour sa Congrégation. Le Prélat, qu'elle consulta, lui conseilla d'en faire l'essai pendant quelques années, & de faire encore un voyage en Europe pour voir ce qui se pratique dans les Communautés qui ont du rapport à la sienne. C'est là qu'elle a pris ces statuts si sages, si utiles, si pleins de l'esprit de Dieu, que M. de S. Valier a depuis solemnellement confirmés.

Le reste de la vie de la Sœur Bourgeois fut tout consacré au gouvernement de sa Congrégation, pleine de travaux, de maladies, de vertus & de mérites. La bénédiction de Dieu a été si abondante, que la Congrégation compte plus de cent cinquante sujets, & possede des établissemens en plus de vingt endroits du diocese, où elle tient école ouverte. La Sœur Bourgeois en a fondé la plûpart, entr'autres celui de Quebec, à la priere de M. de Laval; mais contre l'intention du Prélat, qui n'auroit eu garde d'exposer sa vie, son zele, son obéissance, la fit partir sans délai de Montréal au fort de l'hiver. Elle fit à pied plus de soixante lieues sur les glaces & dans la neige, elle s'y donna des mouvemens infinis, portant elle-même les meubles qu'on lui donnoit de la haute ville à la basse, où sa maison étoit située, & passa la nuit entiere du jeudi au vendredi saint à genoux & immobile devant le saint Sacrement, malgré l'extrême rigueur du froid. Sept ans avant sa mort elle se démit de la supériorité, & renonça à tous les offices qui pouvoient lui donner quelque part au gouvernement, & après s'être préparée à la mort par la pratique de toutes les vertus intérieures, elle mourut en odeur de sainteté le 12

janvier 1700, âgée d'environ quatre-vingts ans. Elle avoit fait pluſieurs miracles pendant ſa vie : il s'en fit beaucoup après ſa mort. Son corps demeura expoſé pendant trente jours ſans aucune corruption, ſon viſage conſerva un air ſerein & dévot, & ſes mains demeurerent croiſées ſur ſa poitrine. Le concours fut incroyable à ſes obſeques. Parmi une foule de témoignages que tout le monde s'empreſſoit de rendre à ſa vertu, voici ce qu'en écrivit M. de Laval à la Sœur Supérieure : *La Sœur Bourgeois étoit un fruit mûr pour le ciel ; elle étoit humble & ſimple : Dieu lui a fait bien des graces, elle ſera auprès du Seigneur une puiſſante protectrice de votre maiſon.* M. de S. Valier lui rendit un pareil témoignage.

Rien n'étoit plus humble, plus docile, plus mortifié, plus abandonné à la providence que la Sœur Bourgeois, & ſes filles ont toûjours heureuſement conſervé ſon eſprit. *Je n'avois pas un double*, diſoit-elle, *quand je vins en Canada, & je n'ai jamais promis à mes filles que pauvreté & ſimplicité.* Elle n'a jamais ſouffert qu'on exigeât de dot pour leur réception, & dans la crainte qu'on n'en vînt enfin à un uſage ſi généralement reçû, elle a toûjours refuſé de s'unir à d'autres Communautés : *J'irois*, diſoit-elle, *chercher ſur mes épaules une fille qui n'ayant pas même un habit, auroit une bonne vocation.* Ses exhortations à ſes filles étoient ſimples, mais pleines d'onction & de force : *Allez*, diſoit-elle à une qu'elle envoyoit dans une miſſion éloignée, *allez, ma Sœur, ramaſſer les gouttes du ſang de Nôtre Seigneur qui ſe perdent.* Elle diſoit en parlant de la charité : *Nous ne devons pas ſeulement conſerver en nous la charité que nous devons à nos freres, nous ſommes obligées de conſerver en eux la charité qu'ils nous doivent.* Elle a établi des aſſemblées de femmes & de filles, comme une eſpece

de Congrégation, où l'on fait des exhortations chaque ſemaine, & de temps en temps des retraites pour les externes, outre celles que la Communauté fait régulierement tous les ans, à laquelle les Dames pieuſes ſont admiſes.

Les Sœurs ſéculieres de la Congrégation de Notre-Dame ne font que des vœux ſimples de chaſteté, pauvreté & obéiſſance, & pratiquent tous les exercices de la vie religieuſe ſous la protection de la Reine des Apôtres, qu'elles regardent comme leur chef & leur modelle. Leur habit eſt très-ſimple, la robe, de ſerge noire, deſcend juſqu'aux talons & eſt toute fermée ſur le devant, la ceinture eſt de laine noire & fait deux tours, le tablier d'une étamine noire, le mouchoir du col & la coëffure de toile de Rouen, la coëffe de deſſus d'étamine à voile. Elles portent, comme les Filles de la Viſitation, une croix d'argent ſur la poitrine, que M. de S. Valier leur a donnée, à l'exemple de S. François de Sales. Elles doivent enſeigner gratuitement aux jeunes filles la religion & la politeſſe, à lire & à écrire, & à travailler aux ouvrages convenables à leur ſexe, dans les villes & dans les campagnes, & juſqu'au milieu des Sauvages, ce qu'elles font avec un très-grand fruit. Elles doivent être dirigées par des Eccléſiaſtiques, & le ſont aujourd'hui par les Meſſieurs du Séminaire de Montréal. L'office divin ne ſe fait point chez elles, elles ſont filles de Paroiſſe, &, ſelon l'eſprit primitif de toutes les Communautés, elles y aſſiſtent fêtes & dimanches avec leurs écolieres, dans une Chapelle qu'on leur a donnée, où elles ont leur ſépulture. C'eſt là que le corps de la Sœur Bourgeois fut enterré. On laiſſa par grace ſon cœur à ſes filles, il eſt enchaſſé dans une boîte de plomb ſcellée dans le mur de l'Oratoire où elles font leurs exercices. Nous avons pris preſque tout ce détail

de la vie qu'en a écrite M. de Ransonet, avec autant de piété que d'élégance, imprimée à Liege en 1728, dédiée à Mademoiselle Dosquet, sœur de celui qui a été Evêque de Quebec, & nous y avons joint les connoissances personnelles que nous avons de cette Communauté, pour laquelle nous avons beaucoup d'estime.

En 1709, je ne sais sur quel mauvais Mémoire, le Ministre d'Etat fit défendre aux Sœurs de se cloîtrer, de changer d'habit, & de faire des vœux. Elles répondirent que bien loin d'avoir voulu se renfermer, la clôture étoit contraire à leur esprit, à leurs fonctions, & à leur obligation d'assister à la Paroisse ; qu'un habit religieux étoit opposé à l'idée de Congrégation séculiere, que la Sœur Bourgeois avoit entendu instituer ; qu'elle n'avoit jamais eu dessein d'instituer des Religieuses, ni de faire des vœux solemnels, puisqu'elles conservoient la propriété de leurs biens ; qu'elles faisoient seulement des vœux simples, qui ne changeoient point leur état dans l'ordre civil. Cet article de vœu simple ayant déplû au Ministre, l'Evêque prit leur parti, & répondit que cette matiere, toute spirituelle & de pure direction, étoit uniquement de son ressort, ou plûtôt de celui de leur Confesseur ; qu'on ne pouvoit empêcher personne de faire, selon sa dévotion, des vœux simples ; que tous les jours dans le monde même on en faisoit. Le Ministre ne se paya point de ces raisons, & prétendit que les vœux, même simples, dans les Communautés, regardoient la police générale du Royaume, que les Sœurs n'avoient été admises qu'à titre de Filles séculieres, & que leurs lettres patentes ne faisant aucune mention de vœux, on ne pouvoit rien ajoûter à l'état sur lequel elles avoient été reçûes. Une autre raison plus vraie, c'est qu'on appréhendoit que des vœux simples on ne passât in-

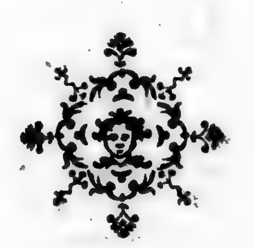
sensiblement aux vœux solemnels, que pour favoriser la multiplication d'une Colonie qu'il étoit important de peupler, on vouloit se rendre difficile sur les vœux de chasteté. On en est demeuré là. On a pris une sorte de tempérament : les Sœurs font des vœux simples pour un an, & chaque année les renouvellent ; par là elles ont la liberté de quitter au bout de l'année.

On fit un autre projet qui alarma cette Congrégation. La Communauté de Montréal en est le chef & le noviciat commun. Toutes les filles qui veulent y entrer, sont obligées de s'y rendre. C'est de là que partent tous les sujets qu'on envoie dans les Missions, & ils demeurent toûjours dépendans de la Supérieure générale, qui y fait sa résidence ordinaire, & les rappelle ou les change à son gré. Cet arrangement a ses avantages ; la subordination, l'union, l'uniformité de conduite, se conservent bien mieux que si chaque Mission étoit isolée & indépendante, outre qu'elle ne pourroit pas se suffire & se perpétuer, ni suppléer aux sujets infirmes. D'ailleurs si quelqu'une venoit à s'oublier, il ne seroit pas aussi aisé d'arrêter ou de réparer sans éclat le désordre, qu'il l'est par des changemens, qui ne surprennent personne. Mais il a ses inconvéniens ; il expose à une grande dépense pour les voyages des Sœurs & des novices, outre le risque de renvoyer celles-ci à grand frais, si elles ne sont pas admises à la profession. Ces inconvéniens sont grands en Canada : on n'y est pas riche, & pendant six mois de l'année les chemins sont impraticables à des filles. Les grands Ordres, Jacobins, Cordeliers, Jésuites, &c. se sont partagés en provinces, & les Congrégations considérables, S. Lazare, les Sœurs grises, les Dames noires, qui se gouvernent comme celles de Montréal, ont été enfin obligées d'établir des

Noviciats en divers lieux du royaume, quoique toûjours soûmis au Supérieur général qui demeure à Paris. On proposa aux Sœurs de la Congrégation de se partager dans ce goût, pour se rendre plus utiles, & d'établir un second Noviciat à Quebec, où les sujets de la ville & des environs seroient reçûs, & d'où ils seroient envoyés à moins de frais dans les Missions du département. On ne demandoit rien au Montréal, il y avoit à Quebec une maison qu'on offroit d'agrandir, des fonds qu'on offroit d'augmenter, trois ou quatre Sœurs qui en étoient fort aises & dont on se contentoit. La ville le desiroit; l'Evêque n'en étoit pas éloigné, la Congrégation se seroit bien plus répandue, elle auroit été plus en état de multiplier les écoles dans ce canton, où, faute de sujets, elles sont en petit nombre, quoique la plûpart des Paroisses en demandent. Les filles, moins éloignées de leur patrie, auroient été plus contentes, au lieu que la plûpart se dépaysent à regret, s'ennuyent, se dégoûtent, s'en vont sur de légers prétextes, & sont difficilement remplacées. Mais la Congrégation ne goûta pas ce projet; au lieu d'être flattée de cette propagation, elle regarda comme perdues toutes celles qui seroient reçûes à Quebec. Elle craignit que bien-tôt il n'y eût plus d'union ni d'uniformité entre ces deux branches de l'Institut, & qu'on se rendroit enfin totalement indépendant. On opposoit un article des constitutions, qui veut que toutes les Sœurs soient soûmises & rendent compte de tout à la Supérieure générale: mauvais prétexte, car outre que ces regles n'étant pas confirmées par le Pape, l'Evêque peut en dispenser, d'ailleurs les Ordres religieux sont-ils moins soûmis à leur Général, pour avoir plusieurs Noviciats & plusieurs Provinces? Le Supérieur immédiat est chargé d'un détail pour lequel le recours au

Général ne seroit pas moins onéreux qu'impossible. Mais la Supérieure générale ne voulut s'exposer ni à avoir moins de sujets à Montréal, ni à perdre une partie de son autorité en la partageant; ce qui seroit tôt ou tard arrivé. Peut-être même qu'à la longue la Communauté de la Capitale auroit attiré à Quebec la Générale elle-même, & obscurci la Communauté primitive. Quoi qu'il en soit, il est vrai dans le fond que le nombre des sujets étoit encore trop petit pour en venir si-tôt à une division qui tôt ou tard sera inévitable, si la Colonie continue à se peupler. Il y a même une espece d'antipathie nationnale entre Quebec & Montréal, comme dans bien des Provinces de France. Les Communautés religieuses de l'un & de l'autre, n'ont guère de sujets que du lieu même, & la Congrégation en particulier, quoique très-nombreuse, n'en a presque pas de Quebec, soit que les caracteres soient différens, soit qu'on craigne de recevoir des sujets que l'on connoît moins, soit que la parenté, l'amitié, le voisinage, forment des liaisons plus étroites & donnent plus de facilités.

Revènons aux autres objets qui occuperent les premieres années de l'Episcopat de M. de Laval.



LIVRE NEUVIEME.

LEs Paroiſſes du Diocèſe de Quebec ne ſont pas gouvernées, comme celles de France, par des Curés en titre. A une quinzaine près ſur plus de cent, elles n'ont que des deſſervans amovibles qu'on appelle Miſſionnaires, comme l'ordonna M. de Laval, pour mieux conſerver l'eſprit de détachement & de zele, & ſe ſouvenir de leur origine apoſtolique. Cet uſage eſt conforme à celui de toutes les Egliſes de l'Amérique, des Indes, de la Chine, du Japon, en un mot de toutes les nouvelles Egliſes; & pour le Canada, ce n'eſt qu'une exécution littérale de l'ordonnance du Roi du 26 avril 1669, qui porte que pour ſe conformer, autant qu'on pourroit, à la primitive Egliſe, l'Evêque de Quebec ne fixeroit irrévocablement aucun Prêtre dans les Paroiſſes. Et pour prévenir la crainte de l'indigence dans laquelle pourroient tomber les Prêtres avancés en âge, ou dont les pouvoirs ſeroient révoqués, & qui ſe trouveroient ſans ſecours, le Roi veut que le Séminaire ſe charge de leur entretien, & depuis les changemens que M. de S. Valier a faits, qui leur ôtent cette reſſource, le Roi donne tous les ans une ſomme conſidérable pour être diſtribuée aux Prêtres uſés & hors d'état de remplir leurs fonctions.

Dans le commencement de la Colonie, il étoit impoſſible d'en uſer autrement, non ſeulement dans les Miſſions Sauvages, la plûpart errantes, où on ne peut établir rien de fixe, mais même parmi les François. Le pays s'eſt peuplé, & les maiſons ont été bâties au haſard & de loin en loin,

au gré des particuliers. Comment fixer des Curés où il étoit impossible de fixer des cures ? Peu de Paroisses sont encore bien établies ; plusieurs Missionnaires ont à desservir un terrein immense, à mesure que le pays se défriche & se peuple ; il faut demander, séparer, multiplier les Paroisses pour la commodité des Pasteurs & du peuple. Il n'y a guere que les environs de Quebec & de Montréal qui aient acquis le degré de consistance nécessaire pour former un bénéfice durable. La rareté des Prêtres force encore à cette instabilité : il y a plus de la moitié des Paroisses dont un zele héroïque peut seul se charger ; une santé de fer peut seule y suffire. Il n'y a point d'année qu'il ne faille déplacer plusieurs Missionnaires. Un Bénéficier en titre voudra-t-il se prêter à ces arrangemens nécessaires, & aller desservir une cure pauvre, difficile, abandonnée ? On n'a que trop de peine d'y résoudre ceux qu'on peut y forcer : que seroit-ce, si on pouvoit s'en défendre ? Un Evêque qui a si peu de ressource seroit cent fois obligé de laisser les plus grandes Paroisses sans secours. La disette des Prêtres met encore dans la nécessité d'envoyer sur leur bonne foi des jeunes-gens sortant du Séminaire dans des lieux écartés & difficiles, c'est-à-dire avec le plus grand risque pour eux & pour les ames qu'on leur confie. En général il n'est que trop ordinaire qu'un Bénéficier fixé dans une Paroisse ne songe qu'à jouir en repos de son revenu, peut-être à enrichir sa famille, & ne s'embarrasse guere de son devoir. A l'abri d'un titre qu'on ne peut attaquer que pour des crimes grossiers & avec des formalités infinies, il ménage peu des Supérieurs de qui il ne dépend guere, & qui ne peuvent lui faire ni bien ni mal, & il craint peu des fautes qui ne sauroient être que légerement punies. Mais un homme dont la vertu seule peut fixer le

fort, tâche, par la régularité de sa conduite, de se conserver un emploi dont il a besoin. L'intérêt vient au secours de la Religion, & rend la fidélité à son devoir heureusement nécessaire. Danger plus grand en Canada. L'éloignement du chef favorise la négligence & l'indépendance. Comment envoyer si loin des Commissaires faire le procès à un Bénéficier scandaleusement coupable? comment remédier de si loin au désordre de sa conduite, & prévenir l'éclat d'une dégradation? Il est donc de l'honneur du Clergé, & du bien du diocese, que l'Evêque, selon sa prudence, puisse promptement & sans bruit, déplacer un mauvais sujet. Ces changemens étoient dans le commencement d'autant plus faciles, que le Clergé du Canada n'étant composé que de Communautés, les Supérieurs étoient les maîtres absolus de tous les ouvriers.

Cependant ce systeme n'est pas sons inconvénient. Si d'un côté il sert à débarrasser d'un mauvais Curé, de l'autre il rend les bons Curés inutiles, & les expose à devenir mauvais. On ne s'attache guere à une Eglise où on se regarde comme en passant. Content de ne pas donner lieu aux plaintes, qui s'avise de semer, de bâtir, pour un autre qui viendra au premier jour profiter de ces travaux? comment connoître ses Paroissiens, & en être connu, si chaque jour on est exposé à changer de Paroisse? Comment s'arranger pour le temporel? quels meubles acheter? quelles provisions faire, qu'il faudra peut-être perdre demain? & quelles dépenses pour toutes ces translations! Un homme qui compte d'y passer sa vie, fait ses arrangemens avec confiance & à loisir. Il se livre à son devoir: il étudie le caractere de ceux avec qui il doit vivre, & tâche de s'en faire estimer. Il agit pour la réformation des mœurs, avec fer-

meté, avec autorité, avec conſtance. Mais quel zele, quel ſuccès, peut avoir un homme toûjours à la veille de quitter, toûjours inquiet ſur les plaintes que le vice combattu ne manque pas de faire, & qu'il eſt aſſez ordinaire de voir écouter? Les Paroiſſiens donnent-ils leur confiance à un Paſteur incertain, que la moindre choſe leur peut enlever? le craignent-ils? le menagent-ils? Au moindre mécontentement ils vont demander des changemens qu'ils ſavent n'être ni difficiles ni rares, & il faut convenir que quoique le Clergé du Canada ſoit un des plus réguliers, il y a peu de dioceſes où l'on faſſe plus fréquemment des plaintes, à cauſe de la facilité du déplacement, & de la liberté qu'elle donne aux Evêques d'écouter les plaignans. Enfin eſt-il juſte qu'après avoir conſumé ſa jeuneſſe & ſes forces, on coure le riſque d'être ſans reſſource à la fin de ſes jours? Ce danger n'étoit pas à craindre dans le ſyſtême de la communauté des biens. M. de Laval, toûjours équitable, pouvoit exiger une dépendance dont il prévenoit les ſuites fâcheuſes. Mais depuis que par la ſéparation du Clergé chacun eſt abandonné à lui-même, un Evêque peut-il vouloir qu'on s'expoſe à être réduit à la mendicité? Les Religieux, moins à plaindre, ont du moins l'aſyle de leur couvent. M. de S. Valier, qui fit ce changement, pouvoit-il ne pas s'appercevoir qu'il ſe mettoit dans la néceſſité de fixer les cures, & qu'il étoit injuſte de vouloir être le maître abſolu de tous les bénéfices, & ôter toutes les reſſources aux Bénéficiers? Le Roi donne une ſomme aux Prêtres uſés; mais n'eſt-il pas le maître de ſupprimer ſes largeſſes, & l'Evêque, qui en fait la diſtribution, manque-t-il de prétextes pour en priver ceux qui lui déplaiſent? eſt-il donc impoſſible qu'un Evêque ſe laiſſe prévenir, qu'il agiſſe avec négligence ou par

ressentiment, que la faveur l'emporte ? cesse-t-on d'être homme pour être Evêque ? C'est par-tout l'esprit de l'Eglise de laisser chacun dans son bénéfice, à moins qu'on ne lui fasse son procès.

Par toutes ces raisons, que je rapporte en Historien, sans vouloir prendre de parti, il est aisé de comprendre que la fixation des cures a fait naître bien des difficultés depuis la séparation des biens, qui a répandu un esprit d'intérêt & de défiance. La Cour s'en est souvent mêlée. Elle avoit d'abord embrassé le systême des desservans amovibles ; mais depuis, sur les représentations faites de part & d'autre, le Roi a tenu une conduite ambigue : il a recommandé, & quelquefois ordonné, au Prélat de fixer les cures, mais il a fermé les yeux sur l'inexécution de ses ordres, & s'est contenté d'un petit nombre de fixations, faites, ce semble, pour l'amuser. Il a appuyé les Evêques dans le moyen qu'ils ont pris pour ne pas les fixer. Messieurs de S. Sulpice, qui desservent une vingtaine de Paroisses, toûjours inflexibles, ont mieux aimé perdre quelques sujets qui avoient obtenu des titres, & la Cour les a soûtenus.

Les Jésuites, qui étoient les seuls Prêtres, & par conséquent les seuls Pasteurs en Canada, lors de l'arrivée du Vicaire apostolique, lui remirent toutes les Missions Françoises, & se bornerent aux Missions Sauvages & au soin du College. Le Prélat y plaça des Ecclésiastiques, & peu à peu forma des Paroisses, mais il n'en erigea guere juridiquement. Ce ne fut que l'année avant sa démission, qu'il en conféra une quinzaine, & laissa à M. Desmezerets, son grand Vicaire, le pouvoir d'en donner à ceux qu'il jugeroit à propos. Ce Prélat ne se départoit pas sans doute de son systême des Missionnaires amovibles ; mais comme la Cour commençoit à pencher vers le systême de

la fixation, il crut devoir entrer dans ses vûes, & en essayer sur un petit nombre dont il connoissoit la vertu, & dans des lieux considérables & bien établis, où il paroissoit plus nécessaire & où il y avoit moins d'apparence de changement. Il préparoit ainsi les voies à un successeur qui dans la suite voudroit se conformer à l'usage de la France.

Deux ans après, en 1686, le Roi ordonna par une déclaration que tous les Chapitres & Communautés de France, chargés de cures, s'en démettroient, pour y établir des titulaires. C'étoit un avis pour le Canada. Le Ministre en écrivit à l'Evêque ; mais la déclaration du Roi n'y fut pas publiée, & il ne s'y fit aucun changement. En effet il y a bien de la différence entre les Eglises de l'ancienne France & celles de la nouvelle, & entre des Prêtres particuliers chargés d'une Paroisse, quoique amovibles, & une Communauté, dont les membres servant tour à tour, ne peuvent ni bien connoître, ni être bien connus. Quoique les Prêtres du Canada fissent une espece de Corps, chaque Paroisse avoit pourtant son Pasteur propre. Aussi la Cour n'insista pas ; mais M. de S. Valier ne s'en tint pas là. Malgré le petit nombre de ceux que M. de Laval avoit fixés, & le penchant de la Cour pour la fixation, il ne négligea rien pour faire rendre le titre à ceux qui se trouverent pourvûs : promesses, menaces, mauvais traitemens, tout fut mis en œuvre. Ce fut une de ses premieres entreprises, qui commença de lui aliéner tous les cœurs. Quelques-uns, intimidés ou faciles, se laisserent engager à faire démission : plusieurs autres aimerent mieux encourir son indignation, & garder leur bénéfice. Cependant il a fait lui-même quelques titres, en petit nombre, en faveur de certains sujets distingués qui avoient mérité ses bonnes graces, & pour contenter M. de Pontchartrain Ministre

d'Etat, qui lui a plusieurs fois écrit que l'intention du Roi étoit qu'on fixât peu à peu toutes les cures : à quoi les Evêques n'ont jamais pû se résoudre.

Le Chapitre, instruit des intentions du Roi, se crut autorisé, après la mort de M. de S. Valier, à conférer, *Sede vacante*, plusieurs des Paroisses érigées, & à en ériger de nouvelles. Le nouvel Evêque en fut offensé : la Cour entra dans ses vûes, & blâma le Chapitre, & il est vrai que la vacance du Siege étant litigieuse, les droits du Chapitre étoient trop douteux pour faire cette démarche. Le Prélat à son arrivée obligea tous les nouveaux pourvûs à faire leur démission. Le Chapitre le vit avec peine, & menaça d'agir. Il avoit tort : ses droits, quels qu'ils soient, demeuroient hors d'atteinte. Si le Prélat par quelque acte juridique avoit cassé ces titres, & déclaré les bénéfices vacans, les prétentions du Chapitre en auroient souffert. Mais une démission pure & simple laisse dans leur entier l'état des bénéfices & le droit du Collateur, & semble confirmer l'un & l'autre, en le supposant. On ne se démet que d'un titre réel. A la mort de M. de Lauberiviere, dernier Evêque, le Chapitre hasarda encore quelques titres : il ne fut pas plus heureux. M. de Pontbriand, aujourd'hui Evêque, eut un ordre de la Cour de faire rendre tous les titres qu'on avoit pris.

Dans le fond le Chapitre n'étoit pas fondé : il devoit laisser les choses dans l'état où il les trouvoit à la mort de l'Evêque. Les Canons lui défendent de rien innover pendant la vacance du Siege, surtout dans des choses de cette conséquence, qui changent l'état des Eglises. La collation des bénéfices est un fruit qu'il faut réserver au successeur. Dans les collations forcées, comme celle des Gradués, le Chapitre est obligé de faire ce que l'Evêque ne sauroit refuser ; mais les collations volon-

taires ne lui appartiennent pas, s'il n'en a le droit par une possession immémoriale, ou s'il n'en est collateur conjointement avec l'Evêque, parce qu'alors il réunit les droits du Prélat avec les siens, & qu'il ne seroit pas juste de l'exposer à perdre les siens par le délai. D'ailleurs ces cures n'étoient pas proprement vacantes; elles étoient remplies de fait par l'autorité de l'Ordinaire de la maniere dont elles ne l'avoit été depuis la fondation du diocese; autrement toutes les cures étoient également vacantes, & le Chapitre, selon ses principes, auroit dû les conférer toutes, au lieu qu'il ne fit que six titres, & aux mêmes Prêtres qui les desservoient déjà depuis plusieurs années. La maniere de desservir les Paroisses par des Pasteurs ou amovibles ou perpétuels, est de pure discipline. Pendant bien des siecles il n'y avoit pas de bénéfices en titre : l'Evêque & le Clergé ont vécu longtemps en commun; ce n'est que par succession de temps, & sans aucune loi expresse, que les biens ecclésiastiques ayant été partagés, chacun s'est établi dans la possession de son contingent, & l'Eglise prenant un état plus stable, on a interdit ces variations, qui pouvoient avoir des suites fâcheuses. Mais cette loi n'étant pas encore introduite dans cette Eglise naissante, & les Evêques s'y étant constamment opposés, c'étoit changer l'état du diocese par de nouveaux arrangemens; ce qui passe l'autorité du Chapitre, qui n'en est que le tuteur. Il doit remettre, sans l'altérer, le patrimoine qu'on lui confie, & l'autorité dont il n'est que dépositaire. Dans les bénéfices ordinainaires un titre est une sorte d'aliénation, puisqu'il prive pour cette fois le Collateur de son droit, & lui lie les mains pendant la vie du titulaire; à plus forte raison des titres qui font un nouvel ordre des choses, & mettent dans la nécessité de le

continuer à l'avenir, privent d'une liberté que l'origine & l'usage avoit acquise. Le Chapitre avoit plus fait que de conférer des cures déjà érigées, il en avoit érigé quelques-unes de son autorité, sans nécessité, sans formalité, en quoi on ne peut dissimuler qu'il n'eût de beaucoup outrepassé ses droits.

Le Clergé du Canada eut un autre sorte de différent avec les laïques par rapport à la dixme. Que les Pasteurs soient amovibles, ou perpétuels, il est juste de pourvoir à leur subsistance. La voie naturelle, c'est la dixme des fruits de la terre. Dieu lui-même l'a tracée dans la loi de Moyse, l'Evangile l'a confirmée, *hæc oportuit facere*. L'Eglise l'a toûjours suivie; elle n'est point à charge au public, il ne donne que ce qu'il recueille, le Pasteur partage avec son troupeau la bonne & mauvaise fortune. Mais comme la Colonie étoit pauvre, & les défrichemens longs & coûteux, l'Evêque de Pétrée voulut qu'on fît quelque grace aux habitans. Dans les lettres patentes qui en établissant le Séminaire, lui attribuent toutes les dixmes, il les fit taxer au treizieme de tout ce qui en doit. Les Colons, qui jusque-là n'avoient rien payé, & contens d'admirer les travaux apostoliques des Missionnaires, ne savoient ce que c'étoit que paroisse, firent de grandes plaintes, & refuserent d'abord de subir ce joug. Plusieurs arrêts du Conseil & ordonnances de l'Intendant, quoique accordés à regret & d'assez mauvaise grace, obligerent peu à peu le peuple à la soûmission, & bientôt la loi eût été exécutée; mais les brouilleries entre M. de Laval & M. de Maizié étant survenues, on profita de ce temps d'orage pour la faire abolir. Peut-être le Gouverneur ne fut-il pas fâché de mortifier le Clergé & l'Evêque, dont l'autorité lui étoit devenue suspecte. Il fomenta les mécon-

tentemens & appuya les plaintes ; la pauvreté des habitans, le peu de commerce, la difficulté des défrichemens, en furent le spécieux prétexte. Pendant plusieurs années on fit je ne sais combien de projets, d'accommodemens, de négociations, qui furent tous sans effet.

D'abord le Prélat proposa, par une déclaration expresse, que pendant six ans on ne payeroit qu'un vingtieme, & même rien la premiere année. Bien loin d'y acquiescer, on forma au Conseil du Roi une opposition aux lettres patentes que le Conseil avoit enregistrées, & le Conseil sursit à leur exécution. M. de Maizié écrivit en faveur des habitans, & déclara que la dixme ruïneroit & feroit déserter la Colonie. Pour aigrir encore plus les esprits on fit courir le bruit que le Clergé donneroit une étendue infinie à l'objet de la dixme, en dixmant sur les herbages, les bois, la volaille, les moutons, &c. Le Prélat fit publier dans toutes les paroisses qu'on ne dixmeroit que sur les grains venant de la culture des terres. Tout cela ne suffisant pas, il prolongea par une nouvelle déclaration le terme de six années à toute la durée de sa vie, si elle alloit au-delà, sans préjudice des droits de son successeur. Tout fut inutile, la révolte fut générale, & ce qu'il y a de singulier, elle ne fut en aucun endroit plus marquée que dans les terres du Séminaire, à la côte de Beaupré, où il se faisoit plus d'aumônes ; il fallut en retirer le Missionnaire, qui n'y étoit pas en sûreté, & que d'ailleurs on n'étoit pas en état d'y entretenir depuis qu'on n'en recevoit rien.

Les choses demeurerent près de quatre ans dans cet état. On ne paya rien aux Curés jusqu'en 1667, que M. de Tracy Vice-Roi, M. de Courcelles Gouverneur, & M. Talon Intendant, firent, à la priere de M. l'Evêque, une

ordonnance, par laquelle il fut réglé que les dixmes ne se payeroient qu'au vingt-sixieme pendant vingt ans, sans préjudice après ce temps-là du droit de les rétablir sur le pied de l'arrêt, qu'elles seroient fournies en bled net & portées sans frais chez les Curés, mais que pour éviter toute fraude, les Curés pourroient les faire estimer quinze jours avant la récolte ; que l'Evêque de son côté ne seroit pas tenu de donner des Curés fixes, qu'il enverroit seulement des Missionnaires amovibles, à proportion des dixmes qu'il recueilleroit pour les entretenir, n'étant pas juste qu'on s'engageât à servir des peuples qui ne s'engageoient pas à nourrir leurs Pasteurs. Cette condition faisoit sentir leur devoir aux habitans par la crainte de manquer de secours, & conservoit l'indépendance du Clergé. Cette espece de capitulation que la nécessité arracha, subsiste encore pour la plus grande partie.

Elle est toute au désavantage des Curés. La liberté de ne pas payer sur le champ, mais d'emporter tous les grains dans la grange pour les battre à loisir dans l'hiver, selon l'usage du pays, & donner au printemps la vingt sixieme du grain net & criblé, outre le délai du payement, qui met dans la nécessité de faire toutes les avances pour vivre, outre le risque de tout perdre par la maladie, la mort, le changement du Curé ou des habitans, l'incendie de tant de granges, la vente des maisons ou des domaines, cette liberté expose à toutes sortes de fraudes. L'habitant, après avoir fait attendre son Curé autant qu'il lui plaît, lui fait la part qu'il juge à propos : & comment se faire faire raison à tant de personnes ? comment connoître & constater la fraude ? Il faudroit cent procès chaque année, dont aucun ne réussiroit. D'ailleurs l'habitant même de bonne

soi bat peu à peu les grains & les mange à mesure; sur-tout s'il n'est pas riche, comme en effet la plûpart ne le sont pas, & ne donne à la fin que la dixme de ce qui lui reste, ou de ce que la mémoire lui fournit, mauvais garant d'exactitude. S'il est pauvre, si la récolte a été mauvaise, il mange tout, & content de dire qu'il en a eu besoin, il renvoie le Curé à l'année prochaine, où il n'aura pas d'avantage: ainsi à peine paye-t-il le quart même de ce vingt-sixieme. C'est encore priver absolument les Curés de toute la paille, ce qui pour le fourrage, les bestiaux, les autres besoins d'une maison, est un objet très-considérable. L'estimation précédente est une chimere: comment estimer chaque année toutes les terres d'une paroisse? quels frais dans tout un diocèse pour y faire promener des experts! comment faire convenir tous les propriétaires de l'estimation? que de procès! S'il survient quelque vimaire depuis l'estimation, n'est-il pas juste d'en tenir compte? nouvelle estimation à faire, &c.

Quelque désavantageux que fût cet accommodement, le Conseil supérieur ne s'en contenta pas, & quatre ans après, il y fit des changemens qui ont presque anéanti les dixmes sans retour. Après les vingt ans passés il n'a plus été possible de rien obtenir. On a eu beau réclamer la clause alternative, les habitans y trouvoient trop leur compte pour s'y résoudre; le Gouverneur, l'Intendant, la Cour les a toûjours favorisés au préjudice du Clergé, & probablement le rétablissement ne se fera jamais.

Ce fut par l'inspiration de M. Talon alors Intendant, fort prévenu contre le Clergé, que sans avoir consulté la Cour, le Conseil prit sur lui en 1667 de porter un arrêt en forme de réglement, qui ordonne indéfiniment que par provision & sans

préjudice des lettres patentes accordées au Séminaire, la dixme ne seroit levée qu'à la moitié moins, c'est-à dire au vingt-sixieme, qu'elle se payeroit en grain, & non en gerbe, sans faire aucune estimation préalable, & que les terres nouvellement défrichées seroient cinq ans exemptes de dixmes. Il n'en fallut pas davantage; les habitans, qui ne payoient qu'à regret, autorisés par le Conseil à une diminution si énorme, à peine se crurent obligés de rien donner; & allerent beaucoup au-delà de l'arrêt. Le Conseil employa inutilement son autorité pour soûtenir son propre ouvrage; & comme si Dieu eût voulu punir cette injustice, la grêle, les brouillards, les insectes perdirent la récolte pendant bien des années.

Le Clergé ne pût manquer d'en être fort mécontent: il trouvoit singulier qu'un Tribunal naissant anéantît des lettres patentes par lui-même enregistrées sans aucun remontrance, & exécutées pendant quatre à cinq ans. Il ne pensoit pas qu'une Cour séculiere en eût le droit. L'établissement de la dixme, disoit-on, soit qu'on le dise de droit divin ou de droit ecclésiastique, est une matiere purement spirituelle. Une Cour souveraine juge du possessoire des dixmes, en examinant les titres & la possession qui en fixe la quotité: c'est tout ce que lui accordent les maximes gallicanes les plus favorables; mais jamais le Parlement n'a crû être en droit de prononcer sur l'établissement primitif, & ordonner l'anéantissement ou la diminution d'une dixme juridiquement établie. Quand il n'y a ni possession ni titre, comme il n'y en avoit point en Canada, le droit commun doit servir de regle, & l'on doit prendre au dixieme. Qu'à la bonne heure en faveur de la Colonie on se fût réduit au treizieme, cette remise, faite du consentement de l'Evêque, étoit légitime;

mais on ne pouvoir, contre l'institution divine ou ecclésiastique de la dixme, contre l'établissement primitif de celle du Canada, malgré les oppositions du Clergé, en supprimer la moitié en la réduisant de treize à vingt-six, & même plus de la moitié, par les arrangemens que nous venons de rapporter; mais les représentations du Clergé ne furent pas écoutées, la Cour n'attendit qu'une occasion pour confirmer les réglemens du Conseil.

Cette occasion ne tarda pas à venir, & le Clergé la fit naître. La raison secrette qui avoit fait agir le Conseil & l'Intendant, étoit que le Séminaire & l'Evêque, qui en étoit le maître, deviendroient trop puissans & trop riches, si selon le systême d'alors ils jouissoient du treizieme de tous les fruits de la Colonie. Cela pouvoit arriver dans la suite des siecles; mais il faut convenir que ce danger étoit alors bien éloigné, & qu'on n'auroit pas pris ou fait semblant de prendre l'alarme, si l'on n'avoit été prévenu contre le Clergé. Pour rassurer les esprits, M. de Laval crût que le Séminaire devoit offrir de laisser la dixme aux Curés, & que par là le rétablissement qu'il demandoit seroit plus facile. D'ailleurs les Curés se multiplioient, & il falloit y pourvoir; le Séminaire ne faisoit en cela qu'un médiocre sacrifice, les Curés étoient réellement les maîtres, quoique obligés d'en rendre compte, puisque la recette & la dépense rouloient toutes sur leur bonne foi; mais il se conservoit la même autorité, puisque les uns demeuroient toûjours amovibles, & également attachés à la maison; l'augmentation de la dixme ne faisoit que diminuer la dépense de leur entretien, dont le Séminaire étoit chargé. De leur côté les habitans firent en paroles des avances considérables; ils offrirent de fournir à l'entretien

des Curés, si on supprimoit les dixmes. Le Clergé les prit au mot, & demanda seulement pour sa sûreté qu'ils en passassent une obligation en forme par-devant Notaire. Il ne s'en trouva pas un seul qui le voulût. L'Intendant se convainquit qu'il y a loin des paroles aux effets, qu'après tout si l'on veut des Prêtres, il faut les alimenter, & qu'ils manqueroient bien-tôt de tout, s'ils n'avoient des revenus fixes & assurés. Mais on ne gagna rien. Par un édit du mois d'avril 1679, le Roi, en acceptant les propositions, ordonne qu'on érigera des cures par-tout où il sera nécessaire, & que les dixmes appartiendront aux Curés; mais en même temps il confirme par provision l'arêt du Conseil sur la quotité.

Cependant sur les représentations du Clergé, que la dixme ainsi réduite ne suffisoit pas pour l'entretien des Curés, le même édit ordonne que dans les paroisses où elle ne seroit pas suffisante, le Conseil Supérieur y pourvoiroit, & feroit donner aux Curés, à titre de portion congrue, par les Seigneurs & les habitans, un supplément proportionné. Ce n'étoit qu'une vaine espérance: jamais on n'a pensé à exécuter cet article. Ce moyen même étoit à charge: obliger les Curés à demander des supplémens, & les faire régler proportionnément à l'estimation des dixmes, c'étoit les jeter dans une infinité de procès pour faire faire cette fixation, & de procès chaque année renaissans pour en obtenir le payement, & de procès bien douteux, puisque le Conseil étoit juge & partie. Le Roi a depuis terminé ces difficultés, & il a déchargé les paroisses du supplément, en donnant sur son domaine d'Occident huit mille livres chaque année pour en tenir la place, dont deux mille livres pour les Curés usés par vieillesse ou par maladie, & douze cens livres pour la

bâtisse des Eglises paroissiales. Ces trois sommes furent d'abord distribuées par l'Intendant, mais argent de Canada, quoique données argent de France, c'est-à-dire à deux tiers perte, ce qu'on n'a jamais pû faire revenir. Ensuite elles furent remises au Séminaire, comme chargé de l'entretien des Curés, pour leur en faire la distribution. M. de S. Valier ayant depuis changé l'état du Clergé, comme nous dirons en son lieu, il obtint que la distribution de ces sommes fût confiée à l'Evêque, à la charge d'agir de concert avec le Gouverneur & l'Intendant: il n'en est guere moins le maître, ces Messieurs n'étant point d'humeur d'entrer dans ce détail avec lui.

Croiroit-on que les Récollets, qui s'établissoient alors en Canada, furent, peut-être sans le vouloir, un des plus grands obstacles à cet établissement. Dans les paroisses où ils étoient envoyés, ils se contentoient de la quête; & pour mieux s'insinuer dans les esprits, sans doute par zele, ils s'offroient par-tout à desservir les cures gratuitement, se contentant des aumônes qu'on voudroit leur faire. Ils firent les mêmes offres à l'Evêque, & ensuite à la Cour. Le peuple se voyant soulagé, leur donnoit plus abondamment, & la comparaison qu'on faisoit d'eux avec le Clergé, qui demandoit la dixme, rendoit les Religieux favorables, & les Ecclésiastiques odieux. On répandit le bruit qu'il mouroit beaucoup de monde à la campagne sans sacremens: le fait étoit faux, mais d'ailleurs il n'eût eu rien de surprenant, dans une si grande étendue de pays, par des chemins & des temps si mauvais, avec un si petit nombre de Prêtres, qui même n'avoient pas de quoi vivre, & à qui on ne vouloit rien donner; il falloit tout le zele du Clergé du Canada pour y travailler, il falloit des miracles pour y suffire. Les Récollets

furent soupçonnés d'entretenir ces sentimens, & il est vrai qu'ils y étoient intéressés, puisqu'ils en étoient mieux reçûs par-tout, & même dans les paroisses qu'ils ne desservoient pas. Mais ces Peres étoient sans doute trop pieux pour pouvoir les en croire coupables.

Au reste l'offre de se charger gratuitement de la desserte de toutes les cures étoit une chimere : l'expérience fait voir tous les jours par la difficulté que trouvent ces Peres à entretenir un petit nombre de Missions qu'on leur a confiées, qu'ils n'auroient pû fournir un assez grand nombre de sujets; le Séminaire, qui ne s'occupe qu'à en former, a bien de la peine à y suffire. Les aumônes sur lesquelles ils comptoient n'auroient pû les entretenir; les quêtes rassemblées de tous côtés, & réunies dans une petite Communauté, sont bien différentes de ce que chaque particulier peut ramasser pour lui-même dans un seul endroit. Bien-tôt ils auroient perdu dans leur paroisse l'esprit de leur état, & les Supérieurs n'en auroient pû être les maîtres, l'Evêque encore moins; leurs exemptions les soustrayant à son autorité, ils auroient pû s'emparer de tout le diocese, en possédant toutes les cures, & se rendre redoutables. Ces raisons empêcherent d'accepter leurs offres, d'autant plus qu'alors, par un malheur qui n'est point arrivé depuis, il y avoit quelques Récollets dont la conduite ne méritoit pas la confiance de l'Evêque.

Malgré la condition stipulée & acceptée, de la liberté de changer les Curés, à laquelle même le Conseil n'avoit pas touché, M. de Frontenac Gouverneur renouvela, quelque temps après, la demande de la fixation des cures, la fit renouveler par les habitans, & en fit venir des ordres de la Cour. L'Evêque, fatigué de tant de pour-

suites, offrit de fixer toutes les cures dans lesquelles on feroit un fonds suffisant pour l'entretien du Curé. Rien n'étoit plus raisonnable, il ne restoit plus qu'à convenir sur quel pied on payeroit cet entretien. La portion congrue étoit alors fixée en France à trois cens livres au-deçà de la Loire, & deux cens livres au-delà. Cette regle ne pouvoit servir de loi en Canada ; cette somme y est évidemment insuffisante. Le Gouverneur, l'Intendant, & les principaux habitans, firent plusieurs assemblées avec l'Evêque, & dans un grand mémoire, signé de tous, qui fut envoyé l'année d'après à la Cour, il fut unanimement décidé qu'on ne peut pas donner moins de cinq cens livres. Sur quoi l'on donna des Prêtres à toutes les paroisses qui s'engagerent à fournir cette somme en dixme ou en argent ; & même pour faciliter l'exécution, le Séminaire se chargea de fournir pendant deux ans tout le reste de l'entretien du Curé dans les paroisses qui se chargeroient de le nourrir & tenir en pension chez quelque habitant pour trois cens livres, ce qui fut accepté. Cette somme paroît bien forte : en voici les raisons, plus pressantes alors que le pays étoit si désert & si pauvre. A l'exception du pain & de la viande, qui même souvent y sont bien chers, il faut tirer de France généralement tous les besoins de la vie. Le fret, les assurances, les commissions, les profits des marchands, triplent le prix de tout. Il faut plus d'habits & de meubles qu'en France, pour passer un hiver très-rude, qui dure plus de six mois ; on ne trouve rien dans les campagnes, il faut apporter tout de Quebec, & faire pour long-temps l'avance des provisions. L'argent de France avoit été augmenté en Canada d'un quart en sus, l'écu de trois livres en valoit quatre ; le marchand, pour ne pas perdre sur l'augmentation, surfaisoit

de beaucoup les marchandises, &c. Ces considérations firent croire à tout le monde que cinq cens livres étoient nécessaires, sauf à diminuer quand la vie seroit devenue moins chere.

Le Ministre ne fut pas satisfait de cet arrangement : il écrivit au Gouverneur une longue lettre, où, raisonnant sur l'état des Curés en France, il trouve de l'excès dans cette somme. Il convient néanmoins de donner quatre cens livres; il veut qu'on accoûtume peu à peu le Clergé à s'en contenter. L'année suivante 1679, il fit ordonner par un arrêt du Conseil, qu'en dérogeant à la permission des Curés amovibles, accordée par l'arrêt de 1663, toutes les paroisses seroient servies à l'avenir par des Curés fixes, & sans avoir égard à la somme de cinq cens livres convenue, la portion congrue seroit réglée par le Conseil Supérieur, & fournie pat le Seigneur & les habitans en dixme ou en argent, & que celui qui aumôneroit un fonds pour bâtir l'Eglise & feroit les frais de la construction, seroit patron du bénéfice. Ce dernier article, dont il n'avoit jamais été question, & qu'on croyoit devoir engager bien des gens à faire cette dépense, n'a servi de rien. Personne depuis ce temps-là n'a voulu acquérir des patronats, & on a crû depuis devoir supprimer ceux qu'on avoit acquis auparavant.

Cet arrêt fut enregistré au Conseil Supérieur de Quebec le 30 octobre 1679; en conséquence il fut ordonné que les Seigneurs, habitans & Curés, auroient communication de toutes les pieces, & viendroient au Conseil dire tout ce qu'ils jugeroient à propos sur la fixation des portions congrues, pour y être statué ce qui conviendroit. Rien n'a été exécuté. Le Clergé se présenta, mais aucun habitant ne parut. On eut beau faire des représentations à la Cour. Il vint de nouveaux

ordres de fixer les Curés. On ajoûtoit que si une paroisse ne suffisoit pas pour le nourrir, on en réunît plusieurs. L'Evêque consentit à tout, mais le peuple ne fut pas plus docile, & les paroisses devenant étendues de vingt, trente, quarante lieues, le service en fut impossible, il fallut surseoir à l'exécution des ordres. Sur de nouvelles représentations, le Roi accorda enfin les mille livres de supplément argent de Canada, qui deux ans après furent réduites à quatre cens argent de France; ce qui a subsisté depuis. On paye, tant bien que mal, le vingt-sixieme du seul grain, & on distribue arbitrairement cette somme aux Curés à qui la dixme ne suffit pas. On fixe quelques Curés dans les lieux où la dixme suffit; ce qui n'a pas été suivi, les Evêques ne remplaçant point par des titulaires ceux qui viennent à mourir. On a fait, en divers temps, bien des tentatives pour faire rétablir les dixmes, les habitans s'y sont toûjours opposés. Le Conseil Supérieur, le Gouverneur & l'Intendant les ont toûjours soûtenus. En 1707 l'affaire des dixmes fut portée au Conseil du Roi, & par un nouvel arrêt, le premier, qui n'étoit que provisoire, est devenu définitif, & les dixmes ont été fixées absolument au vingt-sixieme, sans rien ordonner sur les portions congrues, mais s'en tenant au supplément modique de quatre mille livres pour une centaine de cures. En 1730, M. Dosquet, alors Coadjuteur, remua de nouveau: il ne fut pas plus heureux, & apparemment on n'y touchera pas de long-temps. Cette suite de difficultés, de variations, de refus de fournir aux Pasteurs la nourriture, ne permettent pas d'accuser d'opulence, ni de soupçonner d'intérêt un Clergé qui en servant l'Autel n'y trouve pas de quoi vivre.

LIVRE

LIVRE DIXIEME.

LA Chapelle Sainte Anne, érigée depuis en paroisse, est peut-être la plus ancienne du Canada. Elle fut bâtie sur la rive gauche du fleuve S. Laurens, d'abord un peu trop près du bord : la marée, qui y montoit quelquefois, obligea de la porter plus haut sur un terrein donné à M. l'Abé de Caylux. M. de Laval en 1666 ratifia le contrat. Ce fut pour satisfaire la dévotion des Matelots, qui presque par-tout ont recours à cette Sainte dans les dangers fréquens sur la mer, lui font des vœux avec confiance, & apportent leurs offrandes à la premiere Eglise de ce nom qui se trouve à leur arrivée. Ils en ont souvent éprouvé une protection particuliere. Cette Chapelle est célebre dans le pays par quantité de merveilles qui s'y sont operées, dont M. de Laval fit faire un recueil authentique. La Reine Anne d'Autriche y donna de fort beaux ornemens, & M. de Tracy Vice Roi y fit des présens considérables. En 1676 M. Fillou Curé la fit bâtir en pierre, grande & belle.

L'Eglise du Château-Richer, dédiée à la Visitation de la Sainte Vierge, fut commencée en 1658 par M. l'Abbé de Gaylux : on se pressa si fort d'y dire la messe, qu'on oublia de la bénir ; elle ne fut bénie que plus de vingt ans après, en 1685, quand le clocher fut fini. En 1667 on bâtit celle de l'Ange Gardien. Le Séminaire en acheta le fonds : elle ne fut d'abord que de colombage. M. Fillou, Curé de Beaupré en 1675, avant de l'être de Sainte Anne, la bâtit aussi en pierre. Il employa dix mille livres à ces bâtisses. Comme il

étoit Procureur du Séminaire, il en employoit les revenus à sa dévotion. Il en fit l'aveu à sa mort. Il n'y avoit à Beauport qu'une Chapelle domestique de M. Giffard, Seigneur du lieu, dédiée à la Nativité de la Sainte Vierge, où l'on disoit la messe; on en fit une Eglise paroissiale: M. Martin Curé la fit bâtir en pierre en 1672. Celle de la Sainte Famille, dans l'isle d'Orléans, fut bâtie de même en 1676 par M. Paumiès Curé, aux dépens du Séminaire: M. l'Evêque en étoit encore Seigneur. Celle de S. Joseph, sur la côte de Lauzon, le fut en 1677 par M. Moret Curé. Mais c'est assez parlé de l'érection de paroisses; un plus grand détail seroit ennuyeux. Toutes les autres, au nombre de cent, ont été peu à peu érigées & construites, quelques-unes en petit nombre par les Seigneurs des lieux, & la plûpart par les soins des Curés, aux dépens en partie des deux Séminaires des Missions Etrangeres & de S. Sulpice du côté de Montréal, & en partie des libéralités des Paroissiens, qui ont volontairement donné du bois, des pierres, des charrois & des journées. Elles sont aujourd'hui presque par-tout assez bien bâties & entretenues: il y a par-tout des fabriques établies & des bancs donnés à vie aux particuliers, comme dans les paroisses de Paris, ce qui fait un petit fonds à l'entretien.

Dans les premiers établissemens des paroisses on avoit accordé le droit de patronage à un petit nombre de Seigneurs justiciers qui avoient bâti des Eglises. Ils en avoient joui quelques années auparavant, quoique imparfaitement, puisqu'ils étoient bornés à faire choix d'un desservant amovible. Cela même leur fut ôté. Il est vrai que ce qu'ils avoient dépensé pour bâtir une méchante Eglise de colombage étoit bien peu de chose pour avoir le titre de patron, & que le revenu des cures n'étoit que la

dixme & les libéralités du Roi. D'ailleurs on vouloit éviter les difficultés infinies que les nominations & les droits honorifiques ſont naître, difficultés dont on avoit des exemples à Quebec dans les conteſtations journalieres des Gouverneurs & des Intendans ſur les honneurs qu'ils prétendoient à l'Egliſe. Enfin l'Evêque, pour gouverner ſon dioceſe avec moins d'embarras, ne vouloit point de titulaires. L'Egliſe perdoit, il eſt vrai, les largeſſes que l'eſpérance d'un droit de patronage engage ſouvent à faire ; mais on étoit aſſez dédommagé par la paix & la tranquillité, ſi ſouvent troublée par les prétentions des fondateurs. Le Roi par un arrêt de ſon Conſeil du 17 mai 1699, ſupprima tous ces patronages, défendit d'en accorder à l'avenir, & attribua à l'Evêque ſeul la pleine & entiere collation de toutes les cures formées & à former, & ordonna que toutes les paroiſſes ſeroient bâties en pierre, ce qui s'eſt exécuté peu à peu. On ne ſouffre pas ſur les murailles des Egliſes les litres & ceintures funebres qui ſemblent ſi indûement faire porter à la maiſon de Dieu les livrées d'un maître, & traiter en vaſſal le Dieu qui y habite. Mais on accorde aux Seigneurs juſticiers les honneurs ordinaires, de l'eau bénite, du pain béni, des prieres au prône, d'un banc diſtingué, &c. ſelon la coûtume de Paris & la juriſprudence du Parlement.

La cure de Quebec mérite une attention particuliere. Ce ne fut d'abord qu'une petite Chapelle bâtie par M. de Champlain vers l'an 1615, dédiée à la Conception immaculée de la Sainte Vierge, & deſſervie par les Recollets juſqu'en l'année 1629 que les Anglois s'emparerent de Quebec & les emmenerent en Angleterre avec les Jéſuites. La Chapelle fut pillée & profanée, mais Quebec trois ans après ayant été rendu à la France, la Chapelle

fut rétablie. Les Jésuites revinrent en Canada avec la nouvelle Colonie, ils augmenterent & embellirent la Chapelle, & y firent les fonctions curiales jusqu'à l'arrivée de M. de Laval, entre les mains duquel ils la remirent. Le Prélat en chargea un Ecclésiastique, & cinq ans après, le 5 septembre 1664, il l'érigea en paroisse dans les formes ordinaires, & conféra ce nouveau & premier bénéfice de Canada à M. Henri de Bernieres, qui la desservoit depuis quatre ans.

Sur la fin de l'année 1664 M. l'Evêque fit la bénédiction des trois premieres cloches du Canada, qui jusque-là n'avoit eu que quelques clochettes: ces cloches furent fondues dans le pays. On commença à se servir des orgues que M. l'Evêque avoit apportées de Paris. Sur ce modelle un Ecclésiastique, qui a du génie pour la méchanique, en a fait dans plusieurs Eglises avec du bois seulement, qui rendent un son fort agréable. Les Jésuites en bien des endroits ont consacré le quatrieme dimanche de chaque mois à prier Dieu pour les ames du Purgatoire, & se préparer à une bonne mort: le Saint Sacrement est exposé chez eux ce jour-là, on y prêche, on y gagne des indulgences. Le College de Quebec établit cette dévotion en 1665, avec l'agrément de M. l'Evêque; mais pour mieux marquer l'union du Clergé & des Jésuites, & faire part aux Paroissiens de ces biens spirituels, il fut arrêté d'un commun accord que cette fête se solemniseroit alternativement, un mois aux Jésuites, & un mois à la Paroisse; ce qui s'est exécuté depuis: le Pape a accordé l'indulgence aux deux Eglises. Cette année les enfans du petit Séminaire, qui étoient en grand nombre, eurent la dévotion de travailler à l'autel & au rétable de la Chapelle de la Sainte Famille. Ils y réussirent: on est adroit en Canada, & Dieu sans doute bénit

leur zele. Ce qu'il y eut de bien ſingulier, leurs études n'en ſouffrirent pas, elles ne furent jamais plus floriſſantes.

En 1666 on fit avec beaucoup de ſolemnité la dédicace de l'Egliſe paroiſſiale, le 2 juillet, ſous le titre de l'immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui fut quelque temps après changé en celui de la Sainte Famille, comme nous le dirons. On fit enſuite la dédicace de l'Egliſe des Urſulines ſous le titre de S. Joſeph, & de celle des Jéſuites ſous le titre du Nom de Jeſus, & il fut ordonné que toutes ces dédicaces ſe célebreroient à perpétuité le même jour. Cette année, célebre dans l'hiſtoire du pays par les victoires que M. de Tracy remporta ſur les Iroquois, le fut auſſi par la dévotion de la Colonie. A la ferveur d'une Egliſe naiſſante ſe joignoit la crainte des Iroquois, & l'intérêt ſenſible d'une guerre ſi dangereuſe. On fit beaucoup de proceſſions dans la ville & dans les paroiſſes, on célébra quantité de meſſes, de ſaluts, de ſermons dans toutes les Egliſes, & toutes les familles firent beaucoup de prieres pour le ſuccès de nos armes, qui en effet fut heureux par la grace de Dieu.

On fit encore la tranſlation des reliques des ſaints Martyrs Flavien & Félicité, apportées de Rome en 1662, la proceſſion ſolemnelle alla dans toutes les Egliſes de la ville & du château, où on avoit préparé un beau repoſoir, & où elles furent ſaluées par pluſieurs décharges générales de l'artillerie. Le Vice-Roi, le Gouverneur, l'Intendant, & l'Agent de la Compagnie portoient la premiere chaſſe, les Marguilliers la ſeconde, toutes environnées d'un grand nombre de flambeaux. Tous les Prêtres étoient en chaſuble ou en chape, les Diacres en tunique. On avoit trouvé le moyen de raſſembler cinquante ſept Eccléſiaſti-

ques, ce qui alors étoit considérable. Les Jésuites en surplis se mêlerent sans distinction avec le Clergé; ce qui s'est fait depuis à toutes les processions extraordinaires où ils ont voulu assister. Outre les deux chasses on portoit des reliquaires avec des reliques insignes empruntées des autres Eglises, & qu'on y laissa en y faisant les stations. Ces deux chasses ont été placées aux deux côtés du grand Autel. La fête de la Translation fut établie avec octave le second dimanche de septembre. Il arriva un accident qui eût été funeste, sans une protection singuliere de Dieu. L'Eglise des Ursulines n'avoit qu'un plancher au-dessus d'une cave: ce plancher, trop foible pour porter la foule, s'enfonça; plusieurs personnes tomberent, entr'autres M. l'Evêque, mais personne ne fut blessé. Dans les nécessités publiques on a souvent descendu & porté ces reliques en procession, comme on porte à Paris celles de Sainte Genevieve, & toûjours avec succès.

La Confrairie de la Sainte Famille avoit été établie depuis plusieurs années à Montréal & à Quebec, par les soins du P. Chaumonot Jésuite & de Madame Daillebout en 1664. On lui donna des reglemens que M. l'Evêque approuva au mois de mars 1665. Peu de temps après il fit publier des indulgences que le Pape avoit accordées, & cette Confrairie fit de grands progrès dans tout le diocese. Il fit composer un office propre avec octave. La fête de la Sainte Famille se solemnise de premiere classe le troisieme dimanche après Pâques. Toutes ces pieces ont été rapportées dans un livre utile, imprimé en 1675 sous le titre de *Solide Dévotion à la Sainte Famille*. Cette Confrairie ayant été établie dans une Chapelle de la Paroisse, qui étoit dédiée à la Conception immaculée, M. l'Evêque crut devoir changer le titre de l'Eglise

en celui de la Sainte Famille, & réserver celui de la Conception pour la premiere fête titulaire du Chapitre, réservant le grand Autel qui lui étoit dédié pour le Chapitre à venir, & transférant celui de la Paroisse à la Chapelle, où il est encore.

Il fut fait pour la Paroisse plusieurs ordonnances qui ont depuis servi de loi dans tout le diocese. M. de Tracy, à la priere de l'Evêque, ordonna que toutes les publications sur des choses purement civiles, se feroient à la porte de l'Eglise, à l'issue de la grand'messe, & non pas au prône; ce que le Roi a depuis ordonné en France. Ce même Vice-Roi, plein de religion, fit élever à ses dépens une grande Croix de soixante-cinq pieds de haut à l'entrée du Séminaire. Le 5 février 1677 M. de Laval rendit une ordonnance nécessaire, mais singuliere dans ses dispositions, à en juger par l'usage de France : il ordonna à tous les parens de porter au plûtôt leurs enfans à l'Eglise pour les faire baptiser, avec défenses de les ondoyer à la maison sans une grande nécessité, & même alors de les porter le même jour à l'Eglise pour suppléer les cérémonies du baptême, sous peine d'interdiction de l'entrée de l'Eglise pendant un mois, & en cas de contumace après trois monitions, d'excommunication *ipso facto*. Cette ordonnance fut enregistrée dans toutes les paroisses au registre des baptêmes, & publiée pendant longtemps au prône de six en six mois.

La simplicité des habits & la modestie des femmes avoient toûjours régné en Canada : le luxe & l'immodestie commencerent à s'introduire vers la fin du dernier siecle, & malgré la pauvreté de la Colonie ont été toûjours croissant. Il n'y a point de mode qui n'y soit apportée par les vaisseaux, & qui ne soit rapidement adoptée, à l'exception du rouge : les femmes Canadiennes, du moins le

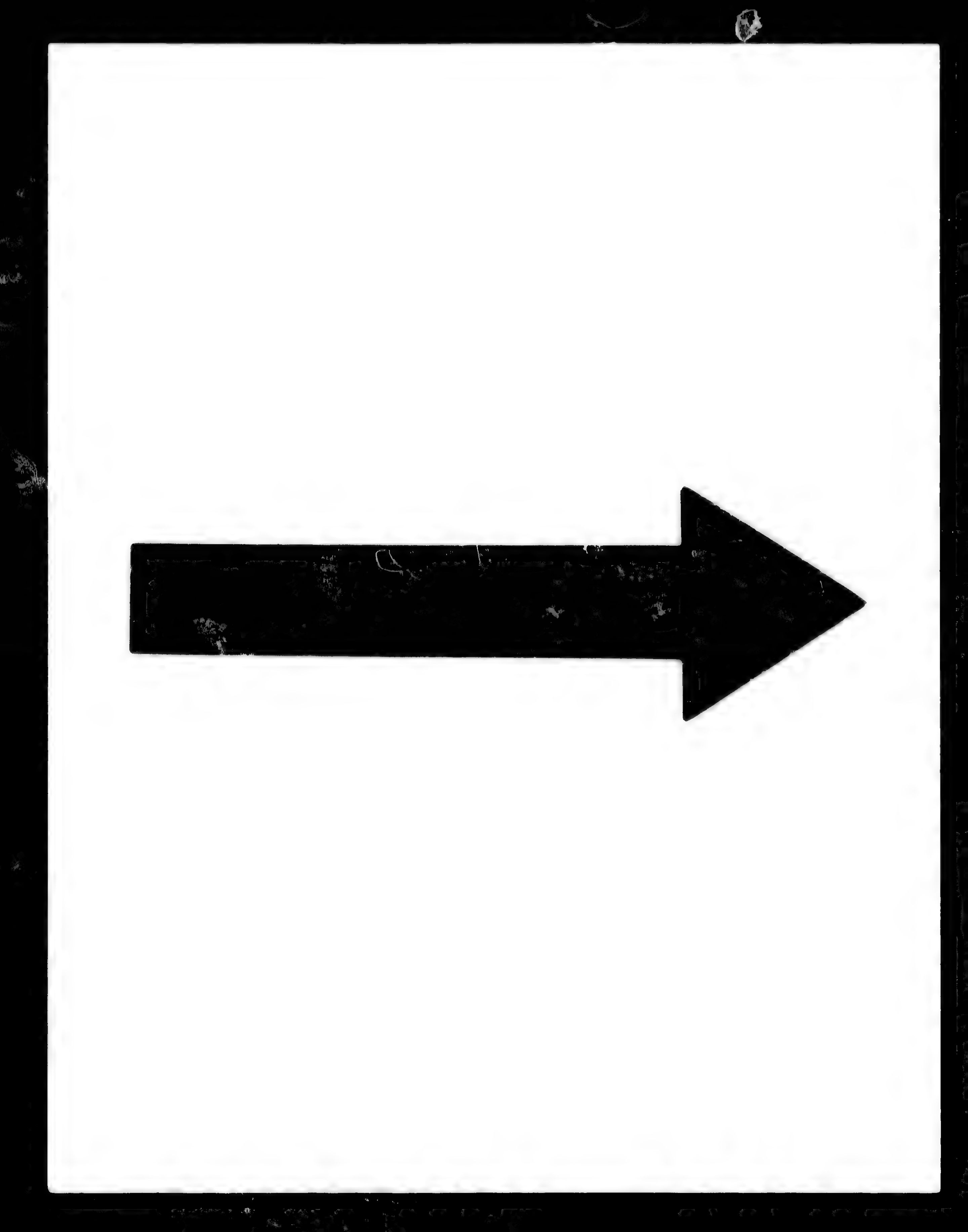
grand nombre, n'ont pas encore imaginé qu'il fallût se défigurer pour plaire, & qu'un air de furie dût gagner les cœurs. Pour arrêter le progrès du mal dans sa naissance, M. de Laval porta une ordonnance le 26 février 1682, par laquelle il défend d'approcher des sacremens, de présenter le pain béni, de venir à l'offrande, de quêter aux portes des Eglises, que dans un état très décent, aux Curés de recevoir les femmes qui n'y seront pas, & à tout Prêtre de leur administrer les sacremens. L'effet de cette ordonnance subsiste : aucune femme n'ose paroître qu'avec décence dans ces occasions ; en général même elles ne viennent à l'Eglise que décemment habillées & couvertes, & bien plus qu'on ne l'est assez communément en France.

Pour mieux assurer le service à perpétuité, le Prélat unit la paroisse au Séminaire qu'il venoit de fonder, à la charge de la faire desservir en commun par les Directeurs après la mort ou la démission de M. de Bernieres. Le Chapitre fut érigé quatre ans après ; l'état de la Paroisse fut encore changé. Par la bulle de Clément X, du 13 novembre 1675, la Paroisse fut éteinte & érigée en Cathédrale, & le soin des ames commis au Chapitre, à la charge que les Dignités, Chanoines & Prébendés feroient les fonctions curiales par tour, ou les feroient faire par quelque desservant, avec l'agrément de l'Evêque. Quoique la Paroisse eût passé du Séminaire au Chapitre, elle n'avoit pas changé de main ; le Chapitre étoit uni au Séminaire, ou plutôt le Séminaire & le Chapitre n'étoient composés que des mêmes personnes, & le service se faisoit dans la même Eglise, qui fut dès-lors cathédrale & paroissiale. Mais cette multitude de Pasteurs, dont aucun n'étoit fixe, avoit bien des inconvéniens. On le sentoit en France, où beaucoup de Chapitres & de Communautés étoient dans le même usage.

Le Roi, par l'édit de *1666*, le changea, & fit conférer toutes les paroiſſes à des titulaires perpétuels qui fuſſent reconnus pour Curés. Le Chapire de Quebec le ſentoit plus qu'un autre : il étoit peu nombreux, pluſieurs Chanoines étoient occupés dans les miſſions, le ſervice du chœur étoit incompatible avec celui de la paroiſſe, & il n'y avoit aucune raiſon de ſe refuſer aux intentions du Roi, qui deſiroit la fixation des cures deſſervies par des Communautés.

Le Chapitre, par une requête préſentée à M. de Laval, fit entre ſes mains démiſſion de la cure de Quebec le 13 novembre 1684, à condition qu'en mémoire de ſon ancienne qualité de Curé & de ſa démiſſion volontaire, il auroit droit d'adminiſtrer ſeul le baptême pendant la quinzaine de Pâques, & de faire l'office à tous les enterremens où il aſſiſteroit en corps. Il ne prit pourtant pas la qualité de Curé primitif, qui en effet ne lui étoit pas dûe, puiſque la cure étoit plus ancienne que le Chapitre, & que ce n'eſt que par un abus des termes qu'on donne quelquefois ce nom à ceux qui n'ont pas été originairement les premiers Curés. Il fut auſſi convenu que le même office ſerviroit les fêtes & dimanches pour la Paroiſſe & pour le Chapitre, à l'exception des fêtes annuelles & celles des Pâtrons, où l'on dit deux grand'meſſes. Le même acte accorde aux Curés le rang & la qualité de Chanoine honoraire du jour de ſa réception, la ſéance au chœur & ſa place aux proceſſions, en aumuſſe ou en camail, comme les autres, le droit d'officier & de faire ſa ſemaine à ſon tour, ſans avoir cependant l'entrée aux aſſemblées capitulaires, ni aucune portion à la menſe. Tout cela s'obſerve.

L'Evêque accepta cette démiſſion, érigea de nouveau la cure de ſon autorité, en tant que de



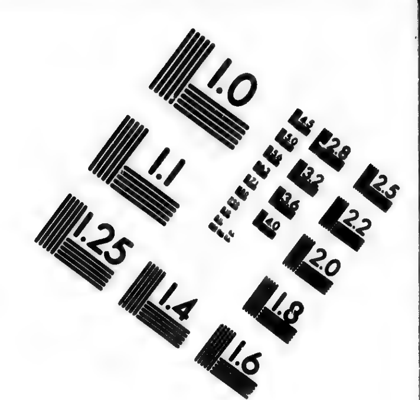
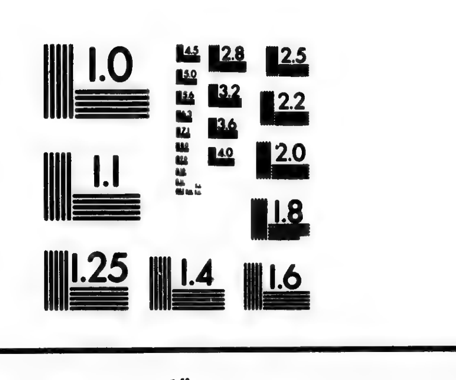


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

besoin, & de nouveau l'unit au Séminaire, à la charge de desservir, non en commun comme auparavant, mais par un titulaire fixe, pris du Corps, au choix du Supérieur & de son conseil, avec l'institution canonique de l'Evêque. Malgré cette séparation de titres & de manses, qui fut bien plus grande dans la suite, l'habitude & l'amour de l'union a fait subsister entre ces deux Corps une sorte de communauté de biens par rapport à la paroisse jusqu'en 1726, que le Chapitre, le Séminaire, & la fabrique s'arrangerent enfin sur les frais de la Sacristie. Ils agissoient si fort de concert, que tous les articles de la dépense & de la recette de la Paroisse se trouvant confondus avec la dépense & la recette courante du Séminaire & du Chapitre, il fut impossible de se rendre aucun compte. On se fit, sans discussion une quittance générale du passé, & on prit des arrangemens pour l'avenir..

Ce nouvel acte de réception & d'union du 14 novembre 1684, porte une clause que sans doute en France on regarderoit comme abusive ; l'Evêque défend au Curé de résigner ou de permuter son bénéfice, ni d'en disposer d'aucune autre maniere que par une démission pure & simple entre les mains du Séminaire. Il est vrai que les résignations, permutations, indults, préventions, grades, regrès, & autres façons de disposer des bénéfices, reçues en France, sont inconnues en Canada ; l'éloignement de Rome les rend impraticables. Le bien de la Colonie semble demander qu'on n'y laisse pas ouvrir cette source intarissable de procès ; rien dans les commencemens n'eût été plus opposé à la dépendance absolue qu'on vouloit faire régner dans le Clergé, jusqu'à ne donner aux Curés que de simples commissions. Je doute même que la Cour les y laisse jamais introduire,

puiſqu'elle ſupprime juſqu'au patronage laïque, quoiqu'elle ne manque pas à la vacance du ſiége d'exercer le droit de régale dans toute ſon étendue, ce qui ne paroît pas fort conſéquent.

On trouve dans ce même acte une autre clauſe encore moins réguliere. M. de Laval s'y réſerve, à lui & à ſes ſucceſſeurs, à titre de redevance, trois écus d'or & une livre de cire payable chaque année par le Curé à la fête de de la Conception. On a de la peine à comprendre comment un Prélat auſſi pieux & auſſi éclairé a pû regarder une portion de ſon troupeau comme une eſpece de fief, & un coopérateur de ſon miniſtere comme un vaſſal qui peut être tenu à quelque redevance, à moins qu'on ne diſe qu'ayant donné tout ſon bien au Séminaire, à la charge d'entretenir le Curé, ſans s'être réſervé la nomination de la cure, il a voulu à titre de fondateur faire reconnoître ſa libéralité. Quoi qu'il en ſoit, ce tribut peu honorable, qui n'étoit pas dans la premiere érection, que celle-ci ne faiſoit que renouveler, non plus que dans les deux premieres unions au Séminaire & au Chapitre, ce tribut a été aboli & n'a jamais été payé.

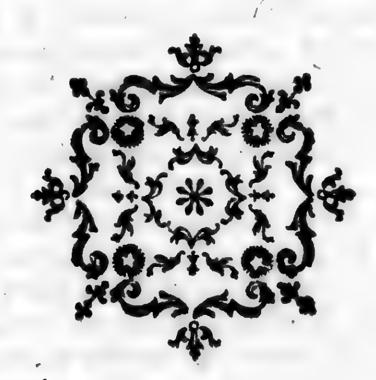
Comme cette union fut faite ſur la démiſſion du Chapitre par une ſimple ordonnance de l'Evêque, ſans enquête ni aucune autre formalité, elle a penſé déjà deux fois être renverſée, & il eſt à craindre que dans la ſuite ce ne ſoit la matiere de quelques grand procès. Cela eſt arrivé. En effet le Séminaire & le Chapître plaident au Conſeil du Roi depuis pluſieurs années, je ne ſais quel en ſera le ſuccès. A la mort de M. Thibout, Curé, le Chapitre réclama la cure, il prétendit que la paroiſſe ayant été ſupprimée & unie au Chapitre par la bulle même d'érection de l'Evêché, le Prélat ne pouvoit, ſans le conſentement du Pape, détruire ſon ouvrage contre les diſpo-

sitions d'une bulle sur laquelle étoit fondée sa propre autorité ; que la démission n'ayant pas été légitimement acceptée, ni l'union régulierement faite, le Chapitre rentroit dans son droit primitif. Ce procès fut assoupi ; le sujet proposé par le Séminaire étant agréable à tout le monde, le Chapitre lui fit titre de son côté, aussi-bien que le Séminaire, & pour contenter les deux patrons on prit possession en vertu de deux titres, sans préjudice des droits respectifs. A la mort de M. Boulard, Curé, M. Dosquet, Evêque, s'opposa à la nomination du Séminaire : il prétendit que l'union étant nulle par les mêmes raisons qu'avoit autrefois opposées le Chapitre, & la démission du Chapitre n'ayant été ni ne pouvant être révoquée, il étoit en droit de l'accepter, & de faire l'union dans les formes, ou de séparer totalement la cure, comme auroit pû faire M. de Laval, puisque tout étoit entier par rapport à lui. Le Chapitre n'ayant plus aucun droit depuis sa démission, & le Séminaire n'en ayant encore aucun à cause de la nullité de l'union, le Chapitre ne fit aucune démarche. J'en étois alors Doyen, & j'avois été nommé Curé par le Séminaire, & le Prélat m'offroit son titre ; mais le Séminaire, pour ne pas risquer son droit, ne vouloit pas que je l'acceptasse, & prétendoit que je ne fisse valoir que le sien. Je ne voulus pas le bénéfice, & la démission de son évêché, que fit bien-tôt après M. Dosquet, termina le différent. Son successeur ne fit aucune difficulté, & M. Plante, nouveau pourvû, prit possession sans obstacle. C'est depuis sa mort que le procès entre le Chapitre & le Séminaire a été renouvelé & se poursuit au Conseil.

Cependant l'union de la cure au Séminaire fut confirmée à l'occasion de l'augmentation de la paroisse. M. de S. Valier étant venu en Canada

en

en 1685, obtint de M. le Gouverneur un emplacement dans la baſſe ville pour bâtir une Egliſe ſuccurſale. Il la donna au Séminaire pour la desſervir comme tout le reſte, & confirma par une ſimple ordonnance, ſans autre formalité, l'union faite par ſon prédéceſſeur. Le Roi la confirma encore par lettres patentes du mois de décembre 1697, enregiſtrées au Conſeil de Quebec ſans aucune procédure. Le Séminaire a toûjours exercé ſon droit de nomination depuis la mort de M. de Bernieres premier Curé. M M. Dupré, Thibou, Boulard, Plante, ont ſucceſſivement joui ſans trouble, aux deux difficultés près dont je viens de parler, qui n'ont point eu de ſuite. Les Curés ont toûjours été regardés comme le ſecond Directeur ou premier Aſſiſtant de la maiſon : ils en ont été pluſieurs fois Supérieurs, & le Séminaire a continué de donner du ſecours à la Paroiſſe. Elle eſt fort bien ſervie.



LIVRE ONZIEME.

LA colere céleste s'est souvent manifestée par des prodiges surprenans, comme des cometes, des méthéores, des tremblemens de terre. La ruine de Samarie, de Jérusalem, de Rome, ont été précédées de ces tristes présages. Sans doute la superstition des peuples les exagere ordinairement, & souvent en imagine ; mais on ne peut disconvenir qu'il n'y en ait de réels. Les Philosophes s'efforcent de les expliquer physiquement, & sans doute la plûpart n'ont rien que de naturel, quoiqu'il y ait quelque chose de bien singulier dans l'assemblage des circonstances qui les caractérisent ; mais il en est certainement où toute la sagacité philosophique est forcée de recourir à la main de Dieu. Tels sont ceux qui arriverent en Canada après le départ de M. de Laval en 1662 & 1663 : les monumens en subsistent encore, & apparemment subsisterout pendant bien des siecles ; la géographie & l'hydrographie sont en bien des endroits considérablement changées, on ne connoît plus les anciennes cartes.

Quel que soit le principe de ces prodigieux événemens, il est certain que la corruption des mœurs étoit alors extrême en Canada, malgré les vertus héroïques des Missionnaires & des Sauvages convertis. Si la justice divine avoit à sévir, jamais il ne fut de temps où on le méritât davantage. Il venoit même de s'ouvrir une source du plus affreux désordre dans la traite de l'eau-de-vie, dont nous parlons ailleurs, ce qui avoit été un des motifs du voyage du Prélat en France. Dieu en tira sa gloire, & ces prodiges opérerent dans les cœurs des chan-

gemens merveilleux qui firent regner la piété pendant bien des années. Heureux, si elle s'y étoit toûjours soûtenue avec la même ferveur! Il est vrai que M. de Laval ne fut pas témoin de ces événemens, il étoit alors en France; mais ils entrent dans son histoire. Le public les regarda comme une punition du mépris qu'on faisoit de ses ordonnances, & ils méritent par leur singularité de n'être pas ignorés. Nous les tirons des Lettres de la Mere de l'Incarnation & de l'Histoire générale du P. Charlevoix. Le plus effronté Pyrrhonien ne sauroit s'inscrire en faux contre des faits si frappans, si publics, si constatés, dont les François & les Sauvages furent également témoins & effrayés, & dont il subsiste encore bien des preuves.

Pendant l'automne de 1662 on vit voler dans l'air quantité de feux sous différentes figures fort bizarres. Sur Quebec & sur Montréal il parut une nuit un globe de feu, qui jetoit un grand éclat à Quebec; il ne fit que passer à Montréal: il sembloit s'être détaché de la lune; il fut accompagné d'un bruit semblable à celui du canon, & après s'être promené dans l'air l'espace de trois lieues, il alla se perdre derriere la montagne. Le 7 janvier suivant une légere vapeur s'éleva du fleuve, & frappée des premiers rayons du soleil devint transparente; elle avoit pourtant assez de corps pour soûtenir deux parélies qui parurent aux deux côtés de cet astre. Ainsi l'on vit comme trois soleils rangés sur une ligne horizontale, éloignés les uns des autres en apparence de quelques toises, & chacun avec son iris, dont les couleurs variant à chaque instant, tantôt étoient semblables à celles de l'arc-en-ciel, & tantôt d'un blanc lumineux, comme s'il y avoit eu derriere un grand feu. Ce spectacle dura deux heures entieres, il recommença le 11, mais fut moins sensible.

Ce ne fut là que le commencement. Près d'un mois après & le 5 février, sur les 5 heures & demie du soir, le ciel étant fort serein, on entendit dans toute la ville de Quebec un bruit semblable à celui que fait un grand feu, & un bourdonnement épouvantable, comme si un grand nombre de carrosses rouloient avec impétuosité sur le pavé. Bien-tôt après on entendit sous terre & sur la terre le bruit d'une mer en fureur dont les vagues se brisent; on entendoit de toutes parts comme une grêle de pierres sur les toîts & sur les murailles, & des éclats pareils à celui que feroient des montagnes, des rochers, & des pieces de marbre qui viendroient à s'ouvrir & à se briser. Plusieurs s'imaginoient entendre des cris des Sauvages, & se persuaderent que les Iroquois venoient fondre de toutes parts sur la colonie. Une poussiere épaisse, qui s'éleva en même temps & voloit de tous côtés, fut prise pour de la fumée, & fit craindre un embrasement universel.

Cependant tout le monde surpris & épouvanté à l'excès, sortit de tous côtés des maisons, & couroit les rues, sans savoir où aller; mais on fut bien plus étonné lorsque l'on sentit le tremblement de terre. Tous les édifices furent secoués avec tant de violence, que les toîts touchoient presqu'à terre, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, comme un navire dans les plus forts roulis; les clochers paroissoient agités comme le mât d'un navire, ou comme les roseaux quand il fait grand vent; toutes les cloches, tous les timbres des horloges sonnoient confusément, sans qu'on y touchât; les portes des maisons s'ouvroient d'elles-mêmes, & se refermoient avec un grand fracas; les pieux des palissades ne faisoient que sautiller, & tout cela dans une horrible confusion des meubles qui se bouleversoient, des pierres qui tom-

boient des murs qui se fendoient, des planchers qui se séparoient, des cheminées qui s'écrouloient. Les animaux couroient par-tout comme furieux, & poussoient des cris & des hurlemens effroyables, & aussi-bien que les hommes paroissoient comme frappés de la foudre. On n'entendoit par-tout que des cris & des lamentations, on ne voyoit que terreur & désespoir.

Les campagnes n'étoient pas moins affreuses; quelque part qu'on allât, on rencontroit ce que l'on fuyoit, on ne voyoit que des précipices, & l'on s'attendoit à tout moment à en voir ouvrir de nouveaux sous ses pieds. Les arbres s'élançoient en l'air avec autant de roideur que si une mine avoit joué sous eux, on en trouva qui s'étoient replantés par la tête, d'autres s'entrelaçoient comme des fagots. Plusieurs personnes en ayant voulu embrasser pour s'y tenir ferme, ils en étoient secoués avec violence, & jetés au loin après avoir été rudement frappés, ce que les Sauvages attribuoient à quelque démon leur ennemi caché dans l'arbre. Sur la côte du sud du fleuve S. Laurent on voit encore ce qu'on appelle dans le pays l'*abbatis du diable*, c'est-à-dire que sur trois lieues de front, sur plus de cent lieues de longueur, tous les arbres de cette immense forêt furent abbatus, & ne se sont jamais relevés. Des montagnes entieres se déracinerent, & allerent se placer ailleurs; plusieurs s'enfoncerent si bien, qu'on ne voit plus qu'une plaine à leur place, & qu'on ne trouvoit plus les arbres même dont elles étoient couvertes; ailleurs au contraire on en vit naître & s'élever bien haut en mille endroits des rochers renversés, des terres remuées, des forêts détruites, des arbres enfoncés jusqu'à la cime.

Les eaux n'étoient pas un théatre moins affreux de la colere divine; on n'y étoit pas plus en sûreté

que sur la terre : les glaces qui couvroient alors les rivieres se fracasserent en s'entrechoquant ; de gros glaçons furent lancés en l'air, & de l'endroit qu'ils avoient quitté, on voyoit jaillir quantité de sable & de limon. Plusieurs fontaines & petites rivieres furent desséchées ; il yen eut dont on ne pût même distinguer le lit où elles avoient coulé. Dans d'autres endroits on vit couler de nouveaux torrens & de nouvelles fontaines. Ici les eaux devenoient rouges, là elles paroissoient jaunes, ailleurs elles se trouverent ensouffrées ; mais rien ne surprit d'avantage que de voir le grand fleuve S. Laurent, qui ne change jamais ni par la fonte des neiges, dont toutes les autres rivieres sont changées, ni par plus de cinq cens rivieres ou fontaines qui s'y déchargent, changer tout-à-coup, prendre une couleur blanchâtre depuis Quebec jusqu'à Tadoussac, c'est-à-dire l'espace de trente lieues ; ce qui dura pendant huit jours. A moitié chemin de Tadoussac à Quebec deux montagnes s'applatirent, & des terres qui s'en étoient éboulées il se forma une pointe qui dure encore, qui avance un demi-quart de lieue dans le fleuve. Des François qui venoient de Gaspé dans une chaloupe, étant vis-à-vis du Saguenai, furent fort étonnés de voir leur chaloupe aussi agitée que si elle eût été dans la mer la plus orageuse, quoiqu'il ne fit aucun vent, surpris d'une chose si singuliere, ils jetterent les yeux du côté de la terre, & ils apperçûrent une montagne qui, selon l'expression du Prophete, bondissoit comme un belier, puis tournoya quelque temps agitée du mouvement d'un tourbillon, s'abaissa ensuite & s'abyma, & disparut entierement. Un navire qui la suivoit eut beau prendre le large, il n'en fut pas moins tourmenté ; les matelots les plus assurés ne pouvoient s'y tenir de bout comme dans les plus grands roulis, & le

Capitaine ayant fait jeter une ancre, le cable cassa. On a trouvé depuis dans la riviere de Saguenai, à plus de cent lieues de son embouchure, une montagne qui avoit été transportée au milieu de son lit, & qui en a détourné le cours & formé en cet endroit un rapide fort dangereux. Au-dessus & au-dessous de Quebec le grand fleuve se détourna d'une partie de son lit, demeura à sec, & ses bords les plus élevés s'affaisserent en quelques endroits jusqu'au niveau de l'eau, qui resta plus de trois mois bourbeuse & de couleur de souffre. Ces changemens de lit ou de rivage ont formé ou détruit plusieurs ances sur le fleuve. Il y eut vis-à-vis du cap Tourmente de si grandes avalaisons d'eau, qui couloient du haut des montagnes, que tout ce qu'elles rencontrerent fut enlevé.

L'air eut aussi ses phénomenes : on y entendoit un bourdonnement continuel, il y paroissoit des flammes de toutes sortes de figures, les unes de piques, les autres de lances, & des brandons allumés tomboient sur les toîts sans y mettre le feu. Près de Quebec un feu d'une grande lieue d'étendue parut en plein jour venant du nord, traversa le fleuve, & alla se perdre dans l'isle d'Orléans : On a vû dans l'air un feu en forme d'homme jetant des flammes par la bouche, beaucoup de spectres & de fantômes portant en main des flambeaux, & jetant des globes dessus de temps en temps. Des voix plaintives augmentoient la terreur, & se mêloient à une confusion de plaintes & d'hurlemens. Des marsouins, ou vaches marines, furent entendues mugir devant les Trois rivieres, où jamais aucun de ces poissons n'avoit paru, & ces mugissemens n'avoient rien de semblable à ceux d'aucun animal connu. Au milieu de tous ces phénomenes, les Sauvages, suivant leurs idées grossieres, s'imaginoient que

les ames de leurs ancêtres vouloient retourner dans leur ancienne demeure, ou de mauvais esprits qui passoient dans l'air, & là-dessus ils se mettoient à hurler pour leur faire peur, prenoient leurs fusils, & en faisoient des décharges pour les chasser. On voyoit s'élever des vapeurs ensouffrées & des fumées épaisses : du côté de Tadoussac il plût de la cendre pendant six heures en si grande quantité, que sur la terre & dans les barques il y en avoit plus d'un pouce d'épais, comme si le feu enfermé dans la terre avoit fait jouer quelque mine, & par quelque ouverture avoit jeté ces cendres, qui sembloient du sel brûlé, à peu près comme aux environs du mont Vesuve on en voit souvent la terre couverte.

La nouvelle Angleterre & la nouvelle Belgique ne furent pas plus épargnées que le pays François & Sauvage, & dans toute l'étendue de trois cens lieues de l'orient à l'occident, & de plus de cent cinquante du midi au septentrion, la terre, les fleuves les rivages de la mer, furent long-temps, mais par intervalle, dans cette agitation que le Prophete nous représente lorsqu'il raconte les merveilles qui accompagnerent la sortie d'Egypte du peuple de Dieu, & tout le monde dans cet état que l'Evangile nous annonce, séchant de crainte dans l'attente d'une mort prochaine & d'un malheur universel.

Les effets de ce tremblement furent variés à l'infini, jamais peut-être on n'eut plus sujet de croire que la nature se détruisoit, & que le monde alloit finir. La premiere secousse dura demi-heure sans discontinuer; trois heures après sur les huit heures il y en eut une seconde aussi violente que la premiere, & dans l'espace d'une demi-heure il y en eut deux autres. Quelques-uns en compterent dans la nuit suivante jusqu'à trente-deux,

dont plusieurs furent très-fortes. Le lendemain, sur les trois heures du matin, il y en eut une très-rude, qui dura long-temps : dans les intervalles on étoit sur terre comme dans un vaisseau qui est à l'ancre continuellement agité, & on sentit un mouvement de trépidation & comme du poulx intermittant avec des redoublemens inégaux ; on entendoit en marchant, & en frappant la terre, un bruit soûterrein, comme on entend raisonner les voûtes & les grandes concavités quand on marche ou qu'on frappe dessus. Les secousses étoient tantôt précipitées par élancement, tantôt c'étoit une espece de balancement plus ou moins fort; elles étoient quelquefois fort brusques, quelquefois elles croissoient par degrés ; l'agitation étoit ordinairement moindre sur les montagnes, mais on y entendoit sans cesse un grand tintamarre. Peut-être que la frayeur & le trouble, l'horreur de la nuit & du spectacle, grossirent les objets & les multiplierent ; mais il est certain qu'aucune de ces secousses ne finissoit sans laisser des effets sensibles, & que ces effets en mille endroits ont été prodigieux ; il est certain encore que la plûpart des gens ressentirent ces soulevemens de cœur & d'estomac, ces tournemens de tête, ces abattemens & ces dégoûts, en un mot ce mal de mer que l'agitation du vaisseau fait éprouver à tous ceux qui n'y sont pas accoûtumés.

La merveille fut que dans un si étrange bouleversement, qui dura plus de six mois, personne ne périt, personne ne fut blessé. Dieu vouloit sans doute convertir le pécheur, & non pas le perdre. Aussi vit-on par-tout de grandes conversions, même parmi les Sauvages. Les Confesseurs, obligés de passer tout le jour au confessionnal, ne pouvoient suffire aux confessions générales que chacun vouloit faire, & que la plûpart faisoient les larmes

aux yeux, & la componction dans le cœur. Des pécheurs scandaleux avouoient publiquement les abominations de leur vie : il se fit une foule de restitutions, les ennemis se réconcilierent, les mauvais commerces cesserent, les jeûnes, les macérations, les aumônes, les pélerinages, la fréquentation des sacremens, rien ne fut oublié pour appaiser la colere de Dieu ; les Eglises ne désemplissoient pas, & on ne pouvoit modérer la ferveur générale, sur-tout pendant long-temps il ne fut plus question de cet odieux trafic des boissons enivrantes, qui avoient été la première source du mal, & auquel, d'une voix unanime, tous les Sauvages Chrétiens l'attribuoient.

Le ciel se laissa fléchir enfin, & tous ces phénomenes cesserent ; mais quoique tout eût recouvré sa premiere tranquillité, on ne se croyoit pas encore au bout de tous ces maux, & il fallut bien du temps pour calmer tous les esprits. Plusieurs craignoient que les feux soûterreins qui avoient causé de si grandes agitations, n'eussent brûlé la terre, & ne l'eussent mise pour long-temps hors d'état de rien produire, outre que les exhalaisons brûlantes avoient causé une si grande sécheresse, que tout avoit jauni dans la campagne, & qu'après les secousses faites, il y eut des pluies si abondantes qu'on avoit sujet d'appréhender que tous les grains ne fussent pourris ; mais on fut agréablement trompé, & jamais la récolte n'avoit été plus belle. On s'étoit encore attendu que tant de terre remuée, tant d'exhalaisons dans l'air, de si grandes révolutions dans les eaux, de si grandes agitations dans les corps, causeroient des maladies dangereuses ; cependant il n'y eut jamais moins de malades. Peu à peu la tranquillité revint, & le pays reprit sa premiere forme, excepté dans les endroits où les dérangemens avoient

été si considérables, qu'il n'eût pas moins fallu qu'un nouveau tremblement de terre pour les rétablir, les montagnes resterent où elles avoient été transportées, les rivieres ne retournerent point dans leur ancien lit, celles qui avoient disparu ne reparurent plus, & les nouvelles continuerent de couler, & parmi les isles qui s'étoient nouvellement formées, quelques-une subsisterent & s'accrûrent même avec le temps par le limon qui s'y attaché, & des arbres qui s'y arrêterent; mais les autres se disperserent peu à peu par la force du courant. Un des plus considérables effets, c'est l'accroissement de l'isle au Coudre, qui est à moitié chemin de Tadoussac à Quebec, & d'un gouffre profond & très-dangereux, qui se forma aux environs, & dont les anciens voyageurs ne parlent point du tout.

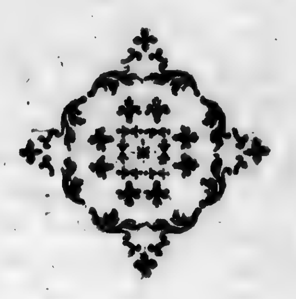
Tous ces événemens avoient été prédits à l'avance; dès le commencement de février il s'étoit répandu un bruit sourd qu'il y auroit bien-tôt un tremblement de terre dont on n'avoit pas d'exemple dans l'histoire, & ce bruit étoit fondé sur les discours d'une personne éminente en piété qui s'en étoit ouverte à un petit nombre de ses amis, & qui se donnois de grands mouvemens pour engager tout le monde à calmer par la pénitence le courroux du ciel irrité. Le 3 du même mois une Algonquine, fervente Chrétienne, étant la nuit dans sa cabane, éveillée & assise sur son lit, entendit une voix bien distincte qui disoit que *dans deux jours il arriveroit des choses inouies.* Le lendemain étant dans la forêt avec sa sœur, elle entendit encore très-distinctement la même voix, qui lui dit, *demain entre cinq & six heures du soir la terre tremblera d'une maniere terrible.* Elle rapporta ce qu'elle avoit entendu à ceux de sa cabane, qui se mocquerent d'elle. Une jeune fille

de la même nation, qui menoit une vie toute angélique, & avoit été miraculeusement guérie d'une maladie jugée incurable par les Médecins, vit en songe, la nuit du 4 au 5, la Mere de Dieu, qui lui marquoit toutes les circostances de ce tremblement. Le soir du 5, peu de temps avant que le tremblement commençât, elle parut hors d'elle-même, & se mit à crier plusieurs fois de toute sa force, *ce sera bien-tôt*, à peu près comme l'historien Joseph le rapporte de cet homme qui annonça la ruine de Jérusalem. Tous ceux qui entendirent cette fille furent saisis d'horreur & de crainte.

La Mere de l'Incarnation dont nous parlons ailleurs fort au long, & à qui ses vertus, ses travaux, ses lumieres, ses ouvrages, ont assuré l'estime & la vénération de tout le monde, avoit reçû du ciel plusieurs avis, dont elle avoit fait part au P. l'Allemand son Directeur. Le 5 février, étant en oraison, sur les cinq heures & demie du soir, elle vit le Seigneur extrêmement irrité contre le Canada, & se sentit entraînée par une force supérieure à lui demander justice des crimes qui se commettoient. Tout ce qu'elle pouvoit faire, c'étoit d'offrir à Dieu de ferventes prieres, afin que sa justice ne fût pas sans miséricorde, & qu'en frappant les corps, elle voulût bien faire grace aux ames : *Un moment après j'eus*, dit-elle dans ses lettres, *un pressentiment ou plûtôt une assurance infaillible que la vengeance divine étoit prête à éclater, & que le mépris que l'on faisoit des ordonnances de l'Eglise en étoit la principale cause.* Elle apperçut aussi quatre démons furieux & enragés aux quatre coins de la ville de Quebec, qui agitoient la terre avec tant de violence, qu'ils sembloient vouloir tout renverser, & une personne au milieu d'eux, d'une beauté admirable & d'un port

port majeſtueux, qui de temps en temps lâchoit la bride à leur fureur, & la retenoit quand ils étoient ſur le point de tout perdre. Elle entendoit la voix de ces démons qui diſoit : *Voilà bien du monde effrayé, nous prévoyons qu'il y aura beaucoup de converſions ; mais cela ne durera guere, nous trouverons bien le moyen de ramener le monde à nous.* Une autre fois, étant devant le S. Sacrement pour tâcher d'appaiſer la colère de Dieu, & s'offrant à être la victime de tout le peuple, elle fut ſaiſie de frayeur à l'aſpect d'une perſonne pleine de majeſté & de puiſſance, ſur l'habit de laquelle étoient écrites de toutes parts ces paroles, *quis ut Deus?* Elle portoit une balance dans une main, & de l'autre trois flèches, au bout deſquelles étoient écrites ces paroles, *impieté, impureté, défaut de charité.* Une autre fois étant en oraiſon, elle apperçût dans ſa chambre une lueur qui repréſentoit une épée nue, & en même temps elle entendit une voix éclatante qui diſoit, *ſur qui, Seigneur, ſur qui?* Elle n'entendit point la réponſe, mais une foule de voix confuſes qui pouſſoient des plaintes & des hurlemens. Quelques ſurprenantes que ſoient ces viſions, dont chacun croira ce qui lui plaira, deux choſes ſont inconteſtables, l'une, c'eſt qu'elles n'ont pas été faites après coup, mais qu'elles ont été connues avant l'événement ; l'autre, que cet événement n'a été que trop réel & trop affreux, & qu'il ne pouvoit être prévû, & qu'à en juger par l'effet qu'il produiſit, il a tout l'air d'un avertiſſement du ciel. Il n'eſt pas rare que la miſéricorde divine en pareille occaſion avertiſſe les coupables que la juſtice de Dieu eſt prête à les punir, afin qu'ils préviennent par la pénitence les châtimens qui les menacent. Les Hiſtoires ſaintes ſont pleines de

ces traits de bonté, qui nous font voir, que Dieu ne veut point la mort du pécheur, & qu'il ne tient pas à lui qu'une ſincere pénitence ne le ramene. Nous allons reprendre l'hiſtoire de la vie du ſaint Prélat & des affaires publiques qui ſe paſſerent de ſon temps, auxquelles il eut quelque part.



LIVRE DOUZIEME.

LES Jésuites ont les premiers porté la foi dans l'Amérique septentrionale, puisqu'ils ont été les premiers au Port Royal, à l'Acadie, à Pentagoet ; mais les Récollets sont les premiers qui l'ont apportée dans le Canada, proprement dit. M. de Champlain, Gouverneur général sous cinq Vice Rois différens * les y amena. Le sieur Nouel, un des associés de la compagnie, fort attaché à ces Peres, les lui proposa. La pauvreté dont ils font profession, qui dans la suite les en exclut pendant plusieurs années, les fit préférer d'abord aux autres Religieux. M. de Champlain crut qu'une Colonie naissante & fort pauvre, qui ne pouvoit fournir aucun revenu, seroit moins chargée par des Missionnaires qui vivent d'aumônes. Ses successeurs penserent au contraire que des mendians sont toûjours à charge au public, & qu'il valloit mieux avoir une Communauté capable de posséder des fonds avec qui on en est quitte une fois pour toutes, en lui faisant des concessions qu'elle cultive à son gré. Les Récollets se chargerent de bâtir un Séminaire, c'est-à-dire un College pour élever la jeunesse, selon le langage du temps ; car quoique sans doute on eût cultivé avec plus de soin les enfans qui auroient eu des dispositions pour servir l'Eglise, on ne pensoit guére alors à former un Clergé. Le Prince de

* *Le Prince de Condé, le Maréchal de Thémines, le Comte de Soissons, le Duc de Montmorenci, le Duc de Levis-Ventadour.*

Condé, Vice-Roi, donna pour cet établissement cinq cens écus sur la gratification qu'il avoit reçûe de la Compagnie, & la Compagnie se chargea d'entretenir les Religieux jusqu'à ce que le Séminaire fût bâti.

Le P. Jean Dableaux, Gardien, deux Prêtres & un Frere, tous de la province de Paris, à laquelle cette Mission fut attribuée, partirent de Honfleur, port de mer de Normandie, avec M. de Champlain au mois d'avril 1615. La traversée fut heureuse, ils arriverent à Tadoussac le 25 de mai suivant, & y célébrerent la premiere messe qui ait été dite en Canada. Ils y firent peu de séjour & continuerent leur route jusqu'à Quebec, où ils s'établirent. La petite Colonie dont M. de Champlain avoit jeté les fondemens, étoit composée d'une cinquantaine de personnes, hommes, femmes ou enfans. Les années suivantes il vint quelques autres Religieux qui formerent une Communauté. On bâtit une Chapelle, que ces Peres, selon l'esprit de leur Ordre, dédierent sous le nom de l'immaculée Conception de la sainte Vierge: c'est aujourd'hui la Paroisse. Ils songerent à se loger; M. de Champlain leur donna un bel emplacement à un quart de lieue de Quebec, sur la riviere S. Charles. Ils y bâtirent un couvent sous le nom de Notre-Dame des Anges, où ils se proposoient de faire le College, ce qui n'a pas eu lieu. Au reste ils choisissoient mal; cet éloignement de Quebec étoit incommode. Ils le sentirent dans la suite, & voulurent s'établir dans la ville, mais ils y trouverent de grandes difficultés. Comme alors rien n'étoit défriché aux environs de Quebec, & que l'emplacement étoit une belle prairie, ils le préférerent à une situation plus commode.

Les Récollets firent d'abord les fonctions curiales

à Quebec, à Tadoussac & aux Trois-Rivieres, & les continuerent jusqu'en 1629. Ils furent faits prisonniers par les Anglois & amenés en Angleterre. Pendant ces quatre années, ils se répandirent parmi les Sauvages avec beaucoup de zele & de charité, baptiserent plusieurs enfans, firent quelques prosélites dont la plûpart ne persévérerent pas; mais la difficulté d'apprendre la langue, & le peu de fruit qui se faisoit dans ces premiers temps, les obligerent de revenir à Quebec. La mort leur enleva le P. Pacifique Duplessis, fort bon Religieux, qui instruisoit les enfans aux Trois-Rivieres, & qui fut généralement regretté. Les Sauvages en firent périr un autre. Le P. Nicolas Viel revenant à Quebec, après avoir demeuré deux ans parmi les Hurons, se mit dans un canot avec des Sauvages qui y venoient aussi. Ils prirent leur route par la riviere des Prairies. C'est un bras du fleuve S. Laurent qui sépare l'isle de Montréal de l'isle Jesus. Au milieu de ce canal assez étroit, on trouve un rapide dangereux qu'on ne s'expose guere à passer. Au lieu de faire un portage de quatre à cinq cens pas, ces barbares se hasarderent de le passer en canot. Le canot tourna, les Sauvages se sauverent à la nage, mais le Récollet se noya. On ne douta point que peu affectionnés, comme ils étoient à ce Religieux, ils n'eussent pris cette route pour le faire périr, sous prétexte du naufrage qui étoit comme inévitable. Ils se saisirent de ses effets, & ne s'embarrasserent point de s'excuser. Cet accident a fait donner à ce rapide le nom de saut au Récollet, qu'il porte encore. Le Frere Pacifique avoit rendu un grand service à la Colonie. Huit cens Sauvages mécontens s'étoient assemblés auprès des Trois-Rivieres dans le dessein de détruire tous les François. Il en fut averti, & en donna

avis à propos. On se tint sur ses gardes. Il manœuvra de son côté si bien qu'il gagna plusieurs Sauvages & les amena tous enfin à une réconciliation sincere.

Les Jésuites vinrent vers ce temps-là se joindre aux Récollets pour travailler à la conversion des Sauvages ; mais la guerre renversa bien-tôt tous leurs pieux desseins. L'Amiral Davidkent s'empara de l'habitation de Quebec. Par un des articles de la capitulation, les Récollets & les Jésuites eurent la liberté d'emporter les vases sacrés & leurs livres ; mais la Chapelle & leurs deux maisons furent pillées. On les amena en Angleterre, d'où ils passerent en France. Ce malheur decouragea les Récollets. Quoique l'habitation de Quebec fut rendue à la France trois ans après, ils ne reparurent plus en Canada que quarante ans après. Il n'y en avoit point quand M. de Laval y vint, & plusieurs particuliers s'étoient emparés de leur terrein & de leur Monastere, qu'ils eurent dans la suite assez de peine à se faire rendre. Les Jésuites à la paix prirent la place vacante, & commencerent l'Eglise qui subsiste aujourd'hui. M. de Laval n'y trouva qu'eux quand il en prit le gouvernement.

Les progrès que faisoient le Clergé & les Jésuites réveillerent l'attention des Récollets. Quatre Religieux croyant la Colonie assez bien établie, pour n'avoir plus à craindre les Anglois, s'embarquerent pour la Nouvelle France au mois de juin 1669. La traversée ne fut pas heureuse, ils firent naufrage près du port. La Compagnie du Canada ne les avoit vû partir qu'avec peine, pour ne pas surcharger la Colonie par une Communauté de mendians qu'on auroit beaucoup de peine à nourrir ; les oppositions se renouvellerent lorsqu'après le naufrage on avoit proposé un second

embarquement, mais M. Talon, qui revenoit à Quebec en qualité d'Intendant, applanit tous les obstacles, & obtint le consentement de la Compagnie. C'étoit leur protecteur déclaré; six Récollets arriverent avec lui à Quebec au mois de juillet 1670. M. Talon se servit de son autorité pour leur faire rendre leur maison & leur terrein; ils y bâtirent un fort joli couvent qu'ils ont depuis rendu à l'Hôpital général, pour s'établir dans la ville, où ils ont un des plus beaux établissemens de la Colonie.

M. de Laval avoit toûjours extrêmement honoré l'état religieux; il étoit étroitement lié avec les Jésuites, mais il ne goûtoit point l'établissement des Récollets en Canada, & il avoit témoigné sa répugnance quand il en entendit parler. Il craignoit que la difference des intérêts & la diversité des principes dans la conduite des ames, si ordinaire entre le Clergé & les Religieux, ne troublât la paix d'une Eglise naissante, où tout tire à conséquence, que les idées d'exemption & d'indépendance dans lesquelles les Religieux mendians sont communément élevés, n'affoiblissent la subordination. Il craignoit enfin que des mendians ne fussent à charge dans une Colonie très-pauvre, où les légitimes Pasteurs avoient tant de peine à vivre & à faire subsister les pauvres qui y étoient sans nombre. La protection décidée de M. Talon augmentoit ces alarmes. Ce Magistrat dans son premier voyage s'étoit montré fort prévenu contre le Prélat & son Clergé, on savoit qu'il amenoit ce nouveau Corps pour le traverser, pour donner à la Colonie des Ministres plus indulgens & à sa dévotion, & des correspondans à la Cour, correspondans dangereux par la facilité qu'ont les Récollets établis à Versailles d'agir auprès des Ministres, ce qu'on a crû depuis avoir plus d'une

fois éprouvé. M. Talon se vantoit de son côté d'avoir enfin apporté la liberté des consciences, & les Récollets ont cent fois déclaré depuis dans leurs discours & dans leurs écrits qu'ils étoient les martyrs de cette liberté, & que c'étoit là l'unique source des persécutions qu'ils souffroient. C'étoit bien clairement annoncer la diversité de conduite.

On se trompoit sans doute de part & d'autre dans ces jugemens mutuels, parce que des deux côtés il régnoit beaucoup de piété. Quoi qu'il en soit, la charité est généreuse. M. de Laval, plein de confiance en Dieu, considérant les besoins d'une Eglise naissante qui n'a jamais trop d'ouvriers, & trouvant du mérite dans ces six Religieux, leur fit & leur fit faire par son Clergé l'accueil le plus favorable, leur procura des secours abondans, leur fournit pendant plus d'un an la nourriture & les meubles, & quoiqu'ils fussent venus malgré lui, il leur donna d'abord quatre Missions, les Trois-Rivieres, l'isle Percée, la riviere S. Jean & le fort appelé depuis fort Frontenac. Ces bons Peres en furent surpris, ils ne cessoient de louer la charité de l'Evêque, & avouoient ingénuement que n'étant venus que pour se battre avec le Clergé, ils ne pouvoient comprendre qu'on eût pour eux tant de bonté. C'étoient de bons Religieux qui furent toûjours unis au Clergé: le caractere de leurs successeurs fut bien différent.

Il falloit avoir un Couvent. Le Roi leur en accorda les lettres patentes avec douze cens livres de pension, à condition de ne pas quêter. C'étoit en vérité trop exiger d'eux, & le Roi apparemment ne s'attendoit pas à être obéi sur cet article. La pension fut payée, mais la quête se fit à l'ordinaire. Il est vrai qu'ils prétendirent que ne pouvant en qualité de Franciscains jouir d'aucune

pension, ces douze cens livres n'étoient données que pour les Missions, & non pour le Couvent, & que c'étoit le Couvent & non les Missionnaires qui faisoit la quête. Les lettres patentes sont datées du camp de Condé, au mois d'avril 1676. On leur rendit l'emplacement qu'ils avoient autrefois sur la riviere S. Charles; ils y bâtirent une maison & une Eglise assez jolie sur les ruines de l'ancienne, où l'Hôpital général est aujourd'hui établi par la vente qu'ils lui en ont faite lorsque M. de S. Valier le fonda. M. Talon en posa la premiere pierre, M. de Laval la bénit.

Cette situation n'étoit favorable ni à la direction ni à la quête; les Pénitentes qui vouloient aller chez eux, & les quêteurs qui venoient en ville, avoient un voyage à faire. Ils songerent donc à se loger dans la ville, & sentant bien que dans un aussi petit endroit qu'étoit alors Quebec, une seconde Communauté de mendians alarmeroit tout le monde, ils se bornerent à demander la liberté de se bâtir une infirmerie, afin d'y mettre leurs malades, qui dans le Couvent n'étoient pas à portée des Médecins ni des remedes. Sur ces représentations ils obtinrent du Roi par lettres patentes du 28 mai 1681, un emplacement dans la haute ville, près de la Cathédrale, appelé la Sénéchaussée. Le 27 octobre suivant ils présenterent leurs lettres patentes à M. de Laval. Ce Prélat leur permit de se bâtir une infirmerie, & d'y dire la messe, portes fermées, en faveur des Religieux malades, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de se rendre au Couvent. L'infirmerie fut bâtie, & M. de Bernieres grand Vicaire alla par l'ordre de l'Evêque y planter une croix.

C'en fut assez pour les Récollets: entre les mains des Religieux tout est un germe fécond. L'infirmerie devint bien-tôt un hospice pour tous

les Religieux sains & malades, & l'hospice devint un Couvent, l'autel pour dire la messe devint une chapelle, & la chapelle une Eglise. Un chœur, & une sacristie l'assortirent. Le dortoir suivit l'infirmerie, le réfectoir & la cuisine accompagnerent le dortoir. Les portes qu'on fermoit d'abord pendant la messe, s'ouvrirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent, & le public y fut reçû. La messe basse devint solemnelle; on donna la communion, on prêcha, on confessa, on célébra la fêtes de l'Ordre, elles furent annoncées par le prédicateur Récollet, & aussi-tôt ils y eurent des indulgences, on eut soin d'élever un clocher, pour servir, disoit-on, aux observances régulieres, mais bien tôt la cloche appela le public aux offices. On fit le catéchisme aux enfans; on prit des pensionnaires laïques. Quelques années après un Récollet étant venu à mourir dans la prétendue infirmerie, M. de Laval fit défendre à la Communauté de l'y enterrer; il offrit même poliment de le faire enterrer à la Cathédrale, ou de le faire solemnellement accompagner par le Clergé à leur Couvent. Les Récollets refuserent tout, enterrerent le mort dans l'hospice, & inviterent par billets toute la ville aux obseques. Malgré tant de raisons de mécontentement, le Prélat, par une charité supérieure à tout, fit faire un service pour le défunt, dont il estimoit la vertu.

Si par toutes ces innovations les Récollets n'avoient voulu que se transporter dans la ville, en abandonnant le Couvent de Notre-Dame des Anges, comme ils ont été depuis obligés de le faire, leur entreprise auroit été plus tolérable; mais ils prétendoient acquérir le second établissement, & former une nouvelle Communauté, sans préjudice de la premiere, & c'est ce qui alarma toutes les maisons Religieuses de la ville de

Quebec. Sur leurs instances l'Evêque, qui d'ailleurs étoit offensé, fit signifier aux Récollets une défense de passer outre dans leur construction, avec ordre de s'en tenir aux termes de la permission qui leur avoit été accordée. Les grands Vicaires dresserent des procès verbaux de l'état des choses. Le Gouverneur & l'Intendant s'efforcerent de les arrêter, on entra même en négociation. M. de Laval offrit d'acheter fort cher leur emplacement, & de rembourser les frais de la construction. Tout fut inutile, & l'ouvrage avança toûjours. Un nouveau Gardien, plus traitable, fit semblant de vouloir le suspendre, & de blâmer ses Religieux; mais deux jours après il répondit qu'il n'étoit pas le maître, & qu'on s'étoit moqué de lui dans le couvent. On devoit s'y attendre, les Religieux mendians sont exempts, un Gardien qui ne fait pas le bien de l'Ordre est désavoué par la Communauté, & rien ne dédommage de la facilité de la direction & de la quête. On vouloit absolument un Couvent en ville, & on acheva de le bâtir. Alors le Prélat révoqua la permission qu'il avoit donnée de dire la messe pour les malades. Ce fut dix-huit mois après le 12 juin 1683. Il ne gagna autre chose que de voir rappeler par leurs Supérieurs tous les Religieux qui étoient dans les Missions, & un refus absolu d'en accorder aucun jusqu'à ce qu'il les eût laissés libres dans leur entreprise.

Le Prélat, indigné de cette conduite, essaya pourtant encore les voies de la douceur, & leur donna mille marques de bonté; il leur fit prêcher la même année le carême à la Cathédrale. Il eut lieu de s'en repentir. Le Prédicateur hasarda des propositions repréhensibles, qui étoient une censure des principes & de la conduite du Clergé. Les grands Vicaires lui en firent des reproches,

mais ne purent l'engager à se rétracter. Son Supérieur, à qui on en fit des plaintes, ne fut pas plus heureux ; mais pour réparer le scandale, il monta lui-même en chaire le dimanche suivant, & expliqua ces propositions d'une maniere satisfaisante ; il ne voulut pas que ce Religieux prêchât, & il acheva de remplir la station. Il le renvoya même en France, mais ce ne fut pas sans peine. Le Gouverneur & l'Intendant vouloient le retenir ; il leur dit résolument : *Il restera, puisque vous le voulez ; mais il restera seul, nous nous en irons tous.* On le laissa partir.

Toutes les bontés de M. de Laval n'ayant produit aucun effet, enfin il leur interdit toutes fonctions ecclésiastiques dans le diocese, & il en écrivit au Roi. Il lui représenta que dans l'état où étoit alors la Colonie & la ville de Quebec, qui avoit tout au plus sept à huit cens habitans, une seconde Communauté de Récollets étoit inutile, puisqu'il y avoit déjà six autres Eglises ; qu'elle y seroit à charge, parce qu'une Colonie si pauvre n'étoit pas en état de nourrir tant de mendians ; qu'elle étoit préjudiciable à l'Hôpital, si nécessaire à la Colonie & presque sans revenu, à qui des mendians, toûjours plus remuans que des Administrateurs, enleveroient toutes les aumônes, & même préjudiciable aux Missions, puisqu'ayant deux Communautés à soûtenir, les Récollets seroient moins en état d'y fournir des sujets ; enfin que la Cathédrale & la Paroisse seroient désertes, soit par l'adresse qu'ont les Religieux d'attirer tout à eux, soit parce qu'il n'y avoit pas assez de monde à Quebec pour en fournir à tant d'Eglises. Le Roi eut égard à ces remontrances, l'année suivante il vint un ordre d'abattre le clocher, ce qui fut exécuté à regret. On proposa des accommodemens, l'Evêque n'en voulut pas ; il fallut obéir. Il leur

rendit

rendit les pouvoirs, & tout le reſte alla ſon train. Enfin pour paix avoir, on leur a laiſſé liberté toute entiere, & ils ſont aujourd'hui transferés dans leur hoſpice. Ce fut en 1693 que M. de S. Valier obtint par accommodement qu'ils ſe contenteroient d'avoir un Couvent dans la ville, & il leur acheta celui de Notre-Dame des Anges, où eſt l'Hôpital général.

Cependant M. de Laval étoit mécontent de quelques Récollets. Malgré l'auſtérité de la réforme, ces Religieux avoient quelques mauvais ſujets parmi le grand nombre de ceux qui travailloient avec édification. La Province de Paris regardoit cette Miſſion éloignée comme une eſpece de décharge, où l'on envoyoit, pour les punir ou pour s'en débarraſſer, ceux dont on n'étoit pas ſatisfait. Ce n'étoit guere le moyen de les corriger; l'autorité des ſupérieurs y eſt moins reſpectée, la liberté, la facilité, l'occaſion du vice, incomparablement plus grande que dans les Couvens de France, où l'on eſt toûjours ſous les yeux d'un Gardien & d'une Communauté régulière. Il n'eſt pas étonnant que dans ces premiers temps il s'en ſoit trouvé qui menoient une vie licentieuſe. Les choſes ont bien changé; on eſt attentif en France à faire un bon choix, & à rappeler ceux qui s'oublient. Je leur dois cette juſtice, pendant le temps de mon ſéjour à Quebec les Récollets édifioient la Colonie, & travailloient avec fruit. J'y ai vû le P. Juſtinien Durand, que je regardois avec tout le public comme un Saint. Dans ces premiers temps même le P. Euſtache Maupaſſant, Gardien, ayant mené une vie peu convenable, la Communauté s'aſſembla, & le dépoſa. Il eſt vrai que ſon ſucceſſeur nommé ayant refuſé ſa charge, & le coupable s'étant reconnu, & ayant demandé pardon en plein chapitre, on lui laiſſa finir ſon temps;

ce qui fait la justification de la Communauté, à laquelle il seroit injuste d'imputer les fautes des particuliers.

Le P. Eustache Maupassant étoit un homme à talens. M. de Laval l'avoit entendu prêcher avec succès à Paris : il crût acquérir en lui un homme de mérite, & l'obtint de ses supérieurs. On le nomma Commissaire (espece de Provincial). M. de Bernieres l'amena en 1673 avec plusieurs Ecclésiastiques. M. le Gouverneur le prit pour son Confesseur, & envoya aux Trois-Rivieres le P. Gabriel, qui l'étoit auparavant. C'étoit un fort bon Religieux, qui alla depuis travailler chez les Sauvages Outaouas, où il fut massacré. Le P. Maupassant, homme intrigant, s'attira M. de Frontenac, & mit sa faveur à profit. Ayant appris la mort de son fils, jeune Officier, tué en France dans un combat singulier (circonstance qu'on ignoroit sans doute en Canada), il poussa la flatterie jusqu'à prononcer son oraison funebre dans un service solemnel que son pere fit faire pour lui.

Les déréglemens des domestiques de M. le Gouverneur, & le scandale qu'ils donnoient à la Colonie, étoient extrêmes : il les ignoroit apparemment, ou ne les croyoit pas, du moins il y paroissoit indifférent, & ne s'offensoit pas des avertissemens qu'on prenoit quelquefois la liberté de lui donner. Mais enfin il se lassa, & se brouilla sans retour avec le Clergé, qui en étoit l'auteur. M. Dudouit, homme du premier mérite, & l'un des Grands Vicaires, crût ne pouvoir mieux s'adresser qu'à son Confesseur pour arrêter le désordre. Il lui ouvrit son cœur, & le pria de se servir de la confiance qu'on avoit en lui, pour ouvrir les yeux à son pénitent. Bien loin d'entrer dans ces vûes charitables, ce Religieux empoisonna tout. M. de

Frontenac ne l'a plus pardonné. Il se déclara ouvertement contre M. Dudouit, & enveloppa dans la disgrace l'Evêque & le Clergé, comme complices, & ne cessa de les persécuter. Le Confesseur entra dans tous ses intérêts, parla en sa faveur jusque dans la chaire. En récompense M. de Frontenac combla de biens les Récollets, & leur fit bâtir une maison à ses dépens. Malgré tout cela la conduite de ce Pere déplaisoit si fort à la Communauté, comme nous l'avons dit, qu'il en fut déposé. Son successeur, par les menaces du Gouverneur, refusa la place, & le coupable rentra en lui même. Cet éclat déplût aux Récollets de Paris ; le délateur qui avoit mené cette affaire, étant revenu en France, y fut mal reçû : cependant l'année d'après le Roi fit revenir le P. Monpassant. Il courut, comme on peut penser, bien des libelles, qui ne servirent qu'à aigrir les esprits. Heureusement tout est fini depuis long-temps, & ces Religieux ont depuis ce temps-là toûjours édifié & servi utilement l'Eglise.

Autre sujet de mécontentement. Les Religieux mendians ont des intérêts à ménager ; l'éducation & la nécessité les y rendent infiniment sensibles. Outre l'affaire de l'hospice, que les Récollets regardoient comme capitale, & qui réveilloit toute leur vivacité, ils entreprirent de former deux autres établissemens, l'un dans la basse ville, ce qui leur auroit donné trois maisons dans Quebec, & l'autre aux Trois-Rivieres. Le Prélat s'opposa à tous les deux. Le second a réussi depuis ; mais le premier a totalement échoué, & pour ôter tout prétexte aux habitans de la basse ville, qui demandoient du secours & en avoient besoin, on leur fit dire la messe chaque fête & dimanche dans une maison particuliere, où l'on pratiqua une Chapelle ; on y bâtit ensuite une Eglise succursale,

où le Curé envoie un Vicaire qui leur fournit tous les secours spirituels. Pour faire réussir tant de projets les Récollets se livrerent à M. de Frontenac, dont ils crûrent la protection nécessaire. Ce Gouverneur vivoit en militaire, & n'étoit rien moins que dévot, & ses domestiques, comme on a dit, étoient fort dérangés. Le Clergé n'imputoit pas sans doute ces désordres aux Récollets, on sait que les avis des Confesseurs ne sont pas toûjours suivis; mais on trouvoit mauvais que connoissant une conduite que personne n'ignoroit, ils se déclarassent par-tout, & même en chaire, ses fades panégyristes. Le Clergé de Canada, plein de ferveur, élevé dans un esprit de zele, & ne négligeant rien pour former une Eglise toute sainte, peut-être étoit-il plus frappé de l'apparence du vice qu'on ne le seroit en France, où la multitude des criminels familiarise presque avec le crime. Ce zele fut le péché irrémissible dont le contrecoup retomba sur l'Evêque & sur le Clergé. Un voyage que fit le Gouverneur en France, ne le changea pas; il rapporta ses préjugés, & dans toutes les occasions fit éclater son mécontentement. Une nouvelle affaire en fournit la matiere.

M. de S. Valier, pour ramener les Récollets & se préparer un épiscopat paisible, avoit montré beaucoup de considération pour eux dès son premier voyage, en qualité de Grand Vicaire, dans le plus grand feu de l'affaire de l'hospice, & quoiqu'il n'eût rien changé aux arrangemens de son prédécesseur, devenu Evêque, il leur accorda ses bonnes graces, parla d'eux au Roi avec éloge, & en 1692 leur obtint des lettres patentes pour un nouvel établissement à Montréal qu'ils avoient entrepris, & les fit nommer Aumôniers des Troupes du pays. Les Récollets par reconnoissance lui accorderent quatorze Religieux à la fois, qui furent

distribués dans les Missions de Canada, du Port-Royal & de Plaisance, où ils firent beaucoup de bien.

Une partie vint à Montréal commencer l'établissement. Le Séminaire de S. Sulpice, entrant dans les vûes de l'Evêque, leur fit l'accueil le plus favorable : il les logea, les nourrit pendant plusieurs mois. On les annonça, on les prôna par-tout avec soin. Le Curé de la paroisse de Ville-Marie en fit l'éloge en chaire, & exhorta tout le monde à leur donner du secours. Le Séminaire en donna l'exemple par de grandes aumônes. Ce sermon fut suivi d'un événement singulier : un enfant de sept à huit ans en fut touché, & n'ayant rien à donner, vendit sa poupée à ses compagnes ; elle en fit cinq à six sols, qu'elle alla fort sérieusement apporter au Gardien des Récollets, pour bâtir, disoit-elle, leur monastere. C'en fut comme la premiere pierre. Dieu bénit cette jeune fille : elle a depuis vécu dans une grande piété, & elle est morte Religieuse Ursuline aux Trois-Rivieres. Sa petite aumône fut un germe fécond : ce Couvent est devenu fort considérable, & ne le cede point au Séminaire.

Mais le calme ne dura pas long-temps. Les Récollets célèbrerent pour la premiere fois avec beaucoup d'appareil une fête de leur Ordre dans leur nouvelle Eglise. Ils inviterent l'Evêque & l'Intendant, qui étoient alors à Montréal, M. de Calieres Gouverneur particulier, le Séminaire, les Jésuites, & toutes les personnes de distinction. Le cérémonial entre l'Evêque, le Gouverneur & l'Intendant a long-temps été une matiere de dispute. Le Roi a terminé tout par un reglement qui entre dans un grand détail. Les honneurs particuliers du Gouverneur de Montréal n'étoient pas réglés : il prétendoit, entr'autres choses, avoir un prie-dieu dans l'Eglise auprès de celui de l'Evê-

que : le Prélat étoit bien éloigné de souscrire aux prétentions de M. de Calieres. Les Récollets, pour lui faire leur cour, peut-être par inadvertence, lui dresserent ce prie-dieu fatal, sur lequel il se mit fierement. L'Evêque, surpris, crut d'abord qu'on avoit voulu le commettre avec le Gouverneur, lui en dit un mot à l'oreille, dont il ne tint aucun compte, & l'office se fit sans bruit. Mais le Prélat ne parut plus à l'Eglise, non plus qu'au repas que donnerent les Récollets. Pendant ce repas plusieurs Dames de la ville, par une pétulence & une curiosité ordinaires au sexe, ayant trouvé la porte ouverte, ou peut-être forcé une foible clôture de pieux, entrerent dans le Couvent, allerent au réfectoir, & quêterent le long des tables. Les Récollets en furent mortifiés, mais le Gouverneur & l'Intendant s'en firent un jeu, & au lieu de les renvoyer, leur firent donner des rafraîchissemens.

Cette aventure fit grand bruit dans la ville, & l'Evêque ne tarda pas à en être instruit ; sans doute on lui exagéra & on empoisonna la chose. Il étoit piqué ; son zele s'anime, & il interdit l'Eglise des Récollets le 13 mai 1694. Ces Peres furent dociles, fermerent les portes, & garderent l'interdit pendant deux mois. Dans cet intervalle l'affaire fut mise en négociation. L'Evêque demandoit que le Gouverneur particulier renonçât par écrit à sa prétention du prie-dieu jusqu'à ce que la Cour eût prononcé. Il le refusa constamment : le Gouverneur général & l'Intendant s'y opposerent aussi, & l'interdit subsista. Mais les Récollets, las d'être en pénitence, inquiets sur la désertion de leur Eglise, animés par leurs confreres de Quebec & par M. de Calieres, qui en étoit l'occasion, crurent avoir assez fait, & cesserent de l'observer. Leur vénérable Discrétoire s'assembla le 16 juillet

1694, & là, disoient-ils, *le saint nom de Dieu invoqué, après avoir beaucoup gémi sur l'injustice qu'on leur a faite, il fut résolu, arrêté & décreté qu'on n'auroit aucun égard à l'interdit, & ordonné, sous peine de désobéissance, au Gardien & à tous les Religieux de faire publiquement leurs fonctions, comme auparavant.* Le décret, scellé du sceau de l'office, fut signifié à l'Evêque, & aussi-tôt exécuté. Les portes de l'Eglise furent ouvertes, le service se fit, les sacremens furent administrés plus solemnellement que jamais. Les Récollets prirent même ce singulier prétexte, qu'ils ne faisoient que suivre les intentions secrettes du Prélat, lequel fâché d'avoir fait tant d'éclat, étoit bien aise qu'on le tirât d'intrigue, & pour son repos n'auroit qu'à dissimuler. Cela pouvoit être vrai. En effet dans ce même temps, par une conduite assez peu conséquente, il approuva quelques Récollets pour travailler ailleurs, sans parler d'interdit, & il leur fit bien des caresses, quoiqu'il n'ignorât ni leur conduite ni le décret de leur Discrétoire.

Cependant un mois après, soit qu'il eût fait de nouvelles réflexions, ou que des gens inquiets, dont les maisons des Grands sont toujours pleines, l'eussent fait changer, il parut irrité à l'excès, leur fit trois monitions juridiques, & prononça un second interdit contre leurs personnes, leur ôtant tout pouvoir de prêcher & de confesser, sous peine d'excommunication, *ipso facto*, les déclare irréguliers pour avoir célébré malgré la censure, & leurs absolutions nulles, même celles données aux Freres & aux Sœurs du Tiers-Ordre. Le Discrétoire s'assembla une seconde fois. C'est là que ces bons Peres lâchant toutes les écluses, font déborder cet océan immense de graces & de privileges par eux rassemblés dans la fameuse bulle *Mare magnum*. Ils mettent sans façon l'Ordre séraphique

au niveau de la Hiérarchie, leurs Provinciaux à côté des Evêques, & se regardent, disent-ils dans leurs écrits, comme les confreres de tant de Papes, Cardinaux, Patriarches, Archevêques & Evêques qui leur donnerent l'être spirituel, & en conséquence par un nouveau décret rendu le 2 octobre 1694, signifié à l'Evêque quelques jours après, le Discrétoire *déclare l'interdit nul dans le fond & dans la forme, & ordonne à tous les Religieux de continuer leurs fonctions.* Il se répand une foule d'écrits, les chaires retentissent d'anathemes, toute la ville n'est occupée que de l'interdit. Les uns regardent les Récollets comme excommuniés, & soûtiennent qu'on ne peut sans péché aller dans leur Eglise : les autres affectent de s'y rendre plus assidûment ; tels furent M. de Calieres personnellement intéressé, & le Gouverneur général, qui vint alors à Montréal, & qui, soit par aversion pour l'Evêque, soit par amitié pour les Récollets, soit par l'intérêt de dignité, prit le parti de son subalterne.

Cette affaire en fit naître deux autres. Malheureusement M. de Quebec avoit donné prise. Il disoit dans sa premiere monition que par charité pour l'honneur de leur Ordre, il n'avoit pas exposé dans l'interdit les vrais motifs qui le faisoient agir. Cette réticence injurieuse offensa les Récollets. Par un écrit qu'ils lui signifierent ils lui donnent formellement le défi de pouvoir rien avancer contre l'honneur de leur Ordre. Le Prélat piqué à son tour, fit dans la derniere monition le détail de ses raisons secrettes, telles qu'étoient l'entrée des femmes dans leur Couvent, & l'amitié trop marquée du Gardien pour le Gouverneur, *amitié*, dit le Prélat, *injurieuse pour le Gardien, & contraire à son devoir, pour des intérêts que tout le monde sait, qu'on n'oseroit exprimer, de peur de faire rougir la*

papier. Cette monition fut publiée au prône, & déclarée nulle par le Discrétoire. Ces termes peu mesurés, ou plûtôt outrageans, choquerent infiniment le Gouverneur, qui fit afficher à tous les carrefours & publier au son du tambour dans toute la ville une protestation pleine d'injures & de menaces contre l'Evêque : il en porta juridiquement sa plainte au Conseil Souverain, & il demanda réparation d'honneur ; mais l'affaire ne fut pas poursuivie en Canada, & elle fut portée à la Cour, où le Prélat se rendit peu de temps après. Les troubles durerent pendant son absence, jusqu'à ce qu'enfin le Roi les termina par son autorité.

Cependant le Gouverneur général, qui prit le parti du Gouverneur particulier, & faisoit par-tout éclater son mécontentement, s'avisa, pour jouer & le Clergé & l'Evêque, de faire représenter chez lui à Quebec la comédie du Tartufe. Il n'y a point en Canada de troupes de Comédiens ; il fallut former des Acteurs & faire des habits. Pendant trois ou quatre mois la maison du Gouverneur fut un théatre, où on les exerça. Toute la ville, ou plûtôt toute la Colonie, y fut invitée, & la piece fut représentée avec tout l'éclat dont on pût s'aviser. Il ne se contenta pas de la faire jouer au château, il voulut que les Acteurs & les Actrices, les Danseurs & les Danseuses, avec les violons, allassent tout habillés la représenter dans toutes les Communautés Religieuses, à l'exception des Récollets. Il les mena d'abord aux Jésuites, où tout le monde entra avec lui, ensuite à l'Hôpital dans la salle des Pauvres, où les Religieuses eurent ordre de se rendre. Il vint enfin au parloir des Ursulines, fit assembler la Communauté, & fit jouer la piece en leur présence. Il voulut de là venir au Séminaire, pour y donner le même spectacle, & mettre le combie à l'insulte. On étoit prévenu, on

alla au-devant de lui pour le prier de n'y pas venir : il n'osa passer outre, & se retira fort mécontent. Les Femmes & les Filles de la Congrégation de la Sainte Famille, élevées dans des principes bien différens, se refuserent constamment à toutes les invitations du Gouverneur : elles ne voulurent être ni actrices ni spectatrices. Toutes les promesses, les menaces, les artifices, que leur résistance même rendoit plus vifs, ne pûrent engager que trois à se trouver à quelque représentation. Elles furent aussi-tôt exclues de la Sainte Famille, ce qui fut pris pour une nouvelle offense.

Il est aisé de comprendre que cette comédie, qui avoit trouvé tant de contradiction quand elle parut en France, n'en trouva pas moins en Canada, sur-tout dans des circonstances où l'on ne pouvoit méconnoître & où on ne laissoit pas ignorer quels en étoient les masques. Il n'y avoit pas là d'Eglise à interdire, mais à la place l'Evêque ayant inutilement prié M. le Gouverneur de s'en abstenir, fit un mandement, qu'on publia au prône & qu'on afficha de tous côtés, par lequel il condamne la comédie, comme contraire aux bonnes mœurs, & défend de la représenter & d'y assister. Le Théologal à la Cathédrale, & le Recteur des Jésuites au College, prêcherent là-dessus par son ordre, & traiterent de péché mortel d'assister à cette représentation. La rupture éclatante du Gouverneur & du Prélat en fut la suite. Le Gouverneur à son tour traita cette conduite de tyrannie & d'inquisition plus sévere qu'en Italie & en Espagne, cita le Théologal & le Recteur des Jésuites chez lui, comme perturbateurs du repos public : il leur demanda leur sermon, ce qu'ils refuserent, & les menaça de les mettre en prison, ce qu'il ne fit pas ; il se contenta de porter ses plaintes au Conseil Souverain, pour en faire informer, & d'appeler

comme d'abus du mandement. Le Prélat ſe défendit, & la cauſe fut inſtruite ; mais le Conſeil la trouva trop délicate pour ſe mêler de la juger. Par deux arrêts des 24 mars & 28 juillet 1694 il fut ordonné que les Parties ſe pourvoiroient par-devant Sa Majeſté, & que toutes leurs pieces lui ſeroient envoyées, pour être par elle ordonné ce qu'il appartiendroit Toute cette affaire y fut aſſoupie. Le Roi ordonna aux Parties de bien vivre enſemble, & il ne fut queſtion ni de comédie ni de mandement.

M. de Laval n'eut dans ces dernieres affaires d'autre part que de donner des conſeils modérés, & de travailler à adoucir les eſprits & à les réunir : & ſans doute par ſa douceur & ſa prudence il arrêta bien d'autres éclats auxquels vrai-ſemblablement on ſe ſeroit porté. Il ne vit qu'avec douleur le trouble dans ſa chere Egliſe ; mais comme il n'y avoit plus d'autorité, il ne pût que répandre des larmes, & offrir des vœux au ciel pour la paix.

Fin du premier Tome.